

**UNIVERSITE CATHOLIQUE DE
LOUVAIN**

DEPARTEMENT DES SCIENCES POLITIQUES ET SOCIALES

**LES GRANDES PUISSANCES DANS L'OCEAN INDIEN (1945 - 1990) :
UNE APPROCHE GEO-STRATEGIQUE DE LA PROJECTION DE LA
PUISSANCE**

Thèse pour le doctorat en sciences politiques

Raoul Delcorde

1993

TOME I

Comité de thèse :

Promoteur : Professeur Jean Barrea

**Rapporteurs : Professeurs Bichara
Khader et Robert
Anciaux**

W94

9SP0 L

26488

REMERCIEMENTS

Cette thèse n'aurait pu voir le jour sans les conseils et encouragements prodigués par le Professeur Jean Barrea qui a bien voulu en assumer la direction. Ayant été son étudiant, puis son assistant, j'ai pu, grâce à l'éclairage tout à fait original que son enseignement apporte à la compréhension des relations internationales, découvrir une méthode d'analyse du fait stratégique, que j'ai ensuite tenté de mettre en oeuvre dans ce travail sur l'océan Indien. Mes remerciements vont aussi aux deux autres membres de mon comité de thèse, les Professeurs Bichara Khader et Robert Anciaux. Le Professeur Khader m'a, il y a plusieurs années déjà, ouvert les portes de son Centre d'Etudes et de Recherche sur le Monde Arabe (CERMAC) dont la renommée n'est plus à établir. Il m'a témoigné de sa confiance en publiant le résultat de recherches antérieures sur la sécurité dans le Golfe, et sur la place de la Belgique dans le conflit israélo-arabe. Le Professeur Anciaux de l'Université libre de Bruxelles a bien voulu se joindre à mon comité de thèse, apportant ainsi à l'encadrement de mes recherches sa sensibilité de turcologue et sa connaissance de la sociologie politique du Moyen-Orient, une région que jouxte et donne accès à l'océan Indien.

Mes remerciements vont aussi à tous ceux qui m'ont aidé dans mes recherches bibliographiques, dans les différentes bibliothèques que j'ai fréquentées durant

ces dernières années : la bibliothèque de la Faculté des sciences politiques et sociales de l'Université catholique de Louvain à Louvain-la-Neuve, la bibliothèque de l'Institut Royal des Relations Internationales à Bruxelles, celle de l'International Institute for Strategic Studies à Londres, celle de l'Institute for Regional Studies d'Islamabad, la bibliothèque de l'Institute for Defense Studies de New Delhi, la bibliothèque Dag Hammarskjöld de l'ONU à New York, enfin, où m'ont conduit mes fonctions de jeune diplomate.

Ma gratitude va, encore, à Mlle Myriam Pesch pour son dévouement et sa précieuse collaboration dans la dactylographie et la mise en page de cette thèse.

Puissent mes parents et mon épouse Fati, enfin, trouver ici l'expression de ma gratitude pour leurs encouragements et leur patience, sans lesquels cette thèse n'aurait sans doute pas vu le jour.

AVANT-PROPOS

Les analyses qu'on lira dans les pages qui suivent concernent la période qui s'étend de 1945 à 1990. Le cadre conceptuel considéré est, par conséquent, celui du duopole Etats-Unis/URSS; ceci, bien que nous ayons analysé, dans un chapitre consacré à la guerre du Golfe, la transformation du système international bipolaire à la faveur de l'effacement de l'URSS et de l'unipolarisation qui en a découlé. L'environnement stratégique des décennies envisagées est marqué par la guerre froide et la transition vers ce qu'il est convenu d'appeler l'après-guerre froide. Durant la guerre froide, la sécurité internationale était dominée par une confrontation globale, idéologique, et militaire très marquée entre les superpuissances. Si cette confrontation entre les deux blocs, occidental et soviétique, pouvait à tout moment déboucher sur une guerre dans le système dominant, elle affectait également la périphérie des blocs, du fait d'importants transferts d'armes par les superpuissances en faveur de leurs alliés respectifs. Ces transferts permettaient aussi d'alimenter les rivalités régionales que les grandes puissances, dans leur lutte d'influence, ne se faisaient pas faute d'exploiter.

Ce schéma de confrontation indirecte entre les blocs est caractéristique de l'époque considérée ici, alors que celle qui vient de commencer ne sera sans doute plus dominée par une confrontation bipolaire dans le

domaine diplomatico-stratégique, ou le sera beaucoup moins que par le passé.

La disparition des blocs a des conséquences sur la désignation même des mondes en présence. A la suite de Barry Buzan (1), on pourrait considérer qu'avec l'effondrement du bloc soviétique (le Second Monde) il n'y a plus grand sens à parler de Tiers-Monde (Tiers par rapport à qui ?), dénomination trop vague, recouvrant des Etats très divers. Le terme Non-Aligné, trop marqué par l'Histoire de la décolonisation, est également peu opératoire. Aussi est-il sans doute plus exact de décrire les relations internationales des années 1990 par le binôme centre-périphérie. Ce binôme n'est pas un concept nouveau : Galtung, par exemple, l'a abondamment utilisé dans les années 1960 et 1970, dans ses analyses sur la dépendance . Nous nous y sommes référés à certains moments au cours de cette étude : le centre est le noyau dominant des économies capitalistes; la périphérie est un ensemble d'Etats, moins puissants sur les plans économique et politique, dont les relations sont profondément influencées par le centre; de cette périphérie émerge une série d'Etats plus développés que les autres qui forment le centre de la périphérie. Nous obtenons ainsi deux grilles de lecture : la grille classique, d'une part, marquée par la logique de la guerre froide entre deux blocs (Etats-Unis/URSS) sur lesquels se greffe le Tiers-Monde

(1) B. Buzan, "New patterns of global security in the 21st century", International Affairs, 67,3 (1991), p.432.

(auquel appartient tous les Etats de l'océan Indien); la grille de l'après-guerre froide, d'autre part, avec un centre (Etats capitalistes), une périphérie (à laquelle appartient la majorité des Etats de l'océan Indien) et un centre de la périphérie constitué de puissances régionales émergentes (dans l'océan Indien : l'Inde, l'Arabie saoudite et les émirats voire les pays de l'ASEAN tels la Malaisie, Singapour et l'Indonésie).

Notons que, tout au long des pages qui vont suivre, nous avons conservé le terme URSS; ceci, d'autant plus que nous nous référons essentiellement à une période qui précède la transformation/division de cet Etat.

CHAPITRE I

GEOPOLITIQUE DE L'OCEAN INDIEN

I. QUELQUES PARADIGMES DE L'ANALYSE GEOPOLITIQUE CLASSIQUE ET CONTEMPORAINE

Il est traditionnel de prendre le paradigme de Mackinder (1) sur l'opposition de la terre et de la mer comme point de départ de toute considération géopolitique. Pour rappel, le géographe et politologue britannique Sir Harold Mackinder (1861-1947) est considéré comme un des fondateurs de la géopolitique. En cette qualité l'auteur aborde l'étude de l'organisation du monde d'un point de vue concret. Les espaces maritimes couvrent neuf douzièmes de la surface du globe : il en tire un concept global, l'"océan mondial" (World Ocean) qu'il préfère aux dénominations habituelles des géographes, à savoir l'océan Atlantique, Pacifique, Indien, Arctique ou Antarctique. De trois douzièmes des terres émergées, deux douzièmes constituent ce qu'il appelle l'"Ile Mondiale" (World Island). Elle est composée de l'Asie, de l'Europe et de l'Afrique. Le reste, le dernier douzième, est constitué d'îles plus petites, des deux Amériques et de l'Australie.

On a donc une représentation originale de l'espace planétaire, avec un espace terrestre continu (l'Ile

Mondiale), situé au milieu d'un espace maritime (l'Océan Mondial). C'est une représentation duale du monde. L'Ile Mondiale comporte une région-pivot ou "Terre Centrale" (Heartland). Celle-ci correspond politiquement à l'ancienne Russie incluant une grande part de la Sibérie à la moitié environ de la Russie d'Europe, à la Mongolie, aux hauts plateaux chinois, à l'Afghanistan, aux plateaux d'Iran et du Baloutchistan, excepté la bande côtière. Mackinder détermine un deuxième Heartland, de moindre importance, qu'il nomme Heartland du Sud. Il le situe en Afrique, au Sud de la bande désertique saharienne.

Le premier Heartland, la région-pivot, est caractérisé par trois traits de géographie physique ayant une portée politique. C'est tout d'abord la plaine la plus vaste du monde : des steppes d'Asie centrale aux rivages de l'Atlantique. Quelques-uns des plus grands fleuves y coulent; enfin, c'est une plaine d'herbage (grassland), favorable à la mobilité des populations et des guerriers (montés ou motorisés). Si le Heartland paraît, dans sa partie orientale, de nature à résister aux interventions de la puissance navale, il est exposé en revanche à une pénétration depuis l'Europe orientale (plaines danubiennes qui n'offrent aucun obstacle naturel). C'est à partir de ces constatations que Mackinder formule trois propositions célèbres :

- Qui tient l'Europe orientale, tient le Heartland;
- Qui tient le Heartland, commande au World Island;
- Qui tient le World Island, tient le monde.

Il est vraisemblable que, parmi d'autres, ces idées ont pu inspirer la politique expansionniste du IIIème Reich vers l'Est.

Il y a chez Mackinder des intuitions très utiles pour l'analyse géopolitique contemporaine. Il y a, tout d'abord, une vue globale du monde, qui articule la terre et les océans. Il y a, ensuite, une conception duale mais équilibrée de l'espace : la "Terre-Continent" contre "l'Eau-Océan", liées par un principe d'action-réaction. On notera que Mackinder n'a pas considéré la troisième dimension de l'espace, l'air, qui n'a pris toute sa valeur que récemment avec l'ère balistico-nucléaire; cette nouvelle dimension induit d'ailleurs des effets multiples sur les deux premiers espaces.

Une autre intuition importante de Mackinder est la détermination de zones géo-politiques spécifiques : la World Island, le Heartland, le Mid-Ocean (océan Atlantique), etc.

"Si la terre et l'eau représentent les deux éléments en lutte sur la scène planétaire", c'est, ainsi que le note Raymond Aron citant Clausewitz, "parce que la politique internationale est échange et communication". Il ajoute : "Les nomades de la terre et de l'eau, les cavaliers et les marins, sont les bâtisseurs de deux types d'empires, les professionnels de deux sortes de combats" (2).

Lorsque Mackinder élabore sa théorie, il pense évidemment à la position de la Grande-Bretagne, (puissance insulaire) dans son rapport au continent européen. Il constate que l'Empire britannique, unifié par les mers, tire sa force de la division politique du continent européen; mais il pressent aussi que l'unité du continent est réalisable et qu'elle pourrait mettre à mal la puissance insulaire. Mackinder arrive à cette

double constatation après avoir dégagé deux idées qui restent valables de nos jours. La première souligne que, dans la lutte entre la puissance maritime et la puissance terrestre, la loi du nombre joue profondément en ce sens qu'une puissance maritime ne peut résister à un rival terrestre possédant une supériorité réelle en hommes et matériel. La seconde constatation observe qu'une puissance maritime peut être vaincue à partir de la terre. En effet, lorsqu'une puissance continentale s'est emparée de toutes les bases de la puissance maritime, la mer devient un espace fermé, et il n'y a plus de place pour la puissance maritime. Considérant l'avenir de l'Empire britannique, Mackinder pressent qu'il pourrait être condamné à terme : soit qu'une puissance terrestre se révèle capable de mobiliser des ressources importantes et de les transporter rapidement (c'est l'avantage du chemin de fer, plus tard de l'avion), soit que le réseau des bases britanniques établies sur des îles ou sur les marges de l'Eurasie disparaisse ou soit occupé par la puissance continentale.

Mackinder a fait école en commençant par les Etats-Unis. L'Américain Spykman (1870-1943) a en effet repris les théories du géopoliticien anglais et a apporté un concept nouveau, celui de "ceinture périphérique" (Rimland) : il s'agit géographiquement de la bordure côtière de l'Eurasie. Cela lui permet de renverser la célèbre formule de Mackinder en ces termes: "Qui contrôle le Rimland, gouverne l'Eurasie. Qui gouverne l'Eurasie, contrôle les destinées du monde". Spykman écrit à ce propos : "La bordure (Rimland) de l'Eurasie doit être considérée comme une région intermédiaire, positionnée entre le Heartland et

les mers marginales. Sa fonction est celle d'une vaste zone-tampon (Buffer Zone) pour les conflits entre la puissance continentale et la puissance maritime" (3).

Ainsi l'interface entre la puissance de Heartland et l'imperium maritime de l'Amérique du Nord est constitué par les "Rimlands" de l'Eurasie-Afrique et les mers marginales qui bordent les "Rimlands". L'opposition des superpuissances peut dès lors être conçue comme une lutte entre un Heartland immergé dans les terres et une superpuissance insulaire, dépendant de la mer pour le contrôle/l'interdiction de contrôle des "Rimlands" d'Eurasie-Afrique.

Colin Gray (4) résume ainsi le double apport de Mackinder/Spykman à la géopolitique des superpuissances contemporaines :

- 1) Le contrôle de l'Ile Mondiale de l'Eurasie-Afrique par une seule puissance signifie à long terme le contrôle du monde.
- 2) Puissance continentale et maritime se rencontrent/s'opposent dans les Rimlands d'Eurasie-Afrique et sur les mers périphériques. Le contrôle de ces Rimlands et des mers marginales par une puissance insulaire n'est pas synonyme de contrôle de l'Ile Mondiale, mais signifie l'impossibilité d'une hégémonie exercée par le Heartland.

Traduits en termes de stratégie internationale contemporaine, cela signifie que, par le contrôle des mers et océans bordant le territoire soviétique, les Etats-Unis peuvent contenir l'influence soviétique dans les limites terrestres de la masse euroasiatique.

Le développement de l'arme nucléaire a modifié ou, plus exactement, déplacé les enjeux vers les régions qui ne sont pas soumises à la stratégie de dissuasion, comme le sont tout d'abord, les sanctuaires nationaux américain et soviétique, verrouillés par les systèmes nucléaires centraux. Viennent, ensuite, deux Etats européens (la Grande-Bretagne et la France) et un Etat asiatique, la Chine.

L'espace européen est ambigu : s'il a toujours été géographiquement lié à la puissance continentale, il dépend, aujourd'hui, du point de vue stratégique, de la puissance maritime, à savoir les Etats-Unis. En cela, il constitue la première ligne de défense de l'Amérique avec les risques que cela comporte pour lui. L'espace chinois bénéficie, quant à lui, tant de sa force de dissuasion que de sa masse géographique et démographique dont l'effet militaire consiste à vouer à l'échec toute tentative d'occupation ou de contrôle politique à grande échelle. Si donc les espaces soumis à la dissuasion nucléaire forment une zone grise dont la violation est synonyme de cataclysme, la confrontation doit se reporter dans ces zones de fracture que sont les Rimlands.

La puissance de la terre, c'est-à-dire l'URSS, va tenter de projeter sa puissance dans les Rimlands. On peut analyser l'expansion soviétique dans diverses directions et, sans céder aux déterminismes géographiques, renverser la première partie de la formule de Mackinder en énonçant : "Qui contrôle le Heartland, tient l'Europe orientale". Mackinder était marqué par l'expansionnisme allemand (le "Drang nach

Osten"); mais c'est en sens inverse que les choses se sont finalement passées. Sans doute, parce que l'URSS, qui y voit une nécessité, a voulu se constituer une ceinture protectrice en Europe centrale et orientale. La limite occidentale de cette "sphère d'influence" fut établie par la dissuasion nucléaire occidentale. Ainsi freinée l'Union soviétique a cherché à s'étendre sur son flanc méridional, en direction, d'une part, du Sud-Est asiatique et, d'autre part, vers la péninsule arabique. L'expansion vers l'Asie du Sud-Est fut vite bloquée par l'Himalaya et la Chine. En revanche, il existe un creux stratégique, correspondant à la faille de la Méditerranée et du Moyen-Orient, que la puissance continentale est naturellement conduite à exploiter. Ni Mackinder ni Spykman n'ont vraiment analysé la géopolitique des régions. Or c'est ce qui nous intéresse le plus directement pour l'analyse des caractéristiques stratégiques de l'océan Indien. Aussi ferons nous appel maintenant à un troisième auteur, Saul Cohen (5).

II. LA GEOPOLITIQUE DES REGIONS

Cohen distingue les notions de régions stratégiques et géopolitiques. La région géostratégique doit être assez grande pour posséder certaines caractéristiques de nature à influencer la planète entière, car la stratégie contemporaine est nécessairement globale. Selon les termes de Cohen, "la région géostratégique est l'expression de l'interrelation d'un large ensemble du monde en termes de localisation, mouvement, orientation commerciale et liens culturels ou idéologiques. Le contrôle des voies de passage maritimes et terrestres est crucial pour l'unité des régions géostratégiques. La région géopolitique est une subdivision de la précédente. Elle est caractérisée par la contiguïté des unités géographiques qui la composent et la complémentarité des ressources" (6).

La constitution des empires (espagnol, français, britannique, etc.) et des zones d'influence a des connotations géostratégiques; l'élargissement des frontières des Etats-Unis et de la Russie ou encore le contrôle d'une zone maritime dans le but d'aboutir à une unité politique à l'intérieur d'une région géographique donnée relève, en revanche, de considérations géopolitiques. Cohen considère qu'il n'y a, à strictement parler, que deux régions géostratégiques : le monde maritime et le monde continental euroasiatique. Il pressent toutefois la

formation d'une troisième région géostratégique, l'océan Indien, qui aurait cependant un statut inférieur aux deux précédentes.

Le coeur du monde maritime est l'anneau maritime des Etats-Unis; le coeur du monde euroasiatique est le triangle de la Russie industrialisée. Ce sont donc là deux régions nodales. L'Europe occidentale et la Chine sont des noyaux de puissance secondaires à l'intérieur de ces deux régions géostratégiques.

Les régions géostratégiques peuvent être subdivisées en différentes régions géopolitiques. Le monde maritime comprend ainsi, selon Cohen, les entités géographiques suivantes : le monde américano-britannique et les Caraïbes, l'Europe maritime et le Maghreb, l'Asie maritime et l'Océanie, ainsi que, enfin, l'Amérique du Sud.

Le monde euroasiatique inclut, pour sa part, les entités géographiques que sont le Heartland russe et l'Europe orientale, de même que le continent Est-asiatique.

Entre ces deux grandes régions géostratégiques se trouvent les zones de fracture que sont le Moyen-Orient et l'Asie du Sud-Ouest, toutes deux bordant l'océan Indien ou ses franges.

On pressent que les zones de fracture précitées ont un rôle particulièrement important dans l'équilibre international: Elles contrôlent des mers étroites et disposent d'importantes ressources minérales et agricoles. Leur destin économique et politique, enfin,

est d'importance vitale pour les Etats-Unis, décrits, par Cohen, comme un "Monde Maritime Dépendant du Commerce" ("Trade Dependent Maritime Word"). Une autre caractéristique des zones de fracture est leur fragmentation, tant de point de vue politique qu'économique. Cette fragmentation présente un atout dans le cadre de la rivalité entre superpuissances pour y prendre pied.

Dans la perspective que nous avons adoptée, c'est l'accès maritime à ces zones de fracture qui nous paraît constituer l'enjeu géostratégique central. Aussi, après avoir analysé le déploiement des superpuissances sur le plan continental, il nous paraît indiqué de proposer une approche géostratégique de la mer, cette fois. Pour ce faire, nous aurons recours à l'analyse développée par l'Américain Alfred T. Mahan (1840-1914).

III. GEOPOLITIQUE DE LA MER ET STRATEGIES DES GRANDES PUISSANCES

L'amiral Mahan est connu pour avoir en quelque sorte renversé le paradigme de Mackinder. Pour lui, dans l'opposition classique entre la mer et la terre, c'est la mer qui finit par l'emporter.

Les vues de Mahan sur l'Asie (7) ont porté sur les axes d'expansion maritime de la Russie. Il en détermine trois : un axe occidental, pour faire sauter le verrou des détroits turcs et scandinaves; un axe méridional en direction du golfe Persique; un axe oriental pointé sur la mer de Chine. Il incombe à la grande puissance maritime (les USA) d'endiguer cette expansion soviétique en constituant une ceinture océanique tout au long des Rimlands. Renversant la proposition de Mackinder, l'amiral américain considère que la domination des mers est un gage de la domination du monde. D'où cette formule mahanienne : "Qui tient l'Amérique du Nord contrôle les océans. Qui tient les océans contrôle le monde" (8).

Cette formule a été contestée, à juste titre, par un autre théoricien de la stratégie navale, l'amiral français Raoul Castex (9). La critique de Castex est au coeur même de la géopolitique classique. Elle vise à démontrer qu'il n'y a pas de déterminisme d'origine géographique en matière politique et qu'il est donc dangereux de se laisser aller à ce que Yves Lacoste

appelle des "géographismes", par lesquels des espaces, des territoires, des régions deviennent de véritables acteurs dans un rapport de force. Ces géographismes ne sont qu'un moyen, dit Lacoste, "de ne pas nommer ceux-ci (les vrais acteurs) avec précision, de taire leurs contradictions et de ne pas évoquer leurs vrais mobiles" (10). La terre et la mer deviennent alors des allégories géographiques coupées de la réalité politique et économique des puissances qu'elles sont censées représenter. Nous touchons ici une des faiblesses caractéristiques de l'approche géopolitique: en effet, une situation géographique n'est pas un facteur immuable. Il y a des moyens de corriger - ou de compenser - une situation géographique défavorable et inversement d'exploiter une géographie propice. La géographie n'est-elle pas influencée, par exemple, par le progrès technique, lui qui relativise les distances, augmente la portée des armes au point de permettre virtuellement, aujourd'hui, d'atteindre n'importe quel point de la planète à partir de n'importe quel autre ?

Castex a pu ainsi démontrer "qu'il n'y a pas supériorité d'un élément sur l'autre et que l'issue du conflit entre la terre et la mer, quand il se produit, n'est pas dictée d'avance" (11). D'où le théorème de Castex (12), selon lequel la mer seule ne peut venir à bout de la terre. La maîtrise de la mer n'a, en elle-même, qu'une valeur défensive. Pour arriver à une rupture d'équilibre et faire céder l'adversaire, il faut non seulement maîtriser les voies de communication maritimes mais aussi passer à l'attaque, sur la terre, avec les moyens de la terre. L'exemple le plus illustratif de ceci est celui de la Grande-Bretagne, puissance maritime par excellence, qui a dû mener des

batailles terrestres (Malplaquet, Fontenoy, Waterloo, débarquement en France en 1914-1918, etc.) pour parvenir à l'emporter définitivement sur ses rivaux.

En analysant les victoires que la puissance maritime finit par remporter, on serait enclin à considérer que la mer l'emporte toujours. C'est que, dans bien des cas, la puissance terrestre était aux prises avec un adversaire continental qui l'empêchait de tourner toutes ses forces contre la seule puissance maritime. C'est la campagne de Russie qui a affaibli l'Empire français; en 1914, l'Allemagne a dû se battre sur deux fronts et n'a pu résister à la tête de pont franco-britannique renforcée par la machine de guerre américaine. Hitler, on le sait, a refait l'erreur napoléonienne et a immobilisé de nombreuses forces vives à l'Est. Eut-il vaincu l'Union soviétique qu'il aurait été alors à peu près invincible sur le continent. Inversement, les débarquements en Sicile et en Normandie furent très près d'échouer. Le prolongement de la maîtrise des mers par une victoire terrestre - seul fait concluant - est loin d'être une évidence. Mais il est vrai que si la puissance terrestre veut retourner une situation à son avantage, elle doit non seulement contre-attaquer mais aussi porter la guerre sur le territoire de son ennemi maritime. D'où cette relation dialectique énoncée par Castex : un élément ne peut vaincre l'autre que s'il va l'affronter chez lui, en tenant compte du facteur stratégique aérien. L'influence de la puissance de la mer est liée à sa capacité de déploiement d'une force aéroterrestre. L'influence de la puissance terrestre se mesure à la force aéronavale qu'elle peut déployer loin de ses côtes.

Ce détour par Castex nous a permis de relativiser les schémas classiques d'opposition de la puissance continentale à la puissance maritime. Mais ce qui n'était que prescience à l'époque de Mahan et Mackinder s'est confirmé dans l'équilibre des forces contemporaines. L'Union soviétique peut effectivement s'affirmer comme le maître du Heartland, des rivages du Pacifique au rideau de fer. Face à elle, les Etats-Unis ont pris le relais de la Grande-Bretagne, comme pôle de la puissance maritime.

Dès la fin de la Seconde Guerre mondiale, les militaires américains étaient convaincus de la nécessité de l'engagement des Etats-Unis outre-mer. Reprenant à leur compte la vieille stratégie britannique du réseau insulaire, les Etats-Unis ont conçu un système de verrouillage de l'anneau maritime (Rimland), afin d'empêcher à l'Union soviétique l'accès à la haute mer, selon la formule de Mahan revue par Spykman ("Qui maîtrise le Rimland tient l'Eurasie, qui tient l'Eurasie maîtrise la destinée du monde"). Cela revient à dire que, pour dominer le monde, la puissance terrestre doit accéder à la mer libre et que, en conséquence, tous les efforts de la puissance maritime doivent tendre à l'en empêcher. D'où une situation conflictuelle centrée sur le contrôle des Rimlands. La puissance maritime y trouverait des alliés locaux avec le concours desquels elle chercherait à empêcher la puissance continentale de sortir de ses terres. Cela conduit à identifier des enjeux géostratégiques situés à la périphérie maritime du Heartland.

H. Weigert a, pour illustrer ce concept de Spykman, analysé ce qu'il appelle les "mers marginales" (14), situées sur le pourtour de la masse terrestre euroasiatique et les voies de passage de l'une à l'autre. Celles-ci ont longtemps été entièrement sous le contrôle de la puissance navale anglo-américaine, à quelques exceptions près, comme la mer d'Okhotsk. Les voies de passage maritime entre deux océans sont particulièrement importantes dans le système méditerranéen (détroit de Gibraltar, Canal de Suez), entre l'océan Indien et la Méditerranée (détroit de Bab-el-Mandeb) et entre l'océan Indien et l'océan Pacifique (détroits de Malacca, Sunda, Singapour, Lombok, Macassar, Torres).

Parmi les zones d'accès aux mers fermées, il y a le système des détroits turcs (Dardanelles, mer de Marmara, Bosphore), celui de la Baltique, les différentes entrées dans la mer du Japon (détroits de Tartarie, la Pérouse, Tsugaru, Tsushima, Shimonoseki) et le détroit d'Hormuz, enfin, à l'entrée du Golfe. L'océan Indien, lui, forme un Rimland d'un intérêt stratégique primordial. Mahan disait déjà que "celui qui contrôle l'océan Indien domine l'Asie. Cet océan est la clef des sept mers. Au XXème siècle le destin du monde se décidera dans ses eaux" (15). Le contrôle de ses accès sera donc, ajoutons-nous, déterminant. Nous y reviendrons plus loin.

IV. LES VEROUS DE L'OCEAN INDIEN; ENJEU D'UNE LUTTE D'INFLUENCE

Dans la mesure où l'océan Indien est considéré comme un Rimland à la périphérie de la puissance continentale soviétique, son contrôle devient alors l'objet d'une rivalité entre Soviétiques et Américains. Ce contrôle se concentre principalement sur les verrous que sont les détroits qui donnent accès à l'océan lui-même. Ces détroits sont : le Cap de Bonne Espérance et le Canal du Mozambique; le détroit de Bab-el-Mandeb (mer Rouge); le détroit d'Hormuz (golfe Persique); le détroit de Malacca (Malaisie/Indonésie); le détroit de Sunda (Java/Sumatra).

Il y a donc six voies d'accès maritimes à l'océan Indien : par le Sud du continent africain; à travers le Canal de Suez et la mer Rouge par le détroit de Bab-el-Mandeb; à travers le détroit de Sunda entre Java et Sumatra; à travers le détroit de Lombok entre les îles de Bali et de Lombok; à travers le détroit de Torres, entre Cape York (Australie) et la Nouvelle-Guinée; par le Sud de l'Australie à travers la mer de Tasmanie.

Dans sa partie septentrionale, la plus active économiquement, l'accès à l'océan est commandé par un petit nombre de verrous. Ce sont, à l'Ouest, le détroit de Bab-el-Mandeb et le détroit d'Hormuz. A l'Est, la voie maritime traditionnelle passe par le détroit de Malacca, devenu trop étroit (chenaux de

navigation d'1 à 2 miles) et trop peu profond pour les navires de gros tonnage et les sous-marins. Ces derniers se voient donc contraints d'emprunter les détroits indonésiens. Observant le caractère relativement fermé du Nord de l'océan, Albuquerque (16) a écrit qu'il suffisait d'en contrôler les "trois clefs" (Malacca, Aden, Hormuz) pour s'en rendre maître.

A) LE CAP DE BONNE ESPERANCE

La route du Cap est, historiquement, la première grande voie de pénétration dans l'océan Indien : Vasco de Gamma fut le premier Européen à contourner le Cap et à atteindre ainsi le sous-continent indien par la voie maritime (Calcutta en 1498). C'est par le Cap, encore, que les grandes expéditions coloniales hollandaises, françaises et britanniques pénétrèrent dans l'océan Indien. C'était alors la seule route maritime reliant l'Occident à l'Orient. Le passage par le Cap de Bonne Espérance doit se faire au plus près de la côte (300 nautiques environ) pour éviter la zone des vents violents, "les quarantièmes rugissants" (roaring forties) et les "cinquantièmes perçants" (screeching fifties), qui font le tour de la terre au Nord de l'Antarctique.

Le percement du Canal de Suez par Ferdinand de Lesseps, en 1869, entraîna une sérieuse diminution de l'importance de la route du Cap. La fermeture du Canal, de 1967 à 1975, rendit par contre une certaine importance au trajet par le Cap; le développement du tonnage des pétroliers (200.000 t et plus) contribua, pour sa part, à maintenir un certain trafic maritime

dans la région, même après la réouverture du Canal. Pourtant le passage par le Cap n'est plus "l'energy life line" du monde occidental. En 1974, il est passé devant le Cap 698 ms de tonnes, alors que Suez était fermé; en 1984, cette dernière route ne reçut plus que 151 ms de tonnes, et le Canal, 86,6 ms. C'est le développement des oléoducs qui permettent l'acheminement direct du pétrole du Proche-Orient vers la Méditerranée, qui affecta le transport pétrolier en général.

A la différence des autres verrous de l'océan Indien, le Cap n'est pas une voie de passage protégée. Il y a à cela deux raisons : d'une part, malgré les vents contraires, il existe suffisamment d'espace, entre le Cap et l'Antarctique, pour permettre une grande flexibilité du transit international et donc lui épargner un éventuel blocus; d'autre part, il était convenu, jusqu'à la fin des années 1970, que les pays de l'OTAN interviendraient s'il y avait menace sur le passage par le Cap de Bonne Espérance. Dans cet esprit, la République Sud-Africaine avait développé une marine destinée à collaborer avec les marines occidentales en cas de crise dans la région. L'Afrique du Sud a installé un poste de surveillance aérienne et maritime à Silvermine (17) (près du Cap), et dispose d'une force de patrouille de haute mer (frégates anglaises et avions français de type A 69, soumis entre-temps à l'embargo) ainsi qu'une force sous-marine, (sous-marins du type Daphné). L'OTAN ayant toutefois cessé sa collaboration avec la République Sud-Africaine au début des années 1970, Pétroria s'est cantonné dans un rôle purement défensif.

Depuis quelque temps le gouvernement sud-africain reconsidère la possibilité de faire de la South African Navy (SAN) une force capable de dissuader toute velléité de blocus de ses côtes. Il faut savoir que 91 % du commerce sud-africain avec le reste du monde se fait par mer et que ce pays est dès lors beaucoup plus vulnérable par mer que par terre. Mais si la sécurité du Cap est vitale pour la République Sud-Africaine, elle l'est cependant moins pour le trafic maritime international dans et vers l'océan Indien qui peut emprunter des voies plus au Sud de la pointe de l'Afrique.

Le canal de Mozambique n'est nullement une artère vitale pour pénétrer dans ou sortir de l'océan Indien par le secteur Sud-Ouest. Les navires marchands l'évitent et les pétroliers peuvent aisément passer par l'Est de Madagascar, au prix, seulement, d'un allongement du voyage d'environ une journée. (On considère généralement l'incidence économique de ce détour comme tout à fait négligeable.) Au Nord du canal du Mozambique se trouvent les îles Comores qui sont comme des antennes dressées sur cette voie de passage. La France dispose encore dans le canal de quatre des cinq "îles éparses" (l'archipel des Glorieuses, Juan de Nova, Bassas da India et Europa). Ces îles qui dépendent administrativement de la Réunion, servent de stations de transmission et de postes d'écoute. Si elles sont dépourvues de port, elles sont équipées, en revanche, de pistes d'aviation. Mayotte, dans l'archipel des Comores, est demeurée française, et bénéficie d'un remarquable lagon qui se prête au repos et à l'entretien des navires.

B) LE DETROIT DE BAB-EL-MANDEB ET LE CANAL DE SUEZ

Le détroit de Bab-el-Mandeb est à l'entrée de la mer Rouge. Géographiquement parlant, il y a deux détroits. Le premier se situe entre l'île de Perim et le Cap de Bab-el-Mandeb (en arabe "la porte des soupirs", sans doute parce que la navigation y est périlleuse), tandis que le second se sépare Perim et le Ras (le Cap) Siyan, sur la côte de Djibouti. Entre l'île Perim (sous souveraineté yéménite) et la côte du Sud Yémen, le chenal de navigation est large de 1,5 à 3 miles marins, tandis que celui qui se trouve entre l'île et Djibouti varie de 9 à 12,5 miles marins de largeur. La profondeur est également plus importante sur le versant du détroit longeant la côte africaine. Les navires de commerce utilisent le plus souvent la partie la plus large du détroit où ils doivent cependant contourner un petit groupe d'îles (Zerirat) près de Ras Siyan.

Le passage par le détroit de Bab-el-Mandeb est surveillé tant par la France (qui stationne à Djibouti sa flotte de l'océan Indien) que par l'Union soviétique via son allié sudyéménite; (l'île de Perim était une zone de mouillage pour les navires soviétiques). Le bassin de la mer Rouge (2.100 km de long avec une largeur maximum de 190 km) est une voie d'accès privilégiée à l'océan Indien par la Méditerranée ou l'Afrique. Mais il offre en revanche peu de bons ports et d'abris naturels et est aussi d'une navigation difficile : les navires doivent y suivre des rails quasi immuables, le long des récifs coralliens. Soixante navires marchands transitent journallement, en moyenne, en mer Rouge. Le tonnage des marchandises ou

des produits transporté annuellement atteint 380 millions de tonnes dont un tiers seulement de pétrole. Les pétroliers de plus de 250.000 t transitent par le Cap mais l'élargissement du Canal de Suez permet cependant, à présent, le passage de pétroliers de ce tonnage.

Le blocage du canal de Suez (qui a 168 km de long) peut être organisé par l'Egypte, de manière sélective ou totale. Le sabotage d'un navire dans le canal peut entraver le franchissement, sans que cela puisse cependant gravement perturber le flux des transports maritimes. En revanche, compte tenu de l'exiguïté des couloirs de navigation dans la mer Rouge, les bateaux y sont des cibles faciles pour une attaque menée par des patrouilleurs rapides lance-torpilles (qui pourraient causer des pertes importantes). Un autre danger pourrait surgir d'interceptions à partir des îles qui parsèment la mer Rouge (18). On pourrait, par exemple, imaginer un verrouillage de Bab-el-Mandeb à partir de l'île de Perim où seraient installées des batteries de missiles terre-mer; mais des représailles sont alors possibles, à commencer par le pilonnage aérien de ces batteries.

L'intérêt de la mer Rouge est double : elle permet aux flottes américaines et soviétiques de pénétrer dans l'océan Indien en réalisant une substantielle économie de parcours : 24.000 km pour les Etats-Unis, 7.000 km pour l'Union soviétique via la Méditerranée orientale; et elle offre à l'Arabie saoudite et aux autres Etats arabes du Golfe un débouché plus sûr pour leur pétrole: le port saoudien de Janbu sert de débouché à la pétroline, tandis que des projets d'oléoducs

existent entre, d'une part, Janbu et l'Iraq, et, d'autre part, Aqaba et l'Iraq. On dénombre environ 50 pétroliers traversant chaque jour le détroit : le détroit, en d'autres termes, écoule à peu près 10 % de la consommation mondiale de pétrole. Sur le plan économique on a pu affirmer que la mer Rouge concurrence le Golfe dans la mesure où elle est en passe de devenir, grâce au développement des oléoducs traversant la péninsule Arabique, une voie de transit pétrolier de première importance. Cependant la grande vulnérabilité du canal de Suez, de même que celle du détroit de Bab-el-Mandeb (qui peut-être aisément bloqué) ont conduit Soviétiques et Américains à ne pas trop compter sur cette voie maritime en cas de crise.

C) LE DETROIT D'HORMUZ ET LE GOLFE PERSIQUE

Le golfe Persique est, selon la formule imagée de Barnaby "ce doigt liquide planté au coeur du Moyen-Orient" (19). C'est une voie de transit d'importance stratégique et, sans doute, la région la plus sensible de tout l'océan Indien. Le golfe est une mer semi-fermée (240.000 km²), relativement profonde (environ 60 m de profondeur). Elle est reliée au golfe d'Oman, un bras de l'océan Indien situé entre l'Iran et la péninsule Arabique, par un étroit passage maritime connu sous le nom de détroit d'Hormuz. Les eaux de ce détroit ont environ 100 m de profondeur. Plus on s'avance à l'intérieur du Golfe, moins les eaux sont profondes (jusqu'à moins de 20 m). Les eaux qui bordent la rive iranienne sont les plus profondes.

Le golfe s'étire sur un axe NO/SE de 970 km de long et sa partie la plus étroite, à l'extrême Nord, mesure 160 km. Le détroit d'Hormuz a environ 200 km de long et 48 km de large, dans sa partie la plus étroite (entre Ras Sharitah, au large de la péninsule omanaise de Musandam et l'île de Larak, au large de Bandar Abbas). Son chenal de navigation passe entre Ras Sharitah (connu aussi sous le nom de Perforated Rock) et Larak, le long des îles Qoins. Ces îles, au nombre de trois, se situent à une distance entre 7 et 9 miles nautiques au Nord de la péninsule de Musandam et sont possessions omanaises. Les navires passent actuellement dans les eaux territoriales omanaises, au milieu du détroit.

La péninsule de Musandam est un morceau du territoire omanais, séparé du reste du sultanat d'Oman par une langue de terre de 70 km. C'est une région montagneuse de 2.000 km² où vivent 15.000 personnes, s'adonnant à la pêche ou au fermage. Khasab, capitale de cette péninsule, se développe et, aux termes de l'accord Oman-USA de 1981, devrait offrir des facilités aériennes aux Américains. Au large de Khasab se trouve la "Goat Island" (Jazirat-al-Ghanim), disposant d'une petite jetée d'où les forces omanaises peuvent surveiller la côte iranienne.

Il y a de nombreuses îles dans le Golfe. Si certaines sont de dimension respectable, telles Bahrein et Queshm (sur la côte iranienne, au N.O. du détroit d'Hormuz), d'autres sont plus petites mais situées à des points stratégiques (il en est ainsi des îles Tomb et Abou-Moussa) (20). Les îles Tomb sont des rochers désolés et Abou-Moussa ne dispose que d'un petit port.

L'occupation des îles Tomb et Abu-Moussa par l'Iran en novembre 1971 avait une double signification. Sur le plan économique, Téhéran obtint ainsi une extension des limites de son plateau continental dans une région susceptible d'exploitation pétrolière off-shore. Sur le plan stratégique, l'Iran contrôla de la sorte les chenaux de navigation qui passent entre les Tomb et Abou-Moussa (sortie du chenal vers le golfe d'Oman) et sur le versant oriental des Tomb (entrée du chenal, en direction du golfe Persique).

Normalement 70 à 80 navires traversent chaque jour le détroit d'Hormuz. La guerre Iran-Irak a sensiblement diminué la fréquence des passages (50 à 60 par jour). Comme les exportations du Golfe s'effectuent, pour partie, par les oléoducs qui débouchent en mer Rouge ou en mer Méditerranée, le détroit d'Hormuz écoule moins de 20 % de la consommation mondiale. Les réserves pétrolières de cette région restent considérables : 57 % des réserves mondiales connues; l'Arabie saoudite possédant à elle seule 25 % des réserves totales du Moyen-Orient.

Le détroit d'Hormuz pose trois questions d'ordre stratégique :

1. le blocus (qui peut être sélectif);
2. la semonce (guerre de mines);
3. l'attaque en haute mer à son débouché.

Les événements récents de la guerre du Golfe ont révélé la vulnérabilité du détroit d'Hormuz et la relative facilité avec laquelle l'Iran a sérieusement pu menacer le transit maritime. Les Iraniens se sont attaqué aux pétroliers affrétés par l'Iraq et quelques autres Etats

du Golfe ont utilisé une double tactique : le raid et les batteries de missiles installées sur le littoral. Le raid est une action ponctuelle (le plus souvent au moyen d'une vedette rapide ou d'un simple hors-bord doté d'un canon léger) contre des navires de commerce voire certains navires servant à la logistique d'une escadre. Le raid est, par définition, une attaque-surprise (qui, dans les faits, peut être contrée par les radars), une embuscade : le détroit d'Hormuz, parsemé d'îles, se prête assez facilement à ce genre d'opérations, d'autant plus que les navires sont quasi obligés d'emprunter les chenaux de navigation tracés à leur intention. Ils constituent donc une cible facile. La seule contre-attaque possible consiste à détruire les installations portuaires de l'auteur du raid, à proximité de la zone critique.

L'Iran a également recours à la menace par batteries de missiles. S'étant procuré des missiles Silkworm (de fabrication chinoise) sol-mer, d'une portée de 80 km avec une charge de 550 kg (deux fois l'Exocet), les Iraniens ont installé ces armes près du port de Bandar Abbas, en 1987, ainsi que sur les îles de Queshm et d'al Faw (en face des côtes irakiennes). N'était l'action dissuasive des Etats-Unis (nous y reviendrons), ces tactiques auraient causé des dommages considérables dans le transit maritime par Hormuz.

La guerre des mines a connu une extension importante pendant la guerre Iran-Iraq, en 1987 et 1988, les Iraniens ayant disséminé de telles armes un peu partout dans le Golfe. L'hydrographie du Golfe ne permet pas d'immerger des mines en profondeur. Le Golfe est trop peu profond pour les mines destinées aux eaux profondes

et trop profond pour les mines de surface. L'Iran a donc disséminé des mines flottantes qui ont provoqué des dégâts importants mais aveugles. La contre-attaque a consisté à envoyer dans le Golfe des flottilles de dragueurs/chasseurs de mines (nous y reviendrons également).

Il suffit donc de relativement peu de moyens pour mettre en péril la sécurité du transit maritime dans le Golfe. On constate que les Iraniens ont eu une stratégie de terrorisme naval qui vise non pas à interrompre la circulation pétrolière dans le Golfe (ce serait un blocus total qui affecterait les intérêts économiques iraniens) mais à harceler les flottes affrétées par les Etats arabes du Golfe, afin de les contraindre à renoncer à leur soutien à l'Irak.

Cette stratégie particulièrement fluide consistait, pour la première fois dans l'Histoire contemporaine, à organiser un blocus sélectif du détroit d'Hormuz. La réponse des Etats-Unis (et de leurs alliés) comme celle de l'Union soviétique ont révélé clairement que les enjeux du libre passage par ce détroit sont d'importance planétaire.

D) LES DETROITS DE MALACCA

Les détroits de Malacca et de Singapour, qui s'étirent entre l'île indonésienne de Sumatra et la côte occidentale de Malaisie et Singapour, ont une grande importance stratégique. Ils ont 800 km de long et relient l'océan Indien au Sud de la mer de Chine. Leur largeur varie de 250 à 64 km (13 km seulement entre

Singapour et l'île Rian d'Indonésie). Leur profondeur est de 22,5 m (leur faible profondeur les rend peu adaptables aux navires de plus de 20.000 t).

Le passage est obstrué, juste en-dessous de Port Klang, à mi-chemin entre les deux extrémités du détroit, par un groupe de petites îles. Plus au Sud, la navigation est rendue difficile parce que le chenal n'est pas supérieur à 7,5 km. Malacca a toujours été le point central du transit maritime dans la région. Plus de la moitié des produits pétroliers en provenance du golfe Persique transite par ce détroit vers le Japon. Malacca est également le principal accès à l'océan Indien pour les navires américains et soviétiques déployés sur le pourtour de cet océan. Du fait de leur étroitesse et de leur longueur les détroits de Malacca et de Singapour sont des verrous stratégiques vulnérables.

Deux autres détroits voisins donnent également accès à l'océan Indien. Il s'agit des détroits de Lombok (dans la mer de Bali) et de Sunda (entre Sumatra et Java), tous deux dans les eaux territoriales indonésiennes. Le détroit de Sunda, dans sa partie la plus étroite, a une largeur de 3,7 km et est parsemé de rochers et de bancs de poissons qui rendent la navigation relativement difficile. Par rapport au détroit de Malacca, le passage par Lombok représente un allongement de trajet d'environ cinq jours, d'où l'importance commerciale de Malacca. Cependant, l'intérêt stratégique de ce détroit est considérable : accès alternatif à l'océan Indien, il offre des eaux assez profondes qui permettent aux sous-marins de le traverser en plongée (ce qui n'est pas possible à

Malacca). Il est régulièrement emprunté par les flottes américaines et soviétiques du Pacifique qui accomplissent des missions dans l'océan Indien.

Pour mesurer toute l'importance de cette situation, il convient encore de savoir que ni Américains ni Soviétiques ne disposent en permanence de flotte dans l'océan Indien et qu'il est dès lors vital pour eux de pouvoir transiter sans entraves par Malacca ou par Lombok.

E) LA MER D'ANDAMAN

Cette mer se situe dans le prolongement des détroits de Malacca et constitue une zone stratégique importante sur la route qui, en reliant la Méditerranée (via Suez et la mer Rouge) au Pacifique, traverse les îles Maldives par le "chenal des 8èmes" et se glisse entre l'île de la grande Nicobar (dans la mer d'Andaman) et Sumatra.

L'archipel des Nicobar comporte 220 îles; Port Blair, dans l'île d'Andaman, dispose d'une rade naturelle très précieuse. Ce chapelet d'îles, au large de la baie de Bengale, constitue une zone de grande vulnérabilité stratégique pour l'Inde, qui se trouve ainsi exposée aux manoeuvres maritimes de la Birmanie, de la Thaïlande, de la Malaisie et de l'Indonésie. L'Inde a transformé Port Blair en base navale, afin de renforcer la protection de son pourtour maritime.

Au terme de cette analyse des verrous stratégiques de l'océan Indien, nous aurons pu constater que le

contrôle de cet océan passe par celui de ses principales voies d'accès, les divers détroits précités. D'où, des stratégies d'alliance entre les superpuissances et les Etats riverains des détroits. En termes géostratégiques, l'océan Indien est un rimland, zone de fracture entre les deux empires de la Terre et de la Mer. L'enjeu principal de cet océan reste toutefois le contrôle des voies de communication maritime : qui domine les lignes de communication domine toute la mer. Cette domination peut être absolue, et c'est la sea supremacy dont parle Mahan. Ce fut le cas, lors de la colonisation britannique, des Etats de l'océan Indien. Certes, il subsistait des pirates; cette violence erratique était toutefois incapable de menacer durablement l'hégémonie britannique dans la région.

Les Etats-Unis ont pris le relais des Britanniques, sur les mers mondiales, durant la première moitié du XXème siècle. Il y avait bien une flotte soviétique, mais celle-ci ne menaçait nullement la puissance maritime américaine : les Soviétiques se bornent traditionnellement à protéger leurs côtes. Ce ne fut que lorsque l'URSS se mit à développer son armada de sous-marins océaniques qu'elle a pu commencer à contester la maîtrise des mers exercée par la flotte américaine. Les Américains se sont alors employés à exercer non plus la seule maîtrise mais le contrôle des mers. Le "contrôle", dans les termes de Hervé Coutau-Bégarie, "permet d'avoir le libre usage de la mer (face positive) mais aussi de l'interdire à son adversaire (face négative)" (21). Nous analyserons plus loin les principes de la stratégie navale des superpuissances et leur application dans la région envisagée.

Toute analyse géostratégique a pour préalable la description de l'espace où se déploient les rapports de force, le "théâtre" dans la terminologie militaire. Le facteur géographique permet ainsi de placer l'océan Indien dans la perspective de l'équilibre planétaire et dans celle d'une confrontation entre une puissance continentale et une puissance étroitement dépendante de ses communications maritimes. Après avoir décrit le "théâtre", il nous faudra, ultérieurement, déterminer la manière dont s'y organisent les rapports de force entre les grandes puissances. Avant cela, nous consacrerons toutefois le chapitre suivant au droit de la mer et à la géoéconomie de l'océan Indien afin de compléter notre approche descriptive de cette région du monde.

NOTES

- (1) H. Mackinder, Democratic Ideals and Reality, New York, Norton, 1962 (1ère édition, London, Constable, 1919) et The Round World and the Winning of the Peace, in Foreign Affairs, July 1943, pp. 595-605.
- (2) R. Aron, Paix et Guerre entre les nations, Paris, Calmann-Lévy, 1962, p.198.
- (3) N. Spykman, The geography of the peace, New York, Harcourt, 1943, p. 41, (texte traduit ici par J. Belletini, La géopolitique de Sir Halford Mackinder et de l'ère nucléaire, in Stratégique, 1er trimestre 1983, p.134).
- (4) C. Gray, The geopolitics of the nuclear era, New York, Crane, Russak & Co, 1977, p.15.
- (5) Saul B. Cohen, Geography and politics in a divided world, London, Methuenn, 1964.
- (6) Saul B. Cohen, op.cit., p.64.
- (7) Alfred T. Mahan, The problems of Asia and its effect upon international politics, London, Sampson Low-Marston, 1900.

- (8) Formule énoncée par un disciple de Mahan, Anthony E. Sokol, Seapower in the nuclear age, Washington, Public Affairs Press, 1961, p.55.

- (9) Amiral Raoul Castex, Théories stratégiques, Paris, Editions maritime et d'outre-mer, 5 volumes, 1929-35. Nous nous sommes référés à : H. Coutau-Bégarie, Castex le stratège inconnu, Paris, Economica, 1985 et du même, La puissance maritime, Castex et la stratégie navale, Paris, Fayard, 1985.

- (10) Yves Lacoste, La mer : quatre grands changements géopolitiques, Hérodote, géopolitique de la mer, N° 32, 1er trimestre 1984, p.41.

- (11) H. Coutau-Bégarie, Pour une analyse historique et géopolitique de la puissance maritime, Hérodote, géopolitiques de la mer, N° 32, 1er trimestre 1984, p.66.

- (12) Nous nous inspirons ici de la présentation d'H. Coutau-Bégarie, telle que mentionnée en N° 9.

- (13) Certes la puissance terrestre peut renverser la situation et s'affranchir de son handicap géographique pour attaquer la puissance maritime dans son élément. Mais celle-ci reste protégée par son insularité; protection toute relative cependant car en utilisant habilement une escadre de sous-marins, la puissance terrestre peut couper les voies de communication de son adversaire maritime et l'étouffer progressivement (voir la stratégie des U-Boote de l'Amiral Doenitz en 1940

et guerre sous-marine américaine dans le Pacifique qui a littéralement asphyxié le Japon). Si l'Angleterre a tenu durant la bataille de l'Atlantique c'est parce qu'elle conservait la maîtrise de airs (grâce à cet outil extraordinaire qu'était le radar dont les sous-marins allemands étaient d'ailleurs dépourvus) et que l'Allemagne n'a accordé que tardivement la priorité à la construction des sous-marins, arme pourtant décisive.

(14) H. Weigers & al., eds, Principles of political geography, New York, Appleton-Century, Crofts, 1957, chap. 8.

(15) Alfred T. Mahan, op.cit., p.72.

(16) Les Commentaires d'Albugerque, cités par R. M. Burrell, in Alvin J. Cottrell et R. M. Burrell, The Indian Ocean : its political and military importance, London, Praeger, 1972.

(17) Silvermine est installé près de la base navale de Simonstown (Naval Cape Command) et ce centre de surveillance a pour mission de récolter des informations sur les mouvements navals et aériens couvrant une superficie de 40 ms km² d'océan entre le Vénézuéla et l'Inde.

(18) Notamment les îles Dahlak, sur la côte de l'Erythrée, au large de Massawa; ces îles servaient aux Soviétiques comme port de mouillage, de réparation et de ravitaillement. Les îles de Kamaran, possessions du Sud Yémen, à 320 km au

Nord de Bab-el-Mandeb pouvaient également servir de point d'appui naval à la flotte soviétique en mer Rouge.

(19) Jean-Jacques Berreby, Le Golfe persique, Paris, Payot, 1959.

(20) L'Iran cherchait depuis le début du siècle à faire valoir des droits historiques sur ces îles. Ces îles étaient possessions des sheikhs Qawassim depuis le 18e siècle, de même d'ailleurs que le port de Lingah sur le littoral iranien et l'île de Sirri qui fut reprise par la Perse en 1887. Les Qawassim (qui dirigeaient Sharjah et Ras al Khaimah) avaient une sorte de lien d'allégeance envers la Perse qui faisait considérer aux Iraniens que les îles en question étaient seulement sous le contrôle temporaire des sheiks. Le Shah, au moment du départ des Britanniques du Golfe, saisit l'occasion pour exercer une forme de marchandage. L'Iran acceptait de renoncer à ses revendications sur Bahrein - et autorisait ainsi la naissance de cet Etat - si on n'entravait pas ses projets concernant les trois îlots à l'Ouest d'Hormuz.

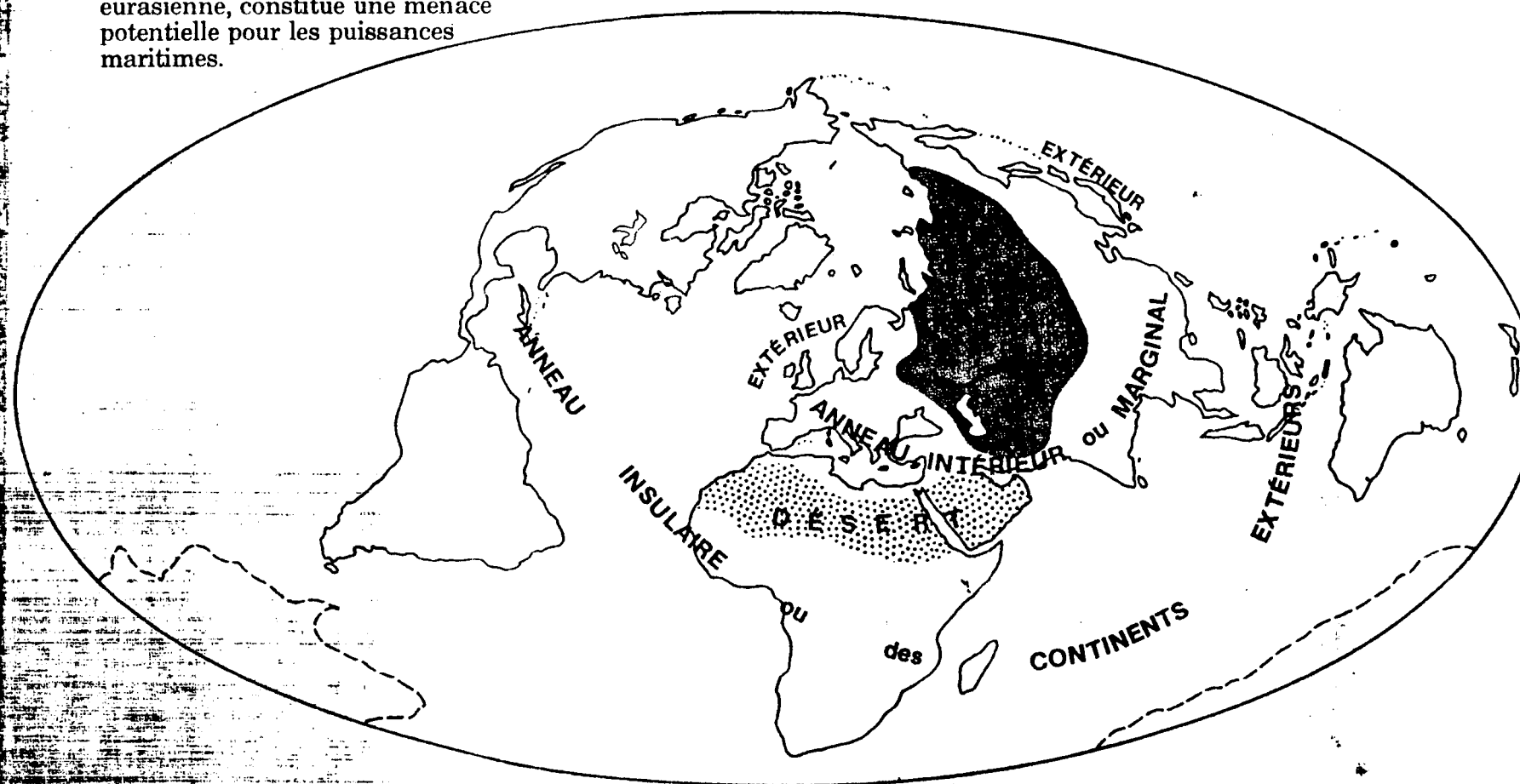
Le gouvernement négocia un arrangement avec l'émir de Sharjah afin qu'il cède le contrôle d'Abou Moussa; en échange Sharjah recevait une aide économique. L'émir de Sharjah fut assassiné 60 jours après l'occupation d'Abou Moussa par les troupes iraniennes (novembre 1971). Le régime de l'imam Khomeiny n'a pas accepté de reconsidérer l'accord signé par le Shah.

S'agissant des deux îles Tomb, Téhéran dut employer la force car l'émir de Ras al Khaimah s'opposa à leur cession. L'émir n'avait pas encore adhéré à la Fédération des Emirats arabes-unis, et, dépourvu de la protection britannique, n'était pas en mesure de résister longtemps.

(21) H. Coutau-Bégarie, La puissance maritime, Paris, Fayard, 1985, p.116.

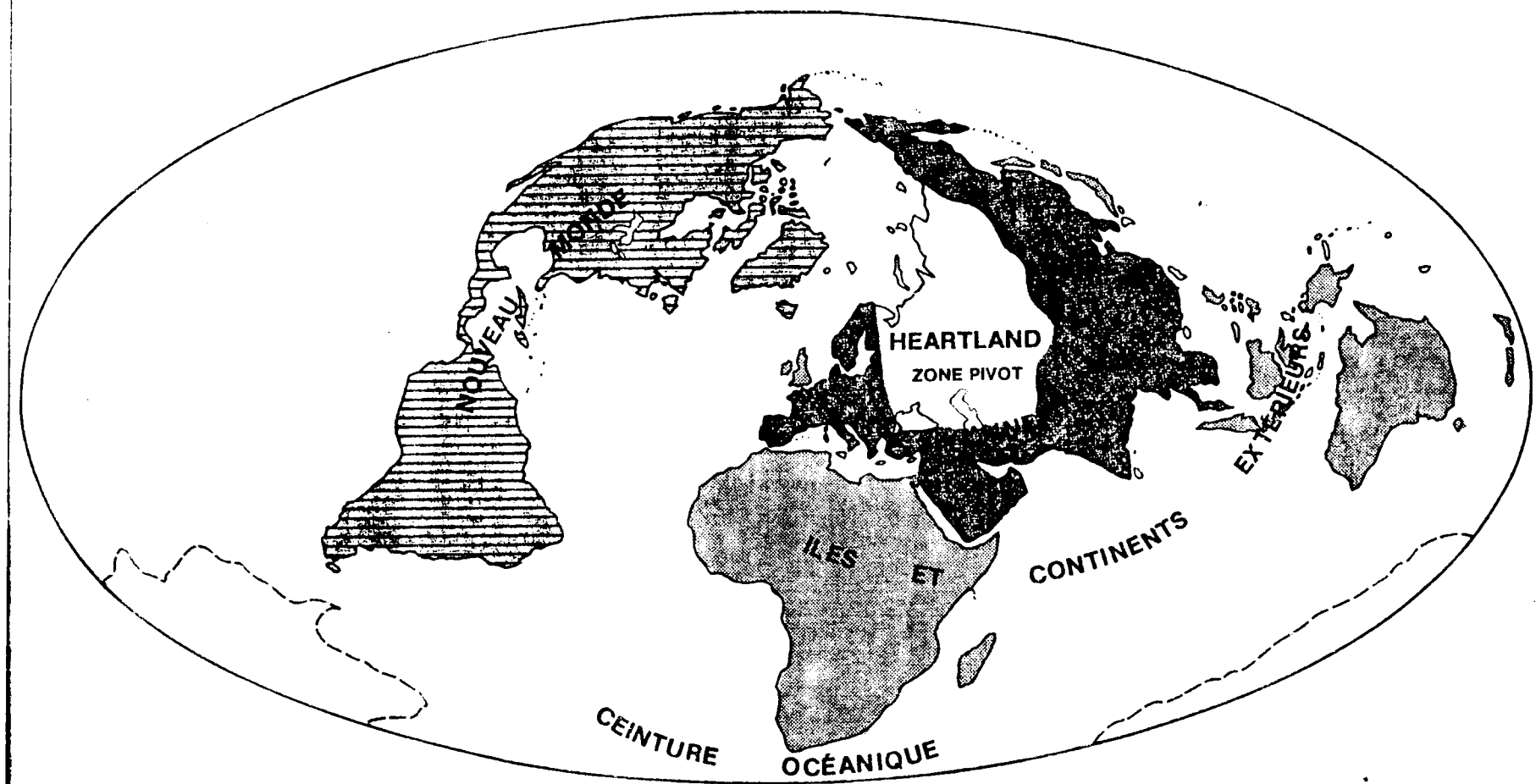
Le monde selon Mackinder (1904)

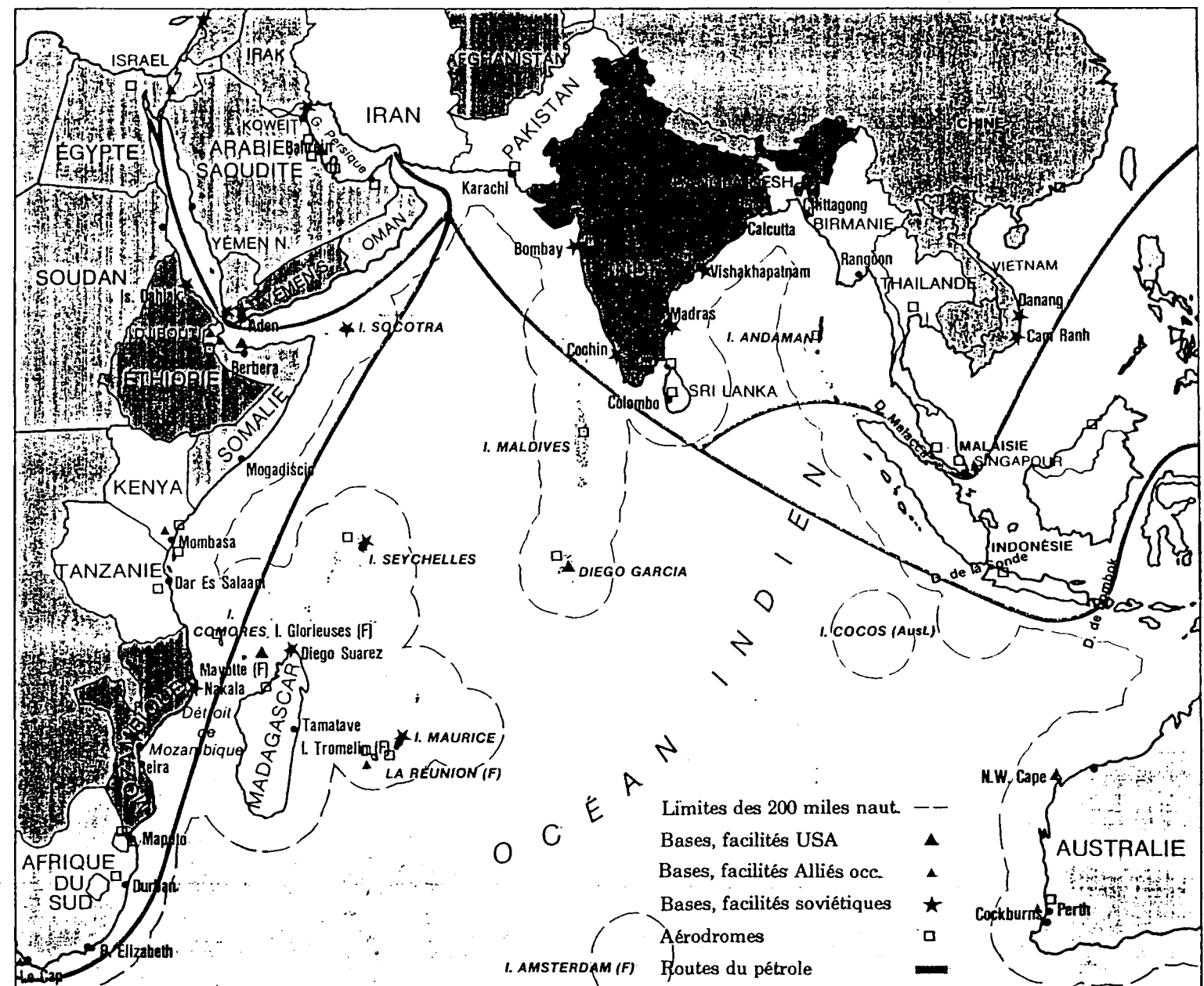
Le contrôle de la zone pivot
(*Heartland*), masse continentale
eurasienne, constitue une menace
potentielle pour les puissances
maritimes.



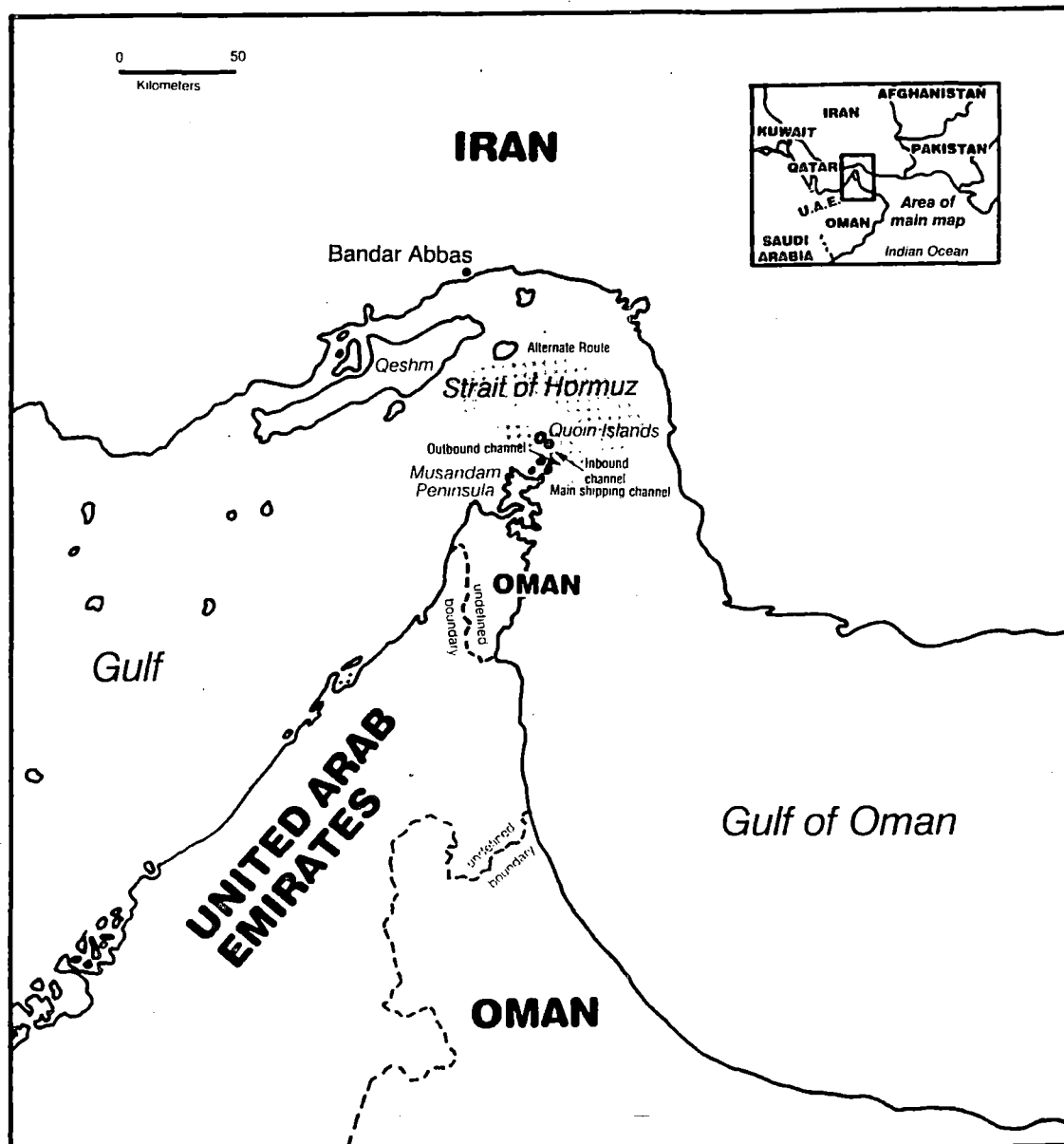
G. CHALIAND ET J.P. RAGEAU "ATLAS STRATEGIQUE", PARIS, FAYARD, 1983.²¹

Spykman et l'importance de l'anneau maritime

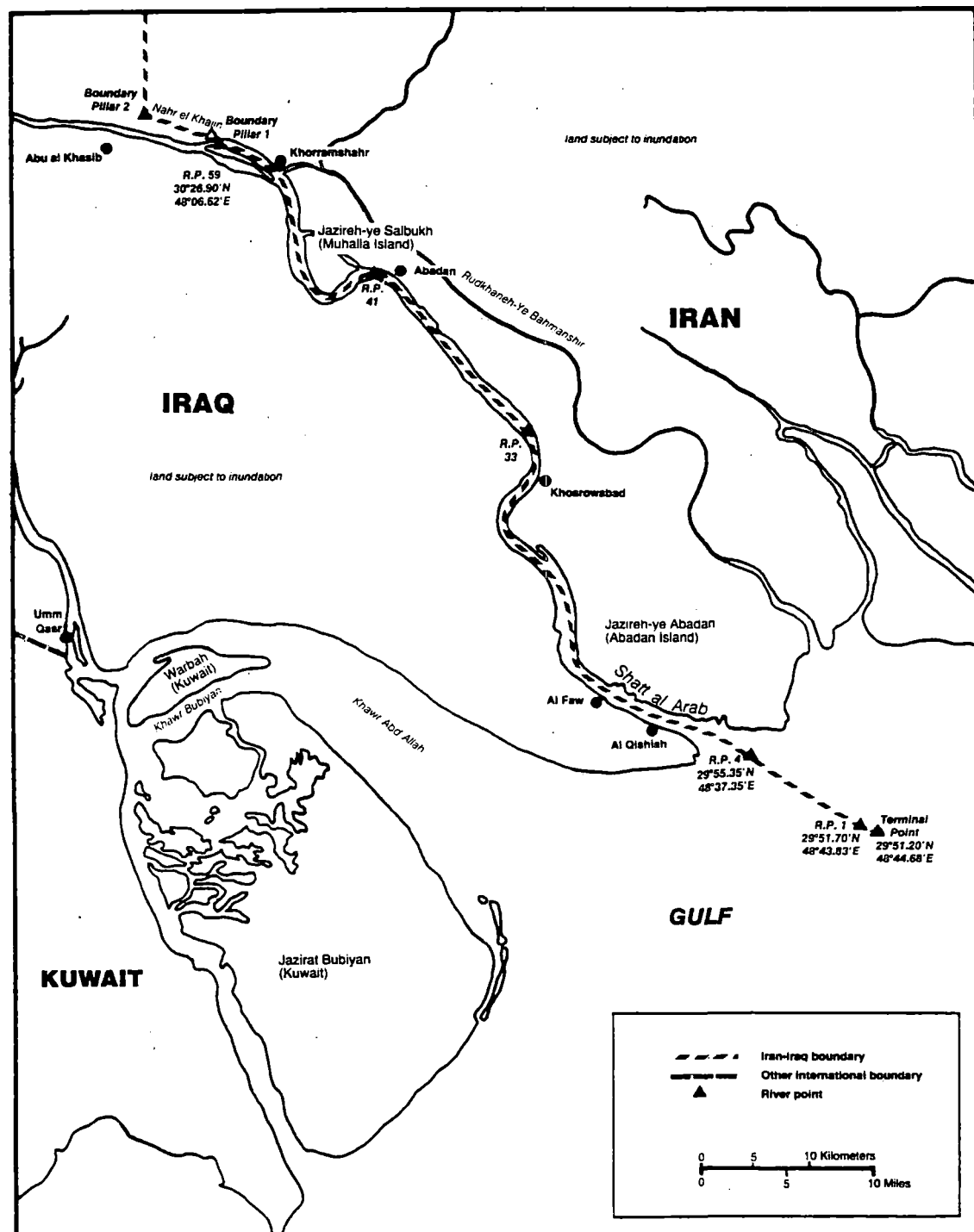




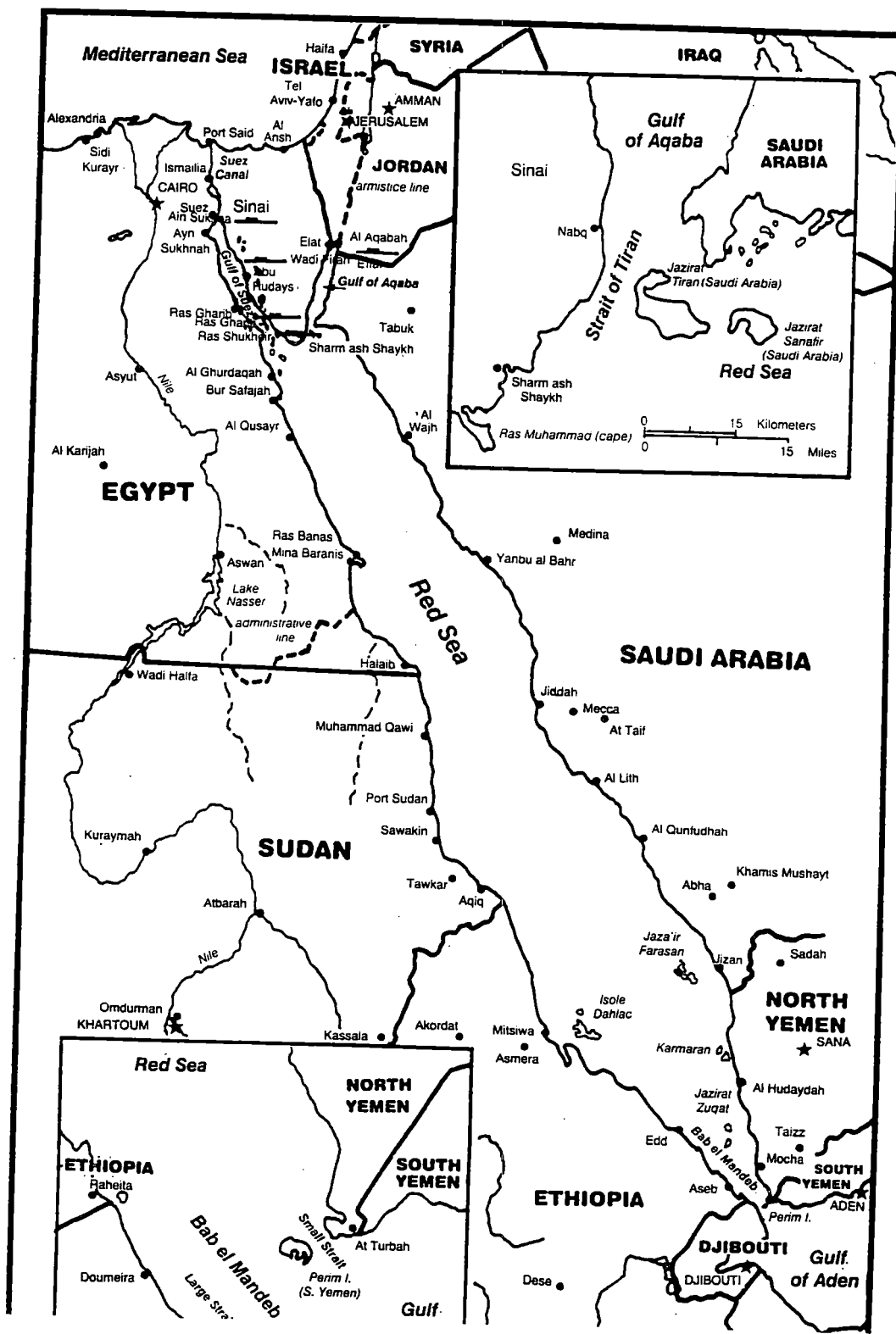
G. Chaliand & J.-P. Rageau, Atlas stratégique, Paris, Fayard 1973.



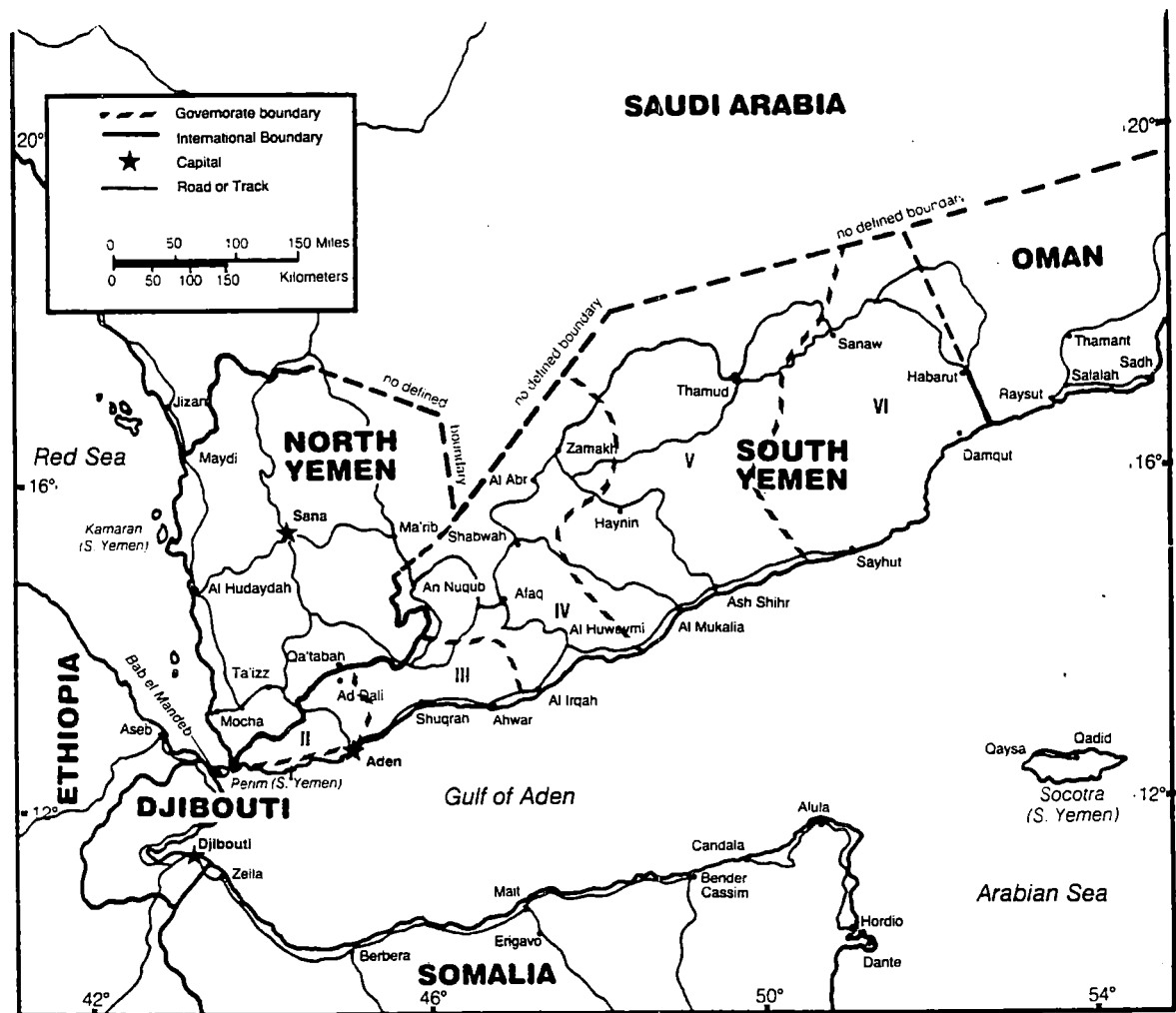
Le détroit d'Hormuz
 (A. Cordesman, The Gulf and the search for strategic stability, Boulder, Co,
 Westview Press, 1984, p614.)



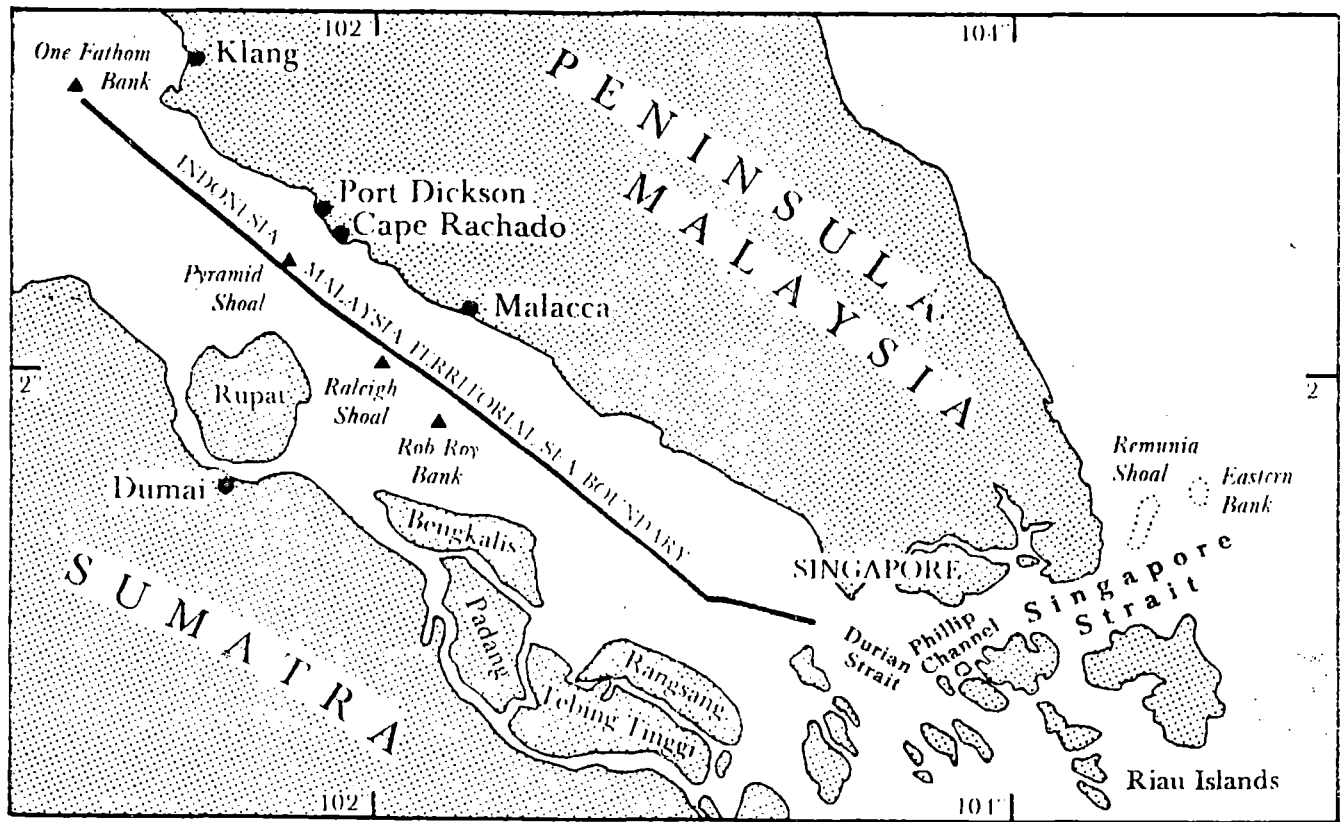
Le Shatt-al-Arab
(A. Cordeman, *op.cit.*, p647)



La Mer Rouge
(A. Cordomen, op. cit.,)



Nord & Sud Yemen
(A. Cordeman, op.cit.)



Le détroit de Singapour

CHAPITRE II

NOUVEAU DROIT DE LA MER ET GEOECONOMIE DE L'OCEAN
INDIEN

LE DROIT DE LA MER DANS L'OCEAN INDIEN

La mer est devenue l'enjeu d'une vaste bataille Nord/Sud. Au principe traditionnellement admis de liberté des mers s'est progressivement substitué celui du partage des espaces maritimes. Les pays en voie de développement ont, tout au long de la Troisième Conférence sur le droit de la mer, fortement insisté pour que soit admis le principe de la double appropriation de la mer (1) : une appropriation nationale (au-delà de celle traditionnellement acceptée) et une appropriation collective des ressources des fonds des mers, au-delà de la juridiction nationale, par l'intermédiaire d'une Haute Autorité. Ce concept nouveau de "patrimoine commun de l'humanité" trouve ses prémices dans la notion d'"intérêt de l'humanité tout entière", déjà présente dans les traités sur la maîtrise des armements appliquée à l'espace extra-atmosphérique (1967) et aux fonds marins et océaniques (1971). Il ne sera pas resté un vœu pieux. Il aura, en effet, comme nous le verrons un peu plus loin, des implications organisationnelles importantes.

La nouvelle convention sur le droit de la mer fut signée par les représentants de 117 Etats lors de l'ultime session de Montego Bay, en décembre 1982. Elle consacre la victoire du principe d'appropriation nationale; l'absence d'accord parallèle sur les pouvoirs futurs de la Haute Autorité des fonds marins ne permet malheureusement pas de rééquilibrer réellement les relations maritimes internationales.

Nous verrons dans une première partie les différentes dispositions juridiques de cette convention et, dans une seconde, la manière dont elles affectent l'océan Indien.

I. LA NOUVELLE CONVENTION SUR LE DROIT DE LA MER

A) LES EAUX INTERIEURES

Chaque Etat côtier est autorisé à considérer comme portion de son territoire les eaux portuaires, les baies et estuaires; quand la côte est profondément découpée ou quand il y a une bordure d'îles, les eaux et fonds marins entre le littoral et une série de lignes de base liant les extrémités des promontoires et des îles font également partie du territoire national.

B) LA MER TERRITORIALE

Chaque Etat côtier exerce son autorité sur ses eaux territoriales mesurées à partir de la limite extérieure des baies, ports, etc. Si ces eaux territoriales, leur espace aérien et les fonds marins tombent sous la souveraineté de l'Etat côtier, comme partie intégrante de son territoire, il est cependant convenu que les navires étrangers et, en tous cas, les navires de commerce en temps de paix bénéficient du droit de passage inoffensif. A ce propos, aussi bien la Convention de 1958 sur la mer territoriale que celle de 1982 considèrent qu'il y a passage inoffensif aussi longtemps qu'il ne porte pas préjudice à la paix, au bon ordre ou à la sécurité de l'Etat côtier.

La Convention de 1982 cite comme causes de préjudice : toute menace ou tout usage de la force contre la souveraineté, l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de l'Etat côtier; les exercices militaires (les sous-marins doivent faire surface lors du passage); la pêche; la pollution délibérée et de large ampleur; les activités de recherche ou de contrôle; le lancement ou l'amerrissage d'engins militaires.

Bien que la Convention de 1982 interdise à l'Etat côtier de s'opposer au passage inoffensif, elle permet de suspendre temporairement ce passage dans des zones spécifiques de la mer territoriale si cela est requis pour des raisons de sécurité du trafic maritime. La Convention de 1982 permet également à l'Etat côtier de prescrire des couloirs maritimes pour des navires effectuant un passage inoffensif. La largeur des eaux territoriales a été portée de 3 à 12 milles.

C) LE PLATEAU CONTINENTAL

Défini en 1958 comme "le lit de la mer et le sous-sol des régions sous-marines adjacentes aux côtes", le plateau continental inclut, dans la Convention de 1982, "les fonds marins et leur sous-sol (...) sur toute l'étendue du prolongement naturel du territoire terrestre" (Art. 76), à partir de la limite extérieure de la mer territoriale. "L'Etat côtier exerce des droits souverains sur le plateau continental aux fins de son exploration et de l'exploitation de ses ressources naturelles" (Art. 77). Le plateau continental est défini par la distance à la côte, fixée

à 200 milles nautiques à compter des lignes de base, ce qui fait coïncider le plateau avec la zone économique. Dans le cas de plateaux exceptionnellement longs, la limite est fixée à 350 milles par rapport aux lignes de base. Ici, comme pour la zone économique exclusive, se pose la question épineuse de la délimitation des espaces maritimes. La formule de l'équidistance étant dépourvue de caractère coutumier, la jurisprudence actuelle va dans le sens de la délimitation équitable qui donne une plus grande marge de manoeuvre à l'appréciation du juge.

D) LA ZONE ECONOMIQUE EXCLUSIVE (ZEE)

La Convention de 1982 établit une ZEE d'une distance de 200 milles nautiques depuis le littoral. Dans la ZEE, l'Etat côtier dispose de droits exclusifs en matière d'exploration et d'exploitation, de conservation et d'utilisation des ressources naturelles vivantes et non vivantes, des eaux de surface et des fonds marins. L'Etat côtier reçoit le droit d'établir des îles artificielles, des installations et structures, de mener des recherches et de protéger l'environnement maritime. Tous les Etats disposent de la liberté de navigation et de survol dans la ZEE ainsi que celle de poser des câbles sous-marins et des oléoducs. Là où a été déclarée une ZEE, le régime juridique du plateau continental se confond avec celui de la ZEE sur une distance de 200 milles.

E) LES DETROITS

La Convention de 1982 apporte de grands changements en matière de droit des détroits; ceux-ci sont définis (lorsqu'ils sont pleinement internationaux) comme les voies de passage pour la navigation internationale entre deux portions de la haute mer ou entre une zone économique donnée et une autre. On y applique le principe du passage en transit, lequel principe est applicable à tout navire et avion traversant ou survolant cette zone, de façon continue et rapide.

Quoique les Etats côtiers sont autorisés à prescrire des couloirs maritimes et des mesures de régulation du trafic et appliquer leurs dispositions en matière de sécurité maritime et de contrôle de la pollution, ils ne peuvent empêcher ou suspendre le passage en transit. De son côté, le navire ou l'aéronef en transit doit traverser sans retard le détroit et s'abstenir de toute menace ou usage de la force vis-à-vis de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique des Etats riverains.

Les sous-marins ne sont pas obligés de faire surface, alors qu'ils le sont dans les eaux territoriales d'une puissance étrangère. L'Etat côtier ne peut s'opposer au passage d'un navire de guerre, il ne peut qu'agir après coup en responsabilité contre l'Etat national dudit navire.

F) LA HAUTE MER

La Convention sur le droit de la mer définit un régime d'appropriation et d'exploitation collectives des ressources des fonds marins. Il s'agit là d'une traduction concrète de la résolution 2749 adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU, le 17 décembre 1970. Dans son art. 7, cette résolution énonce une idée révolutionnaire : "L'exploration des espaces maritimes (c-à-d. le fond des mers au-delà des limites de la juridiction nationale des Etats) et l'exploitation de ses ressources seront entreprises pour le bénéfice de l'humanité en tant que telle, sans tenir compte de la localisation géographique des Etats, qu'ils soient enclavés ou côtiers, et en prenant en considération particulière les intérêts et les besoins des nations en développement". La Convention proclame ces espaces maritimes "patrimoine commun de l'humanité". Ne pouvant être appropriée par un Etat (ou groupe d'Etats), la "zone des fonds marins" recouvre 215 des 362 millions de km² occupés par les mers et sera gérée par une organisation internationale spécifique : l'Autorité des Fonds Marins, dont le siège est à la Jamaïque. Dotée de divers organes (une Assemblée, un Conseil, un Secrétariat), l'Autorité aura la maîtrise totale des modalités d'exploitation des ressources de la zone. Afin de garantir la stabilité des marchés, des plafonds de production sont imposés pour les minerais extraits. Il est prévu que l'Autorité concède l'exploitation des richesses des fonds marins, par contrat, à des Etats ou à des sociétés privées, mais elle pourra également mener une activité d'exploitation

directe par le biais de son bras opérationnel, "l'Entreprise Internationale des Fonds Marins".

La partie II de la Convention sur le droit de la mer décrit le rôle de cette "Entreprise". Des différents organes subsidiaires de l'Autorité, c'est celui qui fait l'objet des plus vives critiques. Il lui est reproché de fausser complètement le jeu de la libre concurrence, en s'arrogeant des droits excessifs qui mettent en péril l'autre principe de base de l'exploitation des fonds marins, à savoir la concession d'exploitation à des entreprises privées. Avant d'analyser ces critiques, il convient de se rappeler que, en ce qui concerne l'exploitation des fonds marins, le nouveau droit de la mer entend mettre en place un double système : d'un côté, la libre-entreprise (octroi de licences d'exploitation aux Etats et compagnies privées), de l'autre, une organisation internationale censée permettre aux Etats moins favorisés d'obtenir également une part des richesses des fonds marins, déclarés patrimoines communs de l'humanité.

L'Entreprise bénéficie d'avantages qui faussent en partie le parallélisme qui suppose inspirer le système en place.

1. Une entreprise privée ou semi-publique effectuant des recherches en haute mer doit fournir à l'Entreprise la description détaillée de deux sites, chacun d'une superficie de 150 000 km², où il a localisé des nodules et souhaite opérer. L'un de ces sites sera exploité directement par

l'Entreprise, organe international, l'autre sera concédé à la société minière privée qui l'a découvert. La description des sites est faite aux frais de l'investisseur privé et constitue d'emblée une charge financière importante qu'il sera seul à assumer.

2. La compagnie privée doit accepter un transfert de technologie concernant toute celle qu'elle utilisera pour l'exploitation des fonds marins. L'Entreprise est cependant invitée à payer un montant "juste et raisonnable" pour la technologie ainsi acquise. Si la technologie ne peut être transférée (à cause de restrictions imposées par le détenteur de la patente), la compagnie minière est tenue de fournir à l'Entreprise une technologie similaire. Au cas où des arrangements alternatifs ne peuvent être mis en place, le "mineur" doit renoncer à l'utilisation de la technologie en question et se tourner vers d'autres techniques d'exploitation.
3. Le paiement des royalties par la compagnie minière à l'Entreprise repose sur un calcul très complexe et très controversé.

Compte tenu de tous ces problèmes, le fonctionnement de l'Autorité Internationale des Fonds Marins n'est pas prévu avant la fin du siècle.

L'opposition des Etats-Unis et du Royaume-Uni à la Convention du droit de la mer rend difficile l'application de ce nouveau droit. A la session de 1982 de la Conférence des Nations Unies sur le droit de

la mer, un certain nombre de compagnies minières occidentales furent nommées "investisseurs pionniers", ceci en vue de lever certaines des réserves que ces pays avaient à l'égard du nouveau régime de la haute mer.

Les règles du nouveau droit de la mer prévoient que les neuf "investisseurs pionniers" - quatre consortiums européens, un japonais et les quatre compagnies publiques d'URSS, de France, de Chine et de l'Inde - règlent entre eux leurs différends en matière de fonds marins avant que l'autorisation d'exploiter une mine soit donnée par l'Autorité Internationale des Fonds Marins. Mais cette autorisation est accordée uniquement aux Etats (à leurs consortiums) qui ont signé la Convention sur le droit de la mer de 1982. Celle-ci entrera en vigueur lorsque 60 Etats signataires l'auront ratifiée.

Il tombe sous le sens que, dans un domaine tel que celui de l'exploitation des fonds marins, la dimension technologique des choses est essentielle. Or ces techniques, très élaborées et coûteuses échappent à la plupart des pays en développement. C'est pourquoi le principe de la liberté des mers a été contesté par ces derniers pays, au nom même d'une juste répartition des richesses économiques des fonds marins. Au principe des droits souverains de l'Etat côtier, applicables à l'exploration et à l'exploitation du plateau continental et de la ZEE, s'oppose donc celui du "partage équitable" des richesses englouties dans le fond des mers et les océans.

Les sujets de contestation ne manqueront pas. D'un côté, les pays en développement, généralement dépourvus des moyens financiers et techniques pour exploiter les fonds marins. De l'autre, les Etats industrialisés qui se voient imposer une série de restrictions à leur exploitation de ces mêmes fonds. La question est de savoir comment les superpuissances vont parvenir à défendre leur objectif stratégique (libre passage par les détroits), tout en respectant les dispositions nouvelles du droit de la mer.

Les problèmes sont de divers ordres :

1. Du fait de l'extension des eaux territoriales jusqu'à 12 milles, environ 120 détroits servant de par le monde à la navigation internationale sont "territorialisées", c'est-à-dire soumis à l'obligation du passage inoffensif.

En établissant une limite maximale de 12 milles pour la mer territoriale, le droit de la mer s'oppose à certaines revendications de souveraineté au-delà des 12 milles (3). Les superpuissances se voient reconnues le libre passage à travers, sous et au-dessus des détroits et eaux archipélagiques. Les navires en transit doivent respecter les règles de navigation en vigueur, notamment en matière de pollution et de sécurité maritime.

2. La zone économique exclusive couvre environ 40 % de la surface des océans. Les droits nationaux des Etats côtiers y sont limités, principalement, au contrôle des ressources vivantes et non

vivantes. Les puissances maritimes continueront de jouir des libertés prévues pour la haute mer.

3. Les délimitations maritimes posent des problèmes d'une autre nature. Alors qu'il paraît assez aisé d'instaurer des règles concernant le transit dans les détroits et les zones économiques, la délimitation des frontières maritimes est susceptible de créer des contentieux durables. La Cour internationale de justice s'étant souvent révélée impuissante à régler de façon satisfaisante les litiges en la matière, il est vraisemblable qu'une nouvelle juridiction maritime internationale souffrirait d'une même impuissance.

II. NOUVEAU DROIT DE LA MER ET OCEAN INDIEN

A) LA DELIMITATION DES ESPACES MARITIMES

L'océan Indien représente environ 21 % de la surface océanique mondiale. Ses eaux s'étalent du Nord de l'Antarctique au Sud du continent asiatique et de la côte Est de l'Afrique à l'Ouest de l'Australie. Il y a 36 Etats sur le pourtour ou dans l'océan Indien. Deux Etats extra-régionaux ont des droits souverains sur des îles et sur leurs eaux adjacentes dans la région.

- Les Etats du littoral sont les suivants :
Australie, Bahrein, Bangladesh, Djibouti, Egypte, Ethiopie, Inde, Indonésie, Iran, Iraq, Israël, Kenya, Koweït, Malaisie, Mozambique, Birmanie, Oman, Pakistan, Qatar, Arabie saoudite, Somalie, République sud-africaine, Soudan, Tanzanie, Thaïlande, Emirats arabes unis, Yémen.
- Les Etats insulaires sont les suivantes : Comores, Madagascar, Maldives, Maurice, Seychelles, Singapour, Sri Lanka.
- Les Etats extra-régionaux, la France et le Royaume-Uni, possèdent des territoires dans l'océan Indien. La France y a des Départements et Territoires d'outre-mer, (la Réunion, Mayotte, les Kerguelen et les "îles éparses"). Le Royaume-Uni regroupe ses possessions dans l'océan Indien sous

l'appellation British Indian Ocean Territory (BIOT). Actuellement ces territoires ne sont plus constitués que de l'archipel des Chagos, aujourd'hui détaché de l'île Maurice. C'est dans cet archipel que se trouve l'île de Diego Garcia, louée à bail aux Etats-Unis.

Dans l'océan Indien, il subsiste assez peu de contentieux en matière de délimitation des espaces maritimes. L'Inde a abouti à divers accords avec les Etats voisins. Il s'agit de l'accord (en 1974) avec Sri Lanka concernant le passage par le détroit de Palk qui relève des zones économiques des deux pays (4); de l'accord concernant le Golfe de Mannar entre les Maldives et l'Inde : c'est ainsi que la délimitation passe par une ligne médiane entre la côte Ouest de l'Inde et les îles Maldives, et entre l'île Minicoy (Inde) et l'atoll Nord (Maldives), on mentionnera encore les dispositions prises en 1974 par l'Inde et l'Indonésie dans la mer d'Andaman. La ligne médiane passe entre les eaux des îles Nicobar et Sumatra.

Un traité délimitant les fonds marins a été signé le 22 juin 1978 entre l'Inde, l'Indonésie et la Thaïlande. Il établit une jonction triangulaire des limites de leurs fonds marins. Un traité similaire avec le Bangladesh est dans l'impasse à cause d'un différend concernant la souveraineté sur l'île de Moore, dans l'estuaire du fleuve Haribhang, à la frontière des deux pays (5). Ce différend est devenu plus aigu à mesure que se confirmait la possibilité de trouver des hydrocarbures offshore dans la baie du Bengale.

Un traité a été signé le 23 décembre 1986, entre la Birmanie et l'Inde, concernant la délimitation de leur plateau continental respectif dans la mer d'Andaman, le canal de Coco et la baie du Bengale.

Un contentieux a longtemps opposé l'Indonésie à l'Australie à propos de la délimitation de leur plateau continental dans la mer de Timor (l'enjeu était aggravé par la présence d'hydrocarbures dans cette partie de la mer de Timor). En 1991 l'Australie et l'Indonésie ont conclu le "Timor Gap Treaty" prévoyant une zone de développement commun de la zone maritime en question. Cette solution, en principe intérimaire, pallie l'absence d'un accord de délimitation maritime et permet l'exploitation en commun des ressources de la zone considérée.

Les mers semi-fermées (golfe Persique et mer Rouge) donnent lieu à certaines difficultés en matière de délimitation : c'est le cas du problème des limites du plateau continental de l'Iraq, de l'Iran et du Koweït (6). Les Etats concernés s'opposent sur la méthode à adopter (ligne médiane ou principe d'équité). Dans la même zone, il y a contestation en matière de souveraineté sur certaines îles : contestation iraquienne de la souveraineté koweïtienne sur les îles Bubyan et Warba, contestation des Etats arabes du Golfe de la souveraineté iranienne sur les îles Abou Moussa (possessions de Shardjah) et Tomb (possessions de Ras Al Khaymah). Il faut mentionner aussi le cas de Socotra : la souveraineté yéménite sur cette île, si proche du détroit de Bab-el-Mandeb qu'elle en fait un observatoire privilégié de l'activité navale sur la

route Hormuz/Le Cap et à la sortie du Golfe d'Aden, est contestée par la Somalie.

Le British Indian Ocean Territory ne comprend plus, à l'heure actuelle, que l'archipel des Chagos, détaché par la Grande-Bretagne, en 1965, de l'île Maurice quand celle-ci était encore une colonie. Parmi ces îlots se trouve, dans la partie méridionale de l'archipel, Diego Garcia. Cette île avait été cédée en location pour 50 ans aux Etats-Unis, par un accord datant du 8 décembre 1966. L'île Maurice reçut, lors de son indépendance, un don de 3 millions de £, en compensation d'un territoire qui aurait normalement dû lui être rétrocédé dans sa totalité. Le contentieux est non seulement d'ordre territorial (atteinte à l'inviolabilité des frontières) mais aussi de nature humaine : il y eut, en effet, déplacement des habitants de Diego Garcia (les "Ilois" réinstallés à Maurice).

Les "îles éparses" sont au nombre de cinq : quatre d'entre elles (l'Archipel des Glorieuses, Juan de Nova, Bassas da India et Europa) sont situées dans le canal du Mozambique et sont revendiquées par Madagascar. Tromelin, à 450 km à l'Est de la côte malgache, est revendiquée par Maurice, depuis 1976. On notera aussi que le Président des Comores revendique l'archipel des Glorieuses qui relevait de la même administration coloniale que Mayotte. Le principal attrait de ces îlots réside dans la vaste zone économique exclusive qui les entoure (présence de ressources minérales). C'est en 1972 que Madagascar fit valoir sa souveraineté sur ces îles. Cette revendication, soutenue par l'ONU et l'OUA, repose sur plusieurs arguments : proximité de la "Grande île", liens historiques, principe de

l'intégrité territoriale d'un pays colonisé accédant à l'indépendance (résolution 1574-XV de l'ONU du 14 décembre 1960). La France rétorque qu'elle seule a exercé, de tout temps, une souveraineté effective sur ces îles, qui, inhabitées, ne peuvent être soumises au principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes (7). Il est vraisemblable que la revendication de Madagascar et des Comores est également inspirée par le souci politique et nationaliste d'affirmer une récente souveraineté, même si l'aspect économique des choses n'est pas à négliger (8).

Un autre différend subsiste entre les Comores et la France au sujet de Mayotte. La population de cette île de l'archipel des Comores refusa, en 1975, de faire partie du nouvel Etat indépendant des Comores. Elle se vit alors octroyer le statut de "collectivité particulière de la République". Ce statut a un caractère évolutif, permettant aux Mahorais, dans la version française, de "se prononcer librement" sur leur destin (9). L'ONU et l'OUA, suivant en cela la thèse de l'Etat des Comores, accusent régulièrement la France de violer l'unité et l'intégrité territoriales de l'archipel des Comores. Le gouvernement français répond qu'il ne peut aller à l'encontre des vœux exprimés par le peuple mahorais, très largement favorable au maintien de son rattachement à la France. Il semble toutefois que Paris envisage de rétrocéder Mayotte aux Comores, en échange de garanties solides tant pour la population autochtone que pour l'établissement de deux bases françaises, l'une aérienne à la Grande Comore et l'autre navale à Mayotte (où il y a un excellent lagon).

La France dispose, enfin, d'îles australes sur lesquelles elle exerce une souveraineté non contestée, sous le nom de Terres australes et antarctiques françaises (TAAF); ces terres comprennent les îles St. Paul et Amsterdam, Kerguelen, l'archipel Crozet et la Terre-Adélie. Ces arpent de terre inhabités, situés en dehors des zones habituelles de trafic maritime, ne sont revendiqués par aucun Etat de la région. Ils servent de bases permanentes à la recherche scientifique.

Ces poussières d'île dans l'océan Indien offrent un intérêt économique non négligeable depuis l'extension de la ZEE à 200 milles. C'est ainsi que la France, grâce à ses possessions insulaires dans l'océan Indien, détient une ZEE de 2,8 millions de km², ce qui en fait la première puissance maritime du Sud-Ouest de cet océan.

B) LES ZONES ECONOMIQUES EXCLUSIVES

La délimitation des zones économiques exclusives pose d'importants problèmes. Il ne s'agit pas tant des limites latérales que des limites frontales, lorsque deux ZEE empiètent l'une sur l'autre. On appliquera tantôt le principe d'équidistance, tantôt celui d'équité. Parmi les problèmes litigieux en la matière, on relève, dans l'océan Indien (10) :

- la délimitation des ZEE dans le canal du Mozambique. Elle devrait faire l'objet d'un règlement tripartite entre Madagascar, le Mozambique et la France. Or un tel traité est

impossible à cause du contentieux franco-malgache sur les îles éparses.

- la ZEE française dans la périphérie de Mayotte est contestée, du fait même du statut de cette île, par la République des Comores et Madagascar.
- la ZEE française dans la périphérie de la Réunion se heurte à celle de Maurice, à cause des revendications des uns et des autres sur l'îlot de Tromelin.
- la frontière des ZEE du Yémen et de la Somalie fera l'objet d'un différend tant que subsisteront les revendications somaliennes sur Socotra.
- on peut s'interroger sur l'attitude des Australiens à propos de la ZEE des Kerguelen, compte tenu de la présence de l'îlot Heard.
- la ZEE du Bangladesh dont l'extension dans la baie de Bengale est contestée par l'Inde et la Birmanie.

Compte tenu des enjeux économiques qu'elles représentent, ces zones peuvent faire l'objet d'âpres confrontations et envenimer le climat politique de toute une région.

C) LES DETROITS DE L'OCEAN INDIEN

L'extension des eaux territoriales à 12 milles marins a affecté le franchissement de la plupart des grands

détroits de l'océan Indien, soumis désormais à l'obligation du passage inoffensif.

C'est ainsi, par exemple, que la largeur du détroit d'Hormuz atteint au maximum 22,5 milles et au minimum 20,75 milles; il baigne ainsi deux Etats riverains : Oman et l'Iran. Il ressort de ce qui précède que les eaux du détroit d'Hormuz se trouvent entièrement incorporées dans les eaux territoriales des deux Etats riverains. De même, la largeur maximum du détroit de Bab-el-Mandeb atteint 14,5 milles : ses eaux, par conséquent, sont entièrement englobées dans les eaux territoriales du Yémen et de Djibouti. D'autres détroits subissent le même sort : le détroit de Malacca (20 milles) entre l'Indonésie et la Malaisie, celui de Sunda (12 milles) entre Java et Sumatra, celui de Lombok (11 milles) entre Bali et Lombok, celui de Torres entre l'Australie et l'Indonésie ainsi que l'entrée du canal de Mozambique.

D) LES FONDS MARINS

L'Inde est le seul Etat de l'océan Indien à s'être engagé dans l'exploration et l'exploitation des fonds marins. En août 1987, elle devint le premier investisseur formellement enregistré par la Commission Préparatoire des Nations Unies pour l'Autorité des Fonds Marins. Ce pays entreprit d'établir une étude géologique des fonds marins sur une superficie de 300.000 km². A partir des sites explorés, le gouvernement indien traça les contours d'une zone de 20.000 milles carrés pour laquelle il demanda des droits exclusifs d'exploitation.

Nous reviendrons dans la seconde partie du chapitre sur cette question plus économique que juridique.

On constate, en conclusion, que le droit de la mer dans l'océan Indien est l'objet d'enjeux importants reflétant les tensions internes (contestation de souveraineté) aussi bien que l'opposition entre les priorités des Etats régionaux et celles des puissances extérieures. Des reliquats de l'ère coloniale ("les confettis de l'Empire") sont contestés par les nouveaux Etats, tandis que l'exercice de la souveraineté nationale sur différents segments de la mer fait l'objet d'interprétations parfois très divergentes. Le nouveau droit de la mer ne règlera que progressivement ces divergences.

GEOECONOMIE DE L'OCEAN INDIEN

Notre propos n'est pas de dresser ici un inventaire des capacités économiques des Etats de l'océan Indien. Il s'agit bien plutôt de déterminer le lien qui existe entre les ressources économiques de cette région (leur amplitude, leur accès, leur importance pour les puissances industrialisées) et la demande mondiale. A partir de quoi, il est possible de cerner la notion de minerais stratégiques, qui suggère une relation étroite entre, d'une part, le besoin de ces minerais pour les Etats industrialisés et, d'autre part, la sécurité de leurs lignes d'approvisionnement.

On définit généralement le minerai stratégique (11) comme un minerai dont le manque aurait un effet défavorable majeur sur la balance nationale des paiements ou sur l'économie en général. On peut aussi y classer les minerais qui entrent dans la fabrication d'équipements de défense. Les minerais stratégiques se composent de métaux légers (bauxite/alumine et titane), de métaux alliés (chrome, cobalt, manganèse, molybdène, nickel, tantale, tungstène), de métaux accessoires (bismuth et phosphates) aussi bien que de métaux plus ordinaires (fer, cuivre, étain, zinc et plomb). A cela s'ajoute le pétrole et le gaz, qui demeurent les principales ressources énergétiques des pays industrialisés, membres de l'OCDE.

C'est sur la base de ces éléments que s'est forgée une diplomatie des ressources (12). Elle est fondée sur la rareté de certains minerais, sur la dispersion de la demande et sur la concentration de l'offre. Compte tenu de leur dépendance en matière de ressources énergétiques et minérales, les pays occidentaux sont vulnérables à toute action visant à raréfier/contrôler leurs sources d'approvisionnement. D'où, à la fois une diplomatie visant à établir des liens particuliers avec les Etats et les régions riches en matières stratégiques et, en sens contraire, une politique destinée à atténuer cette dépendance extérieure, source de vulnérabilité.

La notion de dépendance signifie intrinsèquement que tel minerai joue un rôle capital dans l'économie d'un pays et que son absence ou sa raréfaction risque de provoquer une paralysie économique. Notre propos n'est pas d'illustrer ici l'importance du pétrole ou du nickel dans l'économie d'un Etat occidental mais bien d'analyser le problème de l'accessibilité à ces minerais et, par conséquent, de la sécurité des approvisionnements énergétiques et minéraux. Un concept central ici est celui de rareté des minerais ("le spectre de la pénurie"). La notion de rareté est à la fois économique et politique. On dira couramment qu'un minerai est rare si sa production diminue et s'il y a épuisement des réserves. Il s'agit là de considérations purement géologiques et économiques. Tôt ou tard, les ressources minérales s'épuiseront que ce soit dans le sens physique d'une chose qui vient à manquer ou dans le sens économique de choses qui deviennent trop coûteuses pour être utilisées (la première relève de la théorie de Malthus, la seconde de

celle de Ricardo). Les seules vraies questions sont cependant celles de savoir combien de temps nous sépare de l'ère de la rareté, dans le sens physique et économique, et si des ressources alternatives pourront alors suppléer à cette rareté. Il est très difficile de prévoir le tarissement des ressources minérales et, pour que la rareté (au sens Ricardien du terme) se manifeste, il faudrait que les économies d'échelles en matière technologique soient inférieures aux coûts croissants d'exploitation.

Une seconde approche de la rareté (celle que l'on adopte habituellement) est d'ordre politique. On envisage une pénurie volue par un Etat (type embargo ou blocus) ou provoquée par des troubles politiques dans le pays producteur. Dans le cas d'une pénurie intentionnelle, il faut déterminer la stratégie mise en oeuvre; celle-ci peut impliquer le blocus des voies de communication du pays producteur.

Ces considérations nous ramènent à Mahan (cfr. chap. II) pour qui la puissance maritime d'un Etat s'exprime par sa capacité à protéger ses voies maritimes et d'approvisionnement. Or, celles-ci, du fait de l'interdépendance universelle des grands lieux de production, sont devenues encore plus nécessaires aux puissances continentales qu'à l'époque des grandes découvertes. La défense des voies maritimes est primordiale : cela signifie que dans le chef de l'adversaire la rupture de ces voies est une priorité en cas d'hostilités ouvertes.

Les Etats-Unis se considèrent comme la plus grande puissance maritime du monde contemporain, pour

laquelle, en conséquence, la sécurité des voies d'accès océaniques est un enjeu de première importance (13).

Les défis sont de divers ordres. Il y a (ou il y avait) celui de l'URSS, dans la perspective précédemment analysée de l'opposition classique entre les Puissances de la Mer et de la Terre. Il y a celui du Tiers Monde, contrôlant nombre de matières premières - pétrole ou minerais - et la nécessité pour les Etats-Unis de prévenir toute rupture de ses approvisionnements. Dans cette seconde perspective, les Etats détenteurs de matières premières ou qui en contrôlent l'acheminement se voient dotés d'une extraordinaire capacité d'influer sur l'équilibre économique mondial : d'où les images qui font, par exemple, du Golfe "l'artère jugulaire" du monde occidental, ou qui évoquent les "ressources vitales" pour le monde occidental, lorsqu'il est question des richesses minérales de l'Afrique du Sud, etc.

Une analyse géoéconomique d'une région donnée se doit aussi de constamment tenir compte des présupposés idéologiques que véhicule le discours géopolitique des grandes puissances. Il est, en effet, aisé, pour les Etats-Unis par exemple, d'agiter la perspective d'une menace sur ses approvisionnements énergétiques pour ensuite manifester et légitimer sa puissance dans une région comme l'océan Indien, voire, le cas échéant, intervenir militairement, directement ou par alliés interposés.

La géoéconomie est fondée sur l'analyse des intérêts vitaux que présente une certaine région pour l'économie d'un Etat ou un groupe d'Etats. Dans ces intérêts

vitaux entrent en ligne de compte le volume des échanges commerciaux et l'importance stratégique des produits exportés.

I. ENJEUX ECONOMIQUES

On retiendra deux enjeux économiques principaux dans la partie du monde qui nous concerne :

- La concentration de certaines matières premières et l'immensité des stocks y est en effet remarquable. On considère que près de 60 % des réserves mondiales de pétrole se trouvent dans le Golfe, que la part du pétrole dans la consommation d'énergie primaire de la CEE est d'environ 44 %, et que les grandes compagnies pétrolières occidentales contrôlent plus de la moitié des industries d'extraction dans le Golfe.
- Le transit pétrolier dans l'océan Indien est tout aussi considérable : plus de 50 % des approvisionnements en pétrole de l'Europe occidentale, 90 % de ceux du Japon et 80 % de ceux de la plupart des Etats africains passent par cet océan-carrefour.

En outre, les Etats de l'océan Indien abritent un grand nombre d'autres matières premières, parmi lesquelles le chrome, le manganèse, l'étain, le cobalt, la bauxite, le cuivre, le diamant, le graphite, sans parler, pour l'avenir, des découvertes de pétrole "off-shore" et des nodules polymétalliques des fonds marins.

A) LE PETROLE

Dans le fil de notre analyse introductive, le pétrole peut être considéré comme une arme économique de première importance, dans la mesure où, malgré une récente diversification de ses sources d'énergie, le monde occidental reste assez vulnérable à une rupture de ses approvisionnements pétroliers. La question est dès lors de savoir si le blocus d'un ou deux détroits de l'océan Indien risque d'affecter gravement le transport du pétrole ou s'il existe des voies alternatives d'acheminement.

1. Le détroit d'Hormuz

Le détroit a été qualifié naguère d'artère jugulaire du monde occidental. La formule est pertinente, car les pays riverains du Golfe concentrent 57 % des réserves mondiales connues de pétrole et longtemps il n'y a eu que le passage par Hormuz pour exporter le brut du Golfe vers les marchés mondiaux. Dès lors que ce bras de mer était, jusqu'au début des années 1980, le passage obligé de 60 % des exportations pétrolières mondiales, son blocus réveillait le souvenir de l'embargo de 1973.

La guerre Iran-Iraq a incité bon nombre d'Etats du Golfe, à commencer par l'Iraq lui-même, à explorer de nouvelles voies de transport pétrolier (les oléoducs), afin d'éviter l'étranglement stratégique du détroit d'Hormuz, placé à portée de canon des côtes iraniennes. Il en résulte qu'à

peine 20 % des exportations mondiales de pétroles passent désormais par le détroit.

Quatre oléoducs stratégiques majeurs permettent actuellement d'éviter le détroit d'Hormuz. Deux fonctionnent; les deux autres ayant été fermés pour des raisons politiques ou militaires :

- La "Tapline" (0,5 mx b/j) reliant le terminal saoudien de Joubail à la côte libanaise est fermée depuis 1975;
- L'oléoduc Haditta-Banias qui relie les champs irakiens de Kirkouk (1,45 mx b/j) et de Bassorah (1 mx b/j) à la Syrie et au Liban est fermé depuis 1982.

Les oléoducs du Golfe qui fonctionnent actuellement sont les suivants :

- L'oléoduc Kirkouk-Ceihan qui offre à l'Iraq un débouché sur la Méditerranée via la Turquie (près de 2 mx b/j);
- La "Pétroline" qui, inaugurée en 1982, traverse l'Arabie saoudite d'Est en Ouest pour déboucher sur la mer Rouge à Yanbou; il est d'une capacité de 3 mx b/j qui devrait atteindre 4,8 mx b/j au début des années 90.

L'Iraq est relié à la "Pétroline" par l'oléoduc IPSA d'une capacité actuelle de 700 000 b/j (ces données s'appliquent à la période précédant

l'embargo sur les livraisons pétrolières iraqiennes, décrété le 6 août 1990).

Un projet est en cours qui prévoit un oléoduc Koweït-Yanbou d'une capacité de 500 000 b/j à 1 mx b/j.

D'autres plans sont aussi envisagés : l'Iran aurait entrepris de construire un oléoduc reliant ses champs pétrolifères de Gach Saran (près de Chiraz) à Jaks, sur le Golfe d'Oman, au-delà du détroit. Il envisage aussi d'utiliser un gazoduc à travers la Turquie. L'Iraq a un projet d'oléoduc vers Aqaba, au Sud de la Jordanie. Pour le Koweït, il existe une option vers Aqaba, utilisant le parcours de la "Tapline". Enfin, les pays du Conseil de Coopération du Golfe envisagent d'évacuer leur pétrole soit par un oléoduc débouchant en mer d'Oman, soit par un embranchement sur la "Petroline" saoudienne.

Si les plus probables de ces projets sont menés à bien, les pays du Golfe disposeront en 1990-1995 d'une capacité d'exportation par oléoducs, évitant donc Hormuz, de 13 mx b/j (7 mx en 1988). Le rôle du célèbre détroit s'en verra considérablement réduit; il n'aura alors pas plus d'importance que d'autres noeuds pétroliers stratégiques, tel le détroit de Bab-el-Mandeb, à l'entrée de la mer Rouge. Est-ce à dire, pour autant, que, selon une formule journalistique, on peut "oublier Hormuz" (14) ? Jusqu'en 1990 (et même après), la vulnérabilité du monde occidental vis-à-vis du Golfe demeure considérable. Si l'on bloque le

détroit et si l'on additionne les capacités de tous les oléoducs disponibles dans la région, en y ajoutant même toutes les capacités de production mobilisables hors-zone, il manquerait encore quelque 2 à 3 mx b/j. Il faudrait les puiser dans les stocks, ce qui ne manquerait pas de déclencher une sérieuse panique sur le marché international. Les six pays riverains du Golfe, Arabie saoudite en tête, restent en effet, et de loin, les premiers exportateurs mondiaux : environ 40 % de tout le brut échangé dans le monde.

La vulnérabilité du monde occidental doit donc s'envisager à deux niveaux : d'une part, une dépendance intrinsèque en matière énergétique et, d'autre part, une faible diversification des voies d'approvisionnement.

2. Géoéconomie du pétrole

Les pays riverains du Golfe détiennent, à eux seuls, près de 57 % des réserves mondiales connues de pétrole et la quasi-totalité des réserves en pétrole à bon marché.

V. Maurus a montré que les réserves du Golfe sont nettement plus importantes que la moyenne mondiale (70 ans face à 33 ans), de telle sorte que "les pays occidentaux devront donc inévitablement faire appel de façon massive au pétrole du Proche-Orient pour assurer leur approvisionnement d'ici à la fin du siècle" (15).

Les chiffres sont éloquentes : chaque puits américain (il y en a 620.000) produit en moyenne 14 barils/jour, alors que les 3.000 puits des pays de l'OPEP du Proche-Orient fournissent 3.900 barils/jour.

On prévoit une hausse des exportations OPEP à la fois à cause de la demande croissante des pays en développement et du tarissement des réserves américaines, soviétiques et britanniques. Dès lors, le phénomène actuel des capacités excédentaires de production disparaîtra progressivement au profit d'un retour aux immenses réserves du Golfe. Il est donc illusoire de prétendre "oublier Hormuz".

Un peu de prospective aidant, on s'apercevra que la hausse de la demande internationale sera à peine compensée par les exportations via les oléoducs en direction de la mer Rouge et de la Méditerranée. "Le Golfe exporte en 1990 13 à 14 mx b/j et en 2000 de 15 à 20 mx, contre 8 à 10 en 1987. De ce total, 9 à 10 mx de barils au maximum pourront éviter le détroit d'Hormuz, en admettant que tous les projets d'oléoducs aboutissent", constate encore V. Maurus (16). Hormuz restera une artère vitale difficilement contournable, car les oléoducs n'ont pas une capacité extensible et débouchent dans des zones dont la sécurité est loin d'être garantie (mer Rouge).

Le pays qui se trouve au coeur des enjeux géoéconomiques du pétrole est l'Arabie saoudite. Le pétrole étant la matière première la plus

échangée au monde, le pays qui peut influencer sur la variation de son cours détient une influence considérable sur les marchés internationaux. L'Arabie saoudite est le seul Etat producteur de pétrole qui détient ce pouvoir extraordinaire de moduler à son gré l'offre de pétrole et d'agir ainsi sur l'équilibre du marché. Or, à la différence de pays "maximalistes" comme l'Iran ou l'Algérie, les monarchies arabes du Golfe ont une influence modératrice sur les cours mondiaux dans le but de soutenir la croissance internationale, d'encourager la consommation de pétrole et de préserver le long terme. Ces monarchies constituent donc pour l'Occident une garantie contre l'emballement des prix pétroliers avec leur cortège de conséquences néfastes sur la croissance économique du monde industrialisé.

Dès lors, ce qui est en jeu, est, non pas tant la sécurité d'Hormuz, mais la stabilité politique des Etats du Golfe. Une déstabilisation du Royaume saoudien aurait de graves répercussions non seulement sur l'approvisionnement énergétique mondial mais aussi sur l'économie de tous les pays consommateurs. Ses effets seraient comparables à un troisième choc pétrolier.

Certes, on pourrait rétorquer à cet argument qu'il existe des énergies de substitution. Le pétrole, pourtant, ne pourra être remplacé du jour au lendemain. A ce propos, on faisait remarquer que le "pétrole est très simple à produire, à transporter, à utiliser... (alors que) les autres sources alternatives présentent toutes des

rigidités d'exploitation" (17). Il en est ainsi, par exemple, du nucléaire, qui ne peut être utilisé que sous forme d'électricité.

Tant que le nucléaire n'aura pas supprimé totalement (ce qui est utopique) ou en grande partie notre dépendance vis-à-vis du pétrole, il nous faudra, en Occident, volens nolens, nous assurer d'un approvisionnement régulier et sans trop forte variation dans les prix.

3. Bab-el-Mandeb

Le transit par Bab-el-Mandeb constitue une solution possible (mais sans garantie particulière) pour contourner un éventuel blocus d'Hormuz et donc pallier une brusque interruption des flux pétroliers en direction des pays industrialisés. Deux fois plus étroit qu'Hormuz, Bab-el-Mandeb commandera, dès cette décennie, le passage de 7 à 10 mx b/j de pétrole brut et de produits raffinés, sont deux fois plus que dans les années 80.

En termes de transit maritime, la mer Rouge draina, en 1988, environ 600.000 b/j de pétrole brut en provenance du Golfe (Iran, Emirats, Koweït, Qatar et Oman), auxquels s'ajoutent les quantités déversées par les oléoducs saoudien (Pétroline) et iraquien (IPSA) dont la capacité atteindra 6,4 mx b/j dans quelques années.

On s'achemine ainsi vers une modification profonde du paysage pétrolier qui permettra une réelle diversification des voies d'exportation du pétrole; ainsi un pays comme l'Iraq, qui naguère était littéralement à la merci d'un blocus du détroit d'Hormuz, parvient progressivement à exporter la majeure partie de son brut sans passer par les eaux du Golfe. Les deux principaux pays servant au transit pétrolier par oléoducs sont la Turquie et l'Arabie saoudite; ils permettent aux producteurs du Golfe d'exporter directement en direction de la Méditerranée et de la mer Rouge, évitant ainsi les eaux troublées du Golfe.

B) LA SITUATION INTERNE DES ETATS EXPORTATEURS DE PETROLE

La chute des exportations pétrolières a profondément affecté l'économie des pays du Golfe. Les budgets furent revus à la baisse; des mesures d'austérité furent introduites. Les politiques de diversification économique - utiliser les revenus pétroliers comme moteur de diversification du secteur économique - furent abandonnées. Ces Etats n'ont pu se doter d'une industrie chimique (à partir des produits pétroliers), faute, à la fois, d'une main d'oeuvre adéquate et d'une planification réfléchie.

Le déclin des économies du Golfe est de nature à avoir un impact durable sur les Etats occidentaux comme sur les Etats de la région. Pour les Etats occidentaux, la fin du boom pétrolier implique un rétrécissement de leur marché d'exportation vers la région.

C'est ainsi, par exemple, que les revenus pétroliers saoudiens ont chuté de 199 md \$ en 1981 à environ 22 md en 1986 et 1987. Depuis 1982, l'Arabie saoudite connaît chaque année un déficit budgétaire d'au moins 20 md \$. Le rial saoudien fut dévalué par rapport au dollar en 1986 et le fut encore par la suite. Dès le milieu des années 80, le gouvernement saoudien s'engagea dans une politique de restriction budgétaire, limitant les dépenses publiques et augmentant les impôts.

Les Saoudiens, cependant, ont continué à investir de façon significative dans les Etats occidentaux et en particulier aux Etats-Unis, selon la pratique bien connue du recyclage des pétrodollars. Malgré le déclin de leurs revenus pétroliers, les Etats arabes du Golfe sont restés une source importante d'investissements pour les Etats capitalistes. L'existence d'une richesse sûre et facilement disponible fait que l'Arabie saoudite reste, à long terme, un marché potentiel certain. Le flux des échanges commerciaux n'a pas été trop durement affecté par la baisse des revenus pétroliers. L'Arabie saoudite est le 6ème plus important importateur de biens américains, et les exportations américaines couvrent environ 30 % du marché saoudien. Les Etats arabes du Golfe, jusqu'en 1990, représentaient 60 % de l'ensemble des exportations américaines vers les pays arabes du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (le commerce américano-saoudien s'y taillait la plus grosse part).

L'Arabie saoudite n'est pas le fournisseur majoritaire des Etats-Unis : à peine 10 % de ses importations de

brut. Et, pourtant, le pétrole saoudien a servi de base à la puissance des grandes sociétés pétrolières américaines fondatrices de l'ARAMCO. Même si l'ARAMCO devait être nationalisée, les "majors" américaines conserveraient une réelle influence sur cet organisme qui joue le rôle de régulateur sur le marché mondial des hydrocarbures, ce qui répond à un des objectifs majeurs de la diplomatie pétrolière américaine.

Les Etats arabes du Golfe permettent ainsi à l'ensemble du système énergétique occidental de fonctionner sans trop d'à-coups, même si les Saoudiens ont pu, lors de l'embargo de 1973, utiliser politiquement le pétrole dans leurs relations avec le monde occidental. Il appert qu'une déstabilisation de la région aurait pour première conséquence une brusque hausse des prix du pétrole, suivi d'une inflation et d'une baisse du pouvoir d'achat qui déboucherait, à son tour, sur un ralentissement du commerce international et, enfin, sur une récession. Les deux précédentes crises pétrolières (1973-74 et 1979-80) ont illustré le lien entre hausse du brut et ralentissement des taux de croissance économique de l'ensemble des Etats industrialisés. C'est pour cela que les Etats-Unis ont un intérêt primordial à maintenir des liens privilégiés avec les pétromonarchies du Golfe (qui permettent au dollar US de conserver un rôle international dans les transactions pétrolières) et redoutent la déstabilisation d'une région qui profite au développement de l'économie américaine et occidentale en général.

C) LES MINERAIS STRATEGIQUES

Dans la littérature récente, il est souvent fait mention de la dépendance du monde occidental (en particulier des Etats-Unis) à l'égard de minerais stratégiques du Tiers-Monde et de la menace qui pèse à tout moment sur leur accessibilité (18).

Afin de mesurer avec une certaine exactitude la réalité de cette dépendance, il convient de déterminer les tendances actuelles de l'industrie minière occidentale.

1. Mines et industries dans les pays occidentaux

On constate tout d'abord une baisse de la demande de minerais de base (cuivre, fer), du fait d'une moindre utilisation de ces métaux dans la production industrielle, au point que la demande est quasiment stagnante depuis une quinzaine d'années. Cela se traduit, notamment, dans l'industrie manufacturière de petite échelle, par des technologies de substitution où la quantité de métal par article produit est réduite.

En outre, le marché des métaux est de plus en plus concurrencé par des matériaux nouveaux comme les plastiques, les composites, les fibres optiques et les céramiques. Ainsi, par exemple, l'industrie du cuivre est confrontée à la concurrence des fibres optiques. En effet, si dans les pays industrialisés, la consommation du cuivre entre traditionnellement pour 50 % dans la fabrication des câbles électriques, selon des estimations

actuelles, on devrait assister dans les dix années à venir à un très sérieux renversement de tendance dans ce domaine, au profit des fibres optiques.

L'aluminium est, quant à lui, menacé par le développement des plastiques dans l'industrie de l'emballage et par celui des matériaux composites dans les industries de pointe (ex. l'industrie aérospatiale). Le plomb devrait également être moins demandé du fait du développement des carburants sans plomb.

Les céramiques, enfin, ont donné des résultats prometteurs dans la recherche de substituts aux alliages spéciaux basés sur le plomb et le nickel et dont l'utilisation est très importante pour l'industrie aérospatiale.

On assiste, ainsi, à une véritable révolution dans la technologie des matériaux nouveaux : du fait du développement des composites, céramiques, polymères et autres matériaux basés sur la biotechnologie, la nature même des matières industrielles est en pleine mutation. Les métaux traditionnels sont en déclin, au profit des matériaux nouveaux. On peut dès lors s'interroger sur le sens réel d'une "guerre des ressources" : la soi-disant dépendance à l'égard de certaines ressources minérales ne serait-elle pas, en fin de compte, inspirée davantage par l'industrie minière locale, préoccupée par le déclin de ses débouchés, que par la réalité des développements technologiques ?

On a par ailleurs constaté que les Etats en voie de développement n'ont pas vraiment accru leur part du marché des ressources minérales, alors même que l'on affirme la dépendance croissante du monde occidental à leur égard. La stratégie des grandes entreprises minières occidentales a consisté à diversifier ses sources d'approvisionnement, ceci afin d'affaiblir les cartels de production des pays en voie de développement. C'est ainsi que, pour le cobalt, par exemple, à côté des exportateurs traditionnels (Zaire et Zambie), sont apparus de nouveaux exportateurs comme l'Australie, la Finlande et les Philippines. La multiplication des sources d'approvisionnement offre un double avantage : empêcher ou, en tout cas, compliquer la formation de cartels, d'une part, et assurer une meilleure sécurité dans l'approvisionnement, d'autre part. A ce propos, en effet, si un Etat producteur cesse d'exporter ces minerais rares, il existe en principe un ou plusieurs autres Etats capables de suppléer à cette rupture dans les exportations.

2. Minerais stratégiques

Dans l'acception la plus large du terme, tout minerais importé dont les industries occidentales ont réellement besoin pour fonctionner est considéré comme stratégique.

Le tableau ci-après, publié par le Bureau des Mines des Etats-Unis, établit la liste des

minerais considérés comme stratégiques par ce pays.

Minerais	Provenance
Antimoine	Bolivie, Canada, Chine, Mexique, Chili;
Cadmium	Canada, <u>Australie</u> , Mexique, Corée du Sud;
Chrome	<u>Afrique du Sud</u> , Zimbabwe, Philippines, Yougoslavie, URSS;
Cobalt	Zaire, Zambie, Belgique, Luxembourg, Finlande;
Columbium	Brésil, Canada, <u>Thaïlande</u> ;
Manganèse	<u>Afrique du sud</u> , <u>Australie</u> , Brésil, Gabon, France;
Mercure	Espagne, Japon, Italie, Algérie;
Nickel	Canada, Norvège, Botswana, <u>Australie</u> ;
Platine	<u>Afrique du Sud</u> , URSS, G.B.;
Selenium	Canada, Brésil, <u>Thaïlande</u> , <u>Malaisie</u> ;
Tantale	Japon, Chine, URSS, G.B.;
Tungstène	Canada, Bolivie, Chine, <u>Thaïlande</u> .
Les pays de l'océan Indien ont été soulignés.	

Il ressort de ce tableau que deux Etats de l'océan Indien, la RSA et l'Australie, sont d'importants fournisseurs de minerais stratégiques aux Etats-Unis. On en tire parfois des conséquences politiques en soulignant qu'un changement de

pouvoir à Prétoria signifierait la fin des approvisionnements stratégiques américains en provenance de ce pays. Mais on voit mal comment l'économie sud-africaine, en grande partie fondée sur l'industrie extractive, pourrait survivre sans la vente de ces minerais stratégiques. L'exemple de l'Angola marxiste, vendant son pétrole aux USA, illustre bien la priorité des considérations économiques sur l'idéologie.

En supposant quand même qu'une rupture des approvisionnements vienne à se produire, quelles en seraient les conséquences pour la sécurité américaine ?

Considérons l'exemple du chrome. Les Etats-Unis dépendent à 90 % de fournisseurs étrangers en matière de consommation intérieure de chrome. Leurs principaux fournisseurs sont la RSA et le Zimbabwe. D'après le Bureau américain des Mines, 57 % du chrome importé est utilisé dans la métallurgie, 25 % dans la chimie et 18 % dans l'industrie réfractaire. On constate d'emblée que le recyclage des déchets (scraps) de chrome pourrait rapidement dépasser 10 % des besoins et que l'utilisation massive de chrome pour renforcer la résistance à la corrosion des aciers inoxydables pourrait être diminuée sans conséquence dommageable.

En conclusion, on est amené à relativiser la notion de "dépendance stratégique" des pays industrialisés à l'égard des producteurs de minerais stratégiques de l'océan Indien. Il y a à

cela plusieurs raisons : il n'y a pas de cartel (style OPEC) des producteurs de minerais stratégiques qui pourrait faire pression sur l'économie occidentale. Le marché des métaux reste donc essentiellement influencé par le niveau de la demande, donc de l'activité économique dans les pays consommateurs. Les minerais stratégiques sont utilisés moins souvent que dans le passé et se voient substitués par des matériaux nouveaux. Par le fait d'une baisse de la demande, les Etats possédant ces minerais perdent des parts de marché et doivent se contenter de moindres revenus.

Il n'en reste pas moins que les Etats occidentaux continueront à importer de l'océan Indien des minerais stratégiques dont les cours sont à la baisse. On note cependant une hausse de la demande de platine et de palladium (en raison de son utilisation dans les pots catalytiques) et de vanadium (utilisé pour les aciers spéciaux); il s'agit de métaux dont l'Afrique du sud détient un large pourcentage de la production mondiale. L'affirmation selon laquelle ces ressources ont une importance vitale pour les économies occidentales doit cependant être relativisée.

3. L'exploitation des fonds marins

L'océan Indien, avec une superficie de 73.246.500 km², représente un septième de la surface de la planète et en est le troisième océan par la taille, après le Pacifique et l'Atlantique.

On ne dispose que d'informations fragmentaires sur les ressources minérales de l'océan Indien. Les hydrocarbures demeurent la principale ressource off-shore de la région, suivis des "placers" (concrétions minérales) de cassitérite (minerai d'étain).

Les ressources de l'océan Indien peuvent être présentées comme suit :

- Placers

Les placers sont des accumulations de débris arrachés à des roches continentales par les rivières et transportés par celles-ci dans des vallées puis en mer. On exploite des placers de cassitérite au large de la Thaïlande et de l'Indonésie (environ 20.000 t d'étain, soit 10 % de la production mondiale). On connaît l'existence de placers de titane le long de la côte Est de l'Inde, du Sri Lanka et de l'Australie, mais ils ne sont pas exploités.

- Nodules polymétalliques

Si ces nodules contiennent plus de 30 minerais différents, ils sont surtout composés de manganèse, de nickel, de cuivre, de cobalt, de fer et d'aluminium. Les "bons nodules" (riches en minerais) sont en général situés sous 4.500 à 5.500 m d'eau, ce qui rend leur exploitation très coûteuse, comme tout le travail off-shore, du reste. Les

investissements nécessaires pour l'exploration des fonds marins puis l'exploitation des nodules pourraient fortement relativiser l'intérêt économique d'une telle opération.

- Les boues métallifères

Ces boues contiennent quelques millions de tonnes de zinc, d'argent, de cuivre, de cobalt, d'or, etc. Leur extraction est envisagée en mer Rouge et serait moins coûteuse que celle des nodules.

Comme on le voit, l'océan Indien contient une grande variété de minerais peu exploités. Ceux qui le sont se situent dans les zones côtières et les parties peu profondes du bassin continental. L'exploitation minière des fonds marins est une entreprise difficile; les minerais sont dispersés sur de grandes superficies. Des techniques variées doivent être mises en oeuvre : le dragage pour les dépôts non stabilisés (sables métallifères, nodules), le minage pour les dépôts stabilisés (charbon, fer) et le forage pour les fluides (hydrocarbures, potasse et sulfure). Des équipements très performants sont nécessaires. Il s'agit d'une technologie qui n'est pas à la portée de la plupart des Etats de l'océan Indien.

L'Inde a obtenu le statut d'"investisseur pionnier" dans le cadre de la Convention du droit de la mer de 1982. New Delhi se dota, dans ce cadre, d'un "Department of Ocean Development" (DOD) et entreprit des recherches au moyen de

trois navires spécialement équipés. L'Inde a soumis des propositions d'exploitation d'un site minier qui serait situé dans le Bassin central indien. Selon le principe exposé plus haut il sera divisé en deux parties de même valeur commerciale, dont l'une reviendra de droit à l'Autorité des Fonds Marins.

L'Inde a justifié ces coûteuses recherches par le fait qu'elle doit importer de grandes quantités de métaux non-ferreux et que l'océan Indien recèle des nodules de manganèse, de nickel, de cuivre et de cobalt.

Superficie couverte par les nodules dans les trois océans en mn de km²

Pacifique : 32
Atlantique : 8
Indien : 15

Source : S.Z. Qasim, "A technological forecast of Ocean research an development in India", in Impact of Science on Society, n. 3/4 (1983), p. 474.

Contenue métallique des nodules dansles trois océans (en %)

	<u>Pacifique</u>	<u>Indien</u>	<u>Atlantique</u>
Manganèse	12.27	15.25	15.46
Fer	11.79	13.35	23.01
Nickel	00.846	00.534	00.308
Cobalt	00.290	00.241	00.234
Cuivre	00.706	00.292	00.141

Source : S.Z.Qasim, "Bonanza from the sea", Science Today (Bombay), June 1981.

Les dépenses occasionnées par l'exploration puis l'exploitation du site repéré par les Indiens devraient se monter à 1,5 md \$, ce qui est considérable pour un pays en développement. On s'est donc interrogé sur le bien-fondé de telles dépenses, en particulier du fait de l'assez aléatoire teneur en minerais des nodules du fond des mers et du coût de leur exploitation susceptibles d'affecter les bénéfices escomptés.

Un autre problème, qui risque de se poser dans les prochaines années, est celui du transfert de technologies auquel l'Inde devra se soumettre. Il est probable que les autorités indiennes seront réticentes à opérer un tel transfert et contesteront le montant des royalties qui devront leur être payées par l'Autorité des Fonds Marins en compensation des droits ainsi cédés.

En conclusion de cette analyse géoéconomique de l'océan Indien, il ressort que des concepts comme ceux de "guerre des ressources" et d'accessibilité des matières stratégiques reflètent davantage des politiques d'expansion dans la région qu'un réel souci pour la sécurité des approvisionnements du monde occidental.

Les marchés pétroliers du Golfe sont un enjeu important, non pas tant à cause du risque d'un blocus d'Hormuz (ce qui serait contraire aux intérêts des Etats de la région) mais du fait des débouchés qu'ils offrent aux produits occidentaux et à la main-d'oeuvre des pays voisins. C'est dans ce sens qu'un effondrement de ces marchés

aurait des conséquences très graves pour l'économie mondiale.

Les fonds marins semblent être une source prometteuse de ressources économiques. Leur exploitation sera cependant longue et coûteuse et risque de déboucher sur un nouvel affrontement Nord-Sud.

NOTES

- (1) Ramses, (Rapport Annuel Mondial sur le Système Economique et les Stratégies), 1983-84, ch. V (Des océans à partager) Paris, Economica, 1983, p.268.
- (2) M. Habibur Rahman, Delimitation of maritime boundaries, Asian Survey, vol. XXIV, 12, décembre 1984, pp.1302-1317.
- (3) Henri Labrousse, dans un article intitulé Désarmement naval et océan Indien (Défense Nationale, juillet 1990) suggère la démilitarisation des détroits d'Hormuz et de Bab-el-Mandeb, au moyen d'une convention internationale. Il cite l'exemple du détroit de Magellan démilitarisé par le traité de Buenos Aires du 23 juillet 1981. La situation très volatile existant dans le Golfe illustrée par la grave crise irako-koweïtienne de l'été 1990 rend cependant tout projet de ce genre difficilement réalisable.
- (4) Ce détroit de 30 milles de large est peu profond et n'est pas utilisé par les lignes trans-océaniques. Mais cet espace maritime reliant la baie du Bengale à la mer d'Arabie a une certaine importance en matière de liaison de la côte Est à la côte Ouest du sous-continent indien.

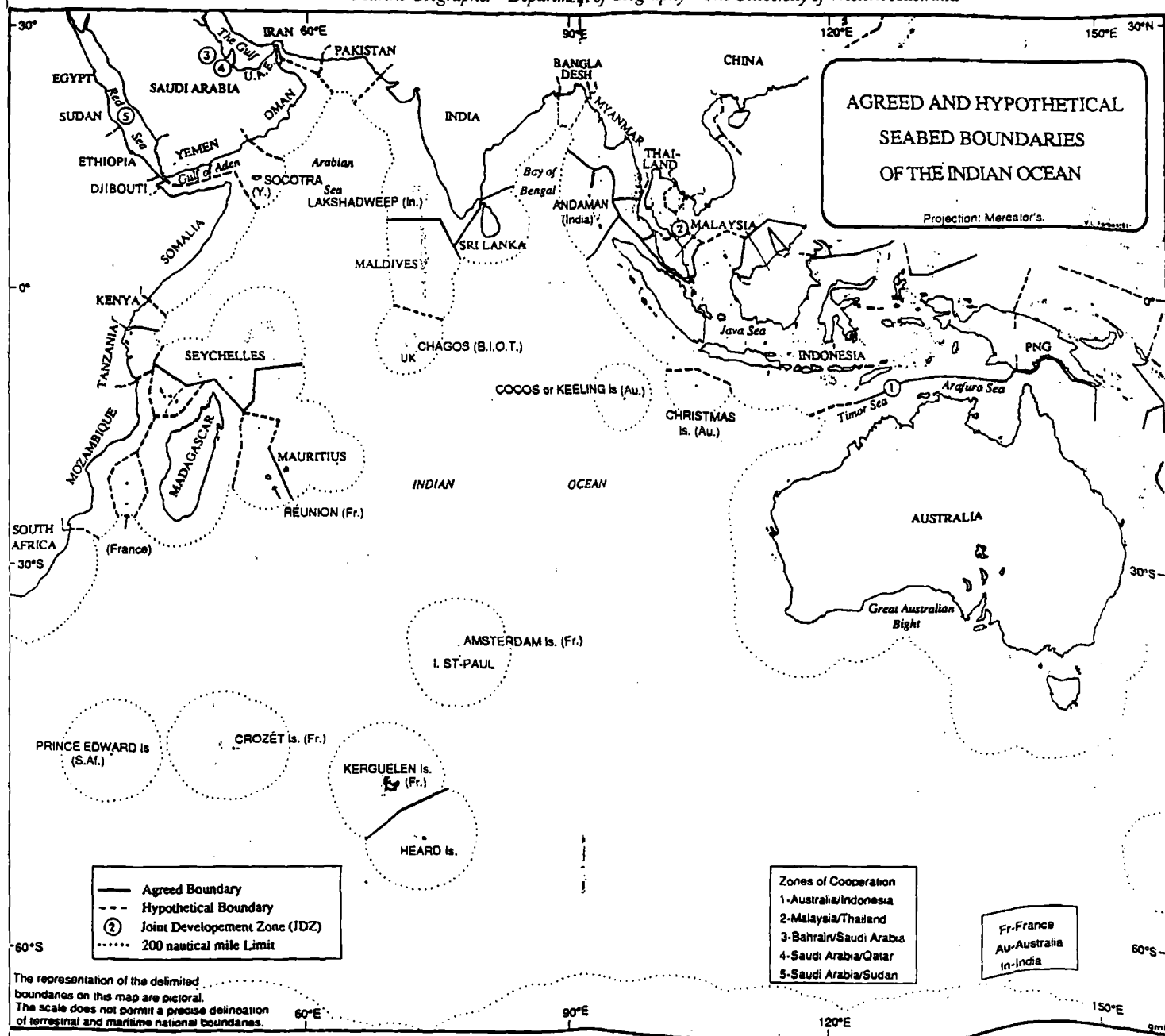
L'Inde et l'Indonésie ont signé un accord le 14 janvier 1977 concernant leurs frontières maritimes respectives. L'Inde et les Maldives ont réglé par l'accord du 28 décembre 1978 le problème de leur voisinage maritime.

C'est le 22 juin 1978 que l'Inde et la Thaïlande ont délimité leur frontière maritime dans la mer d'Andaman.

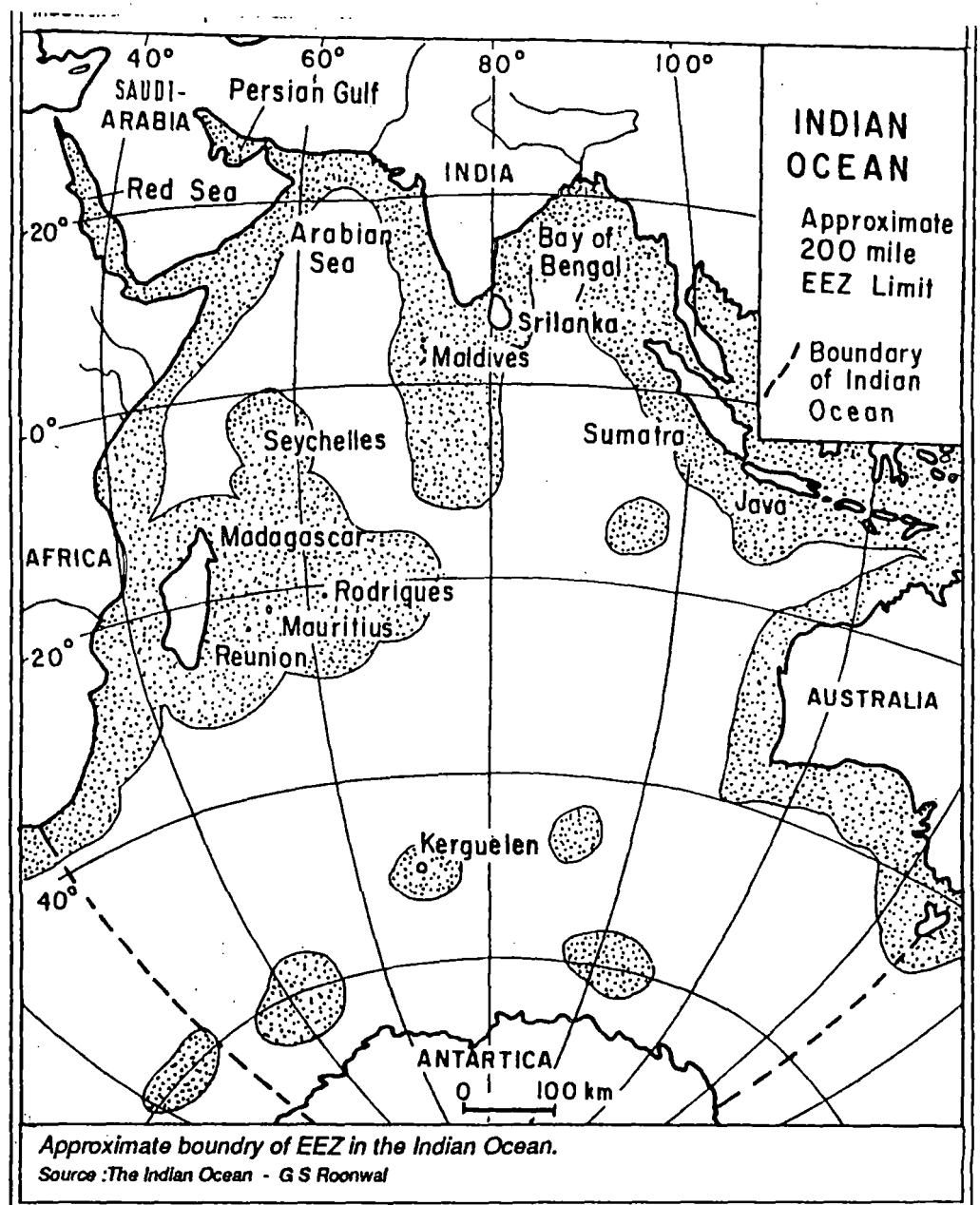
- (5) M. Habibur Rhaman, loc.cit., pp.1308-1309.
- (6) D. Dahak, Les Etats arabes et le droit de la mer, Rabat, Ed. Maghrébines, 1981, pp. 225-226.
- (7) A. Oraison, Le différend franco-malgache sur les îles éparses, RGDIP, 3, 1981, p. 475.
- (8) Pour une discussion détaillée des thèses en présence (France versus Madagascar), cfr. Centre des Hautes Etudes sur l'Afrique et l'Asie Modernes, France Océan Indien Mer Rouge, Paris, Fondation pour les Etudes de Défense Nationale, 1986, pp. 122-126.
- (9) A noter le parallèle avec l'île Rodrigues dont la population souhaitait une forme d'association avec la Grande-Bretagne plutôt que le rattachement à l'île Maurice. Le gouvernement britannique refusa la demande des Rodrigais. C'est exactement l'inverse qui se produisit avec Mayotte.
- (10) Nous nous inspirons ici de France Océan Indien Mer Rouge, pp.39-40 ainsi que de Vivian L. Forbes, Implementation & ratification of UNCLOS III,

Indian Ocean Review, 4, n° 4, December 1991, pp.14-19.

- (11) David G. Haglund, La nouvelle géopolitique des minéraux; Revue Etudes internationales, 3, septembre 1982, pp.452-53.
- (12) Andrew F. Cooper and Ashok Kapur, La vulnérabilité stratégique des minéraux, Etudes internationales, 1, mars 1984, pp.122-123.
- (13) E. Grave écrit à ce sujet que "les Etats-Unis dépendent du transport maritime non pas par instinct de survie mais pour des objectifs économiques : c'est une affaire de bien-être économique plutôt que de survie" (The future of sea power, in Naval Forces, n° 2, 1987, p.14).
- (14) V. Maurus, Oublier Hormuz ?, Le Monde, 20.08.1987.
- (15) idem.
- (16) idem.
- (17) R. Lattes, L'énergie, arme économique in Défense nationale, mars 1980.
- (18) cfr. G. S. Roonwal, Marine non-living resources of the Indian Ocean : a case for regional cooperation, in IBION Newsletter, 7, mai 1990, pp.5-7.



Délimitation maritimes (agréées et en discussion) dans l'océan Indien.
 (V. L. Forbes, "Implementation & ratification of UNCLOS III," *Indian Ocean Review* n°4, Dec. 1991
 p. 15)



	Cobalt	Chromite	Manganèse	Vanadium	Bauxite	Etain	Antimoine	Titane	Platine
	P	P	P	P	P	P	P	P	P
Afrique du Sud	1,9	35,8	15,7	30,5		0,5	7,8	14,7	68,7
Australie			8,2		37,1	3,5	2,3	28,5	0,1
Inde		9,3	5,6					2,6	
Indonésie						14,3			
Malaisie						13,4		4,7	
Thaïlande						8,6			

MINERAIS ET METAUX

PRINCIPAUX PRODUCTEURS DE L'OCEAN INDIEN 1990
(% total mondial)

P = Production

Source : L'état du monde
1992, Paris, La
Découverte, 1991.

CHAPITRE III

LA PENETRATION DES SUPERPUISSANCES DANS L'OCEAN
INDIEN

I. CADRE THEORIQUE

L'océan Indien est-il un objet de savoir ? La démarche scientifique est inséparable d'une réflexion sur les fondements. S'agissant de l'océan Indien, on est en présence d'une entité géographique très diversifiée qui semble, en conséquence, échapper à toute systématisation. Qu'y-a-t-il de commun, en effet, entre ce qui se passe autour du détroit de Malacca et le long de la Corne de l'Afrique ? Les questions de sécurité qui se posent aux Etats du golfe Persique concernent-elles l'Australie ou Madagascar ? Notre propos, dans cette étude, consiste à poser les jalons théoriques à partir desquels nous essayerons de concevoir l'océan Indien comme un tout dont la relative cohérence procède très largement de ce que la stratégie de confrontation des superpuissances s'y projette.

A) L'ANALYSE SYSTEMIQUE

La première approche que nous avons choisie est empruntée à la théorie des systèmes. M. Haas définit un système international comme "une agrégation de tous

les systèmes de société politiquement autonomes et semi-autonomes" (1). A partir de là on peut formuler les considérations suivantes :

1. Un système international (ou un sous-système international) est plus que simplement la somme de ses parties. C'est à la fois une structure comportant un nombre déterminé d'éléments (par ex. les Etats-nations de l'océan Indien) et l'ensemble des échanges entre ces composantes. La politique internationale est en grande partie composée de relations ("linkages"), d'interactions, de réactions et d'interdépendance - un système international est donc davantage que la simple addition de la politique étrangère de chacun des Etats concernés.
2. Différents acteurs (décideurs individuels, Etats-nations, sociétés transnationales, organisations internationales, etc.) sont supposés être conditionnés et affectés par les caractéristiques du système dans lequel ils opèrent. Il y a, en fait, une interrelation dynamique entre le système et ses composantes, dans la mesure où la structure du système est affectée par l'action des unités qui la composent et qui en subissent les contraintes ou en exploitent au contraire les possibilités.
3. L'examen des modèles de relations internationales à différents niveaux (subnational, national, régional) contribue à une compréhension de la politique au niveau global.

4. Même dans le domaine des relations internationales, il existe des zones de cohérence et d'ordre au milieu d'une diversité et d'un flottement apparents. Comme le note P. Nettl, un système est "l'organisation d'un comportement apparemment chaotique entre des entités" (2).
5. Cantori et Spiegel ont montré qu'en politique internationale un système se compose de trois niveaux qu'ils nomment "central, subordonné et interne" (3). Le système central se situe à l'échelle planétaire et est constitué de la confrontation des nations les plus puissantes. Le ou les système(s) subordonné(s) se déploie à une échelle régionale ou locale et consiste en l'interaction complète des relations internationales qui s'y vivent; et le système interne, présent au niveau de l'Etat-nation, est la totalité des relations qui composent sa politique interne. Le système dominant et le système subordonné disposent, éventuellement, d'un centre et d'une périphérie.

L'analyse systémique n'est pas seulement un outil descriptif; elle permet aussi de penser la dynamique des relations internationales, c'est-à-dire la transformation du système. Elle conduit à s'interroger sur la cohésion du système, à différents niveaux d'intégration. Nous reviendrons plus loin sur cette idée en introduisant la notion ami/ennemi.

L'approche systémique, telle que nous l'avons présentée, est en fait une vision formalisée d'un ensemble de problèmes. C'est une "mise à plat", une

déconstruction visant à faire saisir le fonctionnement de chacune des parties et la logique de l'ensemble. Dans la terminologie de Cantori et Spiegel, l'océan Indien est un sous-système régional ou un système subordonné. La définition qu'ils en donnent est celle-ci :

"Un système subordonné consiste en deux ou plusieurs Etats proches et interactifs qui ont des liens ethniques, linguistiques, culturels, sociaux et historiques communs et dont le sens de l'identité est quelquefois accru par les actions et les comportements d'Etats extérieurs au système" (4). Cette définition est, en général, corroborée par d'autres auteurs (5). Nous retiendrons, pour notre part, la définition donnée par W.R. Thompson (6) selon laquelle il y a quatre conditions nécessaires et suffisantes pour définir un sous-système :

1. Le niveau de relations ou d'interactions entre les acteurs présente un degré particulier d'intensité et de régularité, de sorte qu'un changement en un point du sous-système affecte les autres points.
2. Les acteurs sont géographiquement proches les uns des autres.
3. Le sous-système en question est reconnu comme tel (en tant que "théâtre d'opération" distinct) par les acteurs extérieurs.
4. Le sous-système comporte au moins deux et souvent plus de deux acteurs.

A ces considérations générales sur les superpuissances et le théâtre océanique, il convient d'ajouter, pour illustrer notre pensée, le concept du "système intrusif" de Cantori et Spiegel qui consiste "en une participation politiquement significative des puissances extérieures dans les relations internationales du système subordonné" (7). Par participation politiquement significative il faut entendre une interférence dans l'équilibre des forces du système subordonné, avec d'éventuelles répercussions sur l'équilibre du système dominant.

La participation revêt la forme d'une possession de territoire, d'une aide économique ou militaire produisant une altération dans l'équilibre régional des forces, d'une alliance formelle, de l'envoi de troupes ou tout autre accord qui "amène la puissance extérieure à agir d'une façon qui s'apparente aux types d'actions qui pourraient normalement être engagés par un Etat de la région" (8). Ce type d'implication extérieure dans un sous-système régional est largement déterminé par les objectifs, la puissance, la motivation, la localisation et la position internationale de la "nation intrusive". On pourra lire dans les pages qui suivent des exemples "d'intrusion" des superpuissances dans le sous-système régional que constitue l'océan Indien.

1. L'équilibre des forces

S'agissant des interactions, la recherche devra porter sur l'équilibre des forces dans l'océan Indien. Un équilibre des forces (9) se définit comme une certaine distribution du pouvoir

destinée à prévenir le chaos sur une scène internationale dépourvue, par nature, d'autorité politique.

Ce terme n'est pas dépourvu de connotations idéologiques. Soit parce que ceux qui l'énoncent sont favorables au statu quo, soit parce que tel Etat expansionniste cherche un équilibre des forces plus "favorable". D'une manière générale, dans l'océan Indien comme ailleurs, on entend par équilibre des forces une distribution du pouvoir qui empêche tant la formation d'hégémonies que le chaos généralisé.

La littérature sur l'équilibre des forces dans l'océan Indien utilise quelques schémas simplificateurs que voici :

- a) Ce qui conférait un certain degré de cohérence entre les Etats de l'océan Indien était l'Empire britannique.
- b) Le départ des Anglais créa un "vide de pouvoir", prélude à une désintégration ou balkanisation de cet ensemble hétérogène d'Etats.
- c) Pour éviter la confusion, le chaos, les Etats de la région recréent une forme d'équilibre des forces, relativement lâche, mais renforcé par le jeu des grandes puissances. L'océan Indien permet l'imbrication d'équilibres régionaux et mondiaux.

a) Le vide de pouvoir

En se retirant de l'océan Indien (de 1947 à 1971), les Britanniques laissèrent, dit-on, un vide politique et militaire. Cette idée reposait sur la conviction que les Etats locaux étaient incapables de "remplir le vide" et de se défendre contre un agresseur potentiel (intérieur ou extérieur à la zone). Il est indéniable que les Etats régionaux étaient faibles et divisés sur les questions idéologiques, politiques et territoriales. Dans bien des cas l'Etat précédait la nation et il fallait créer un sentiment national dans des entités étatiques découpées selon les besoins du colonisateur.

La notion de "vide de pouvoir" est en fait liée à celle de la décolonisation et de son corollaire, l'émergence de nouveaux pôles de puissance sur les ruines des anciens empires. Ce qui est toutefois particulier à la région étudiée est le fait qu'elle est un océan, c'est-à-dire un lieu qui n'appartient à aucun Etat; ceci selon un principe bien connu du droit des gens : la liberté des mers. De sorte que ce vide du pouvoir que nous évoquons plus avant, n'a, finalement, d'importance stratégique que dans la mesure où il affecte la sécurité des puissances régionales. Ce qui caractérise l'océan Indien, à partir du début du XIXe siècle, c'est la souveraineté quasi absolue de la Grande-Bretagne, des rives de l'Afrique orientale à l'Australie, en passant par le Golfe et le sous-continent indien. C'est la sea supremacy de Mahan (10) - "Britannia rules the

waves". L'océan Indien devient un "lac anglais" (comme jadis la Méditerranée était un "lac romain"). La "pax britannica" est rendue possible par l'absence de véritable adversaire. Les adversaires extérieurs (Portugais, Hollandais, Français) ont été écartés les uns après les autres; les adversaires intérieurs (pirates des "Trucial States" du Golfe ou de Malacca) ont été traqués et leur marge de manoeuvre limitée. Les Britanniques contrôlent, en fait, les lignes de communication essentielles, et cela de 1815 aux années 1960.

Dès lors, ce qui caractérise profondément le départ des Britanniques, c'est un "navy vacuum" : un vide de présence et de puissance maritimes. Les Américains et les Soviétiques vont aussitôt tenter de le combler. Nous reviendrons, dans un chapitre ultérieur, sur la stratégie navale des grandes puissances. Ce qu'il convient de noter d'emblée c'est que le départ des Britanniques ne provoque pas vraiment le chaos. Ceci, d'une part, parce que les superpuissances vont se manifester sur le plan naval et, d'autre part, parce que les Etats régionaux vont constituer un équilibre régional, lui-même articulé sur la stratégie des superpuissances dans la région. Selon notre hypothèse la notion de "vide de pouvoir" permet de faire le lien entre la période hégémonique et la période d'équilibre régional qui lui a succédé.

b) Les hégémonies locales

Les Etats de la région ont exercé, quand ils en avaient la capacité, des hégémonies locales. C'est ainsi que l'Inde, joyau de la Couronne britannique, eut très tôt l'ambition d'être, pour citer F. Vali, "le pivot plutôt que simplement un élément de tout système d'alliance" (11). Après une éphémère entente avec la Chine, dans le cadre du mouvement des non-alignés, Delhi va se rapprocher de Moscou pour contrer l'encerclement sino-pakistanaï; cela aboutira à l'éclatement du Pakistan et fera pencher l'équilibre des forces dans le sous-continent en faveur de l'Inde . Le Pakistan dut contrebalancer l'influence indienne en s'alliant aux Etats-Unis et aux Etats musulmans conservateurs. L'Indonésie fut un autre pivot régional. Sortie victorieuse de sa guerre d'indépendance, elle va, avec Sukarno à sa tête, chercher à établir son influence sur ses voisins; elle s'opposa à l'Etat nouvellement constitué de Malaisie, et soutint en particulier les maquis de Sarawak (Nord de Bornéo). Djakarta était alors dans la mouvance de Pékin. Un changement de pouvoir (le remplacement de Sukarno par Suharto) provoque un changement d'alliances : rupture avec Pékin, rapprochement avec Washington et influence positive sur les Etats du Sud-Est asiatique.

Après le retrait britannique de l'Est du Suez, l'Iran devint la puissance hégémonique dans le Golfe. Le leadership iranien était contesté par l'Irak (allié de l'URSS), mais accepté, volens

nolens, par tous les autres Etats de la région. L'Iran, Etat-relais de l'Amérique dans le droit fil de la doctrine Nixon, s'érigeait en "gendarme du Golfe" et veillait à la sécurité du détroit d'Hormuz en aidant Oman à écraser une insurrection communiste dans le Dhofar. La révolution islamique iranienne remet profondément en cause l'équilibre régional articulé sur Téhéran, sans qu'un autre Etat régionale ne paraisse en mesure de succéder à l'Iran dans son rôle de gendarme régional.

L'Ethiopie, par sa position stratégique dans la Corne de l'Afrique, aurait dû jouer un rôle de pivot régional. Cet Etat, toutefois, n'a jamais pu s'imposer à ses voisins (Somalie, Yémen, voire le Soudan); d'ailleurs, sans l'alliance soviétique (en 1978), l'Etat se serait disloqué sous la pression des maquis d'Erythrée et de l'Ogaden.

La République sud-africaine constitue un autre pivot régional, qui se trouve confronté à des Etats qui n'acceptent pas la suprématie blanche du régime de Prétoria. D'où, là encore, un équilibre régional précaire, relayé par les grandes puissances. Face à l'Afrique du Sud alignée sur les intérêts occidentaux, il y a le Mozambique, la Tanzanie et Madagascar, qui, tous, ont des liens avec l'Union soviétique ou la Chine.

On constatera d'ailleurs que l'accès à l'océan Indien, à l'Est et à l'Ouest, est sous le contrôle de deux Etats traditionnellement liés aux intérêts occidentaux, l'Afrique du Sud et l'Australie. Le

premier, du fait de sa politique ségrégationniste, se meut dans un environnement hostile, tandis que le second a réussi à s'entendre avec ses voisins asiatiques pour établir une sorte de partage des tâches en matière de sécurité régionale.

Ce qui ressort de cette brève analyse - qui sera développée dans les chapitres suivants - est que le sous-système régional est marqué par l'existence de nations hégémoniques (ou qui aspirent à l'être) dans des zones stratégiques : l'Indonésie, l'Inde, l'Iran (naguère et peut-être à nouveau demain), l'Ethiopie (dans une moindre mesure), l'Afrique du Sud. On est en présence d'un ensemble régional fait d'équilibres locaux, qui est relié à un équilibre suprarégional (entre des puissances extérieures) ayant un effet stabilisant ou déstabilisant sur le système régional. F. Vali compare ce phénomène à ce qui existait, dans l'entre-deux-guerres, en Europe centrale et balkanique, avec la Petite Entente (soutenue par la France) ou le Protocole de Rome (Italie - Hongrie - Autriche). Cependant, dans ces exemples, on a affaire à des ensembles territoriaux plus compacts et composés d'un plus petit nombre d'éléments. Tandis qu'à propos de l'océan Indien, il est question de plus de 30 Etats, de proportion très contrastée et marqués d'une grande diversité économique, sociale et culturelle. En outre, le rôle joué par les puissances extérieures (ex-coloniales ou non) est d'autant plus important que les instabilités internes, permettant une interférence, sont grandes (12).

c) Les interactions stratégiques

Un dernier élément à verser au dossier des interactions régionales relève de ce que les anglo-saxons appellent les "strategic linkages" (13). Selon cette notion, une situation instable dans un secteur d'un sous-système donné peut affecter non seulement les Etats voisins mais encore le sous-système dans son ensemble. L'intensité et les conséquences de ce phénomène peuvent varier selon les distances séparant le lieu où cette situation a surgi et les secteurs affectés. Ainsi, l'invasion soviétique de l'Afghanistan affecta, de façon primordiale, la sécurité du Pakistan et celle des Etats du Golfe, mais provoqua également un malaise dans bon nombre d'Etats de l'océan Indien, inquiets des desseins stratégiques de l'Union soviétique dans tout le Nord-Est de l'océan. De même, on constate que l'envoi de troupes indiennes à Sri Lanka suscita de l'inquiétude dans bon nombre d'Etats insulaires de l'océan Indien, qui mesurent leur vulnérabilité au cas où une puissance régionale voisine venait à manifester des intentions hégémoniques (situation précaire des Seychelles, de Maurice, des Comores, etc.).

On constate aussi que, pour assurer leur sécurité, un ou plusieurs Etats peuvent faire appel à des liens de solidarité qui couvrent un vaste ensemble de pays. C'est ainsi, par exemple, que l'Arabie saoudite va déployer une diplomatie impliquant la mer Rouge, le Golfe et, plus loin, le Pakistan,

pour résister aux menaces de déstabilisation iranienne. Une situation d'instabilité locale peut donc être résorbée par la création de solidarités diplomatico-stratégiques périphériques ou par l'appui d'une force extérieure. D'où l'apparition d'axes stratégiques qui se neutralisent réciproquement, comme l'axe soviéto-indien face à l'axe sino-pakistanaï, l'axe Sud-yéméno-soviétique face à l'axe américano-anglo-omanais, etc. D'une façon générale, l'analyse des événements régionaux tend à démontrer que les interactions stratégiques impliquent souvent une puissance extra-régionale. Il faudra se demander pourquoi, jusqu'à présent, les Etats de l'océan Indien n'ont pu régler par eux-mêmes leurs différends politico-militaires malgré l'existence d'alliances régionales telles que le Conseil de Coopération du Golfe ou le South Asian Association for Regional Cooperation (SAARC) (14).

Un deuxième critère évoqué à propos du sous-système est celui de l'interdépendance des acteurs.

2. L'interdépendance des acteurs

Pour rendre ce second critère opératoire, nous proposons d'utiliser le concept de "core sectors" que Cantori et Spiegel définissent comme : "un groupe d'Etats qui, dans une région donnée, est le point de convergence d'une série d'actions de politique internationale" (14). Il y aurait ainsi cinq "core sectors" dans l'océan Indien : le Golfe, la mer Rouge, la côte orientale de l'Afrique, l'Asie du Sud et l'Australasie.

- a) Le Golfe comprend ; l'Iran, l'Iraq, l'Arabie saoudite, Oman, les Emirats Arabes Unis, Qatar, Bahrain, Koweït, le Pakistan (également en Asie du Sud).
- b) La mer Rouge est le secteur composé de : l'Arabie saoudite (également dans le Golfe), l'Ethiopie, le Nord Yémen, le Soudan, l'Egypte, Israël, la Jordanie, la Somalie et Djibouti.
- c) La Côte orientale de l'Afrique comprend : le Kenya, la Tanzanie, le Mozambique, la République Sud-Africaine, les Comores, Madagascar, Maurice et Seychelles.
- d) L'Asie du Sud regroupe : le Pakistan, l'Inde, le Bangladesh, Sri Lanka, la Birmanie et les Maldives.
- e) L'Australasie : la Thaïlande, la Malaisie, Singapour, l'Indonésie et l'Australie.

Les cinq "grappes d'Etats" ont leur équilibre interne et le degré de stabilité d'un "core sector" peut se mesurer l'aune de la cohésion qui le caractérise. On distinguera à cet effet

- a) la cohésion sociale,
- b) économique et
- c) politique.

Une étude tout entière pourrait être consacrée à cette question; nous nous bornerons à épingler

quelques observations pour étayer notre démonstration.

a) Cohésion sociale

La cohésion sociale concerne des éléments tels que l'ethnicité, les langues, la religion, l'histoire et la conscience d'un héritage commun. Sur ce plan, il est bien difficile de distinguer une forme d'homogénéité dans l'océan Indien, même si les Indiens ont essaimé dans toute la zone et ont pu marquer plus ou moins en profondeur les sociétés qui y vivent (à l'exception sans doute du Golfe). Les Arabes ont conquis les côtes orientales de l'Afrique et y laissèrent une empreinte religieuse et linguistique. D'une façon générale, cependant, il paraît difficile de retrouver une "koiné" de l'océan Indien (comparable à celle de la Méditerranée). Les grands pôles culturels de la zone (Inde, Iran, Egypte, Indonésie) ont peu communiqué entre eux, ont peu de choses en commun. Le seul espace présentant une certaine homogénéité culturelle est fait du sous-continent indien et de la Côte orientale de l'Afrique; ceci, à cause d'une présence indo-pakistanaise (relativement bien acceptée) au Kenya, en Tanzanie et au Mozambique, ainsi que dans les îles Comores et Maurice.

b) Cohésion économique

La cohésion économique relève de deux aspects : l'existence de ressources économiques complémentaires dans le "core sector"; la nature des types d'échanges dans le secteur envisagé.

Il convient tout d'abord de noter que la majorité des Etats de l'océan Indien a un profil économique similaire : à l'exception d'Israël, de l'Australie et de l'Afrique du Sud (pays industrialisés), tous les Etats envisagés sont des pays en voie de développement, certains comptant parmi les plus pauvres du monde (Bangladesh, Soudan, Somalie, Mozambique, etc). Les Etats arabes du Golfe forment une catégorie à part, les "capital-surplus oil exporters". Singapour est une cité-Etat relevant également de la catégorie des pays nantis.

Ce paysage de pays en voie de développement est riche en nuances : le PNB de l'Inde est 88 fois supérieur à celui de la Somalie, car ce pays possède des secteurs industriels hautement développés (spatial, nucléaire, électronique). Le PNB/tête d'habitant du Bangladesh est de 160 \$, tandis que celui de la Malaisie est de 1.830 \$. Cela étant, la majeure partie des dits Etats sont monoproducteurs, c'est-à-dire que plus de la moitié de leurs revenus à l'exportation proviennent d'un seul ou de deux produits : le coton pour le Pakistan, le jute pour le Bangladesh, l'étain et l'hévéa pour la Malaisie,

pétrole pour l'Iran, le sucre pour Maurice, etc. Cette situation de dépendance à l'égard d'un seul produit rend ces économies vulnérables aux vicissitudes du climat, aux fluctuations des cours du marché international et de la demande des pays industrialisés. On connaît du reste les conséquences de la fluctuation du prix du pétrole sur l'économie des pétromonarchies. On peut donc, en extrapolant, considérer qu'il existe une sorte de vulnérabilité commune à la quasi totalité des Etats de l'océan Indien et qu'ainsi tant le richissime Koweït que le très pauvre Bangladesh pâtissent de la rigidité de leurs débouchés, même si les conséquences sont plus dramatiques pour le Bangladesh, du fait de son énorme population.

De ce point de vue, il y existe bien entre les Etats de la région une communauté d'intérêts eu égard à la perspective d'un "nouvel ordre économique international", à celle de la libéralisation du commerce et de la stabilisation des cours internationaux.

Des formes d'intégration économique sont en cours dans certains "core sectors". Il y a le Conseil de Coopération du Golfe, institué en 1981, et qui regroupe, autour de l'Arabie saoudite, Bahreïn, Koweït, Qatar, les Emirats Arabes Unies et Oman. S'il y eut, certes, un net effet de débordement vers le domaine politique, à cause des objectifs de sécurité face à l'Iraq et l'Iran, il existe toujours des éléments de coopération économique tels des accords de libéralisation du marché, l'institution de caisses de développement

régional, la création de "joint-ventures" dans le domaine des services, etc.

Deux Etats africains de l'océan Indien (la Tanzanie et le Mozambique) sont membres du SADCC (Southern African Development Coordination Conference) constitué en 1979 et regroupant en outre l'Angola, le Botswana, le Malawi, la Zambie et le Zimbabwe. Cette organisation économique régionale est destinée à lancer une forme d'intégration économique prenant de revers le déploiement régional de la puissance sud-africaine. Nombre des Etats membres du SADCC (tel le Mozambique) peuvent toutefois difficilement se passer de l'hinterland sud-africain et des routes commerciales qui le traversent.

En Asie du Sud, se développe depuis 1983 le SAARC (South Asian Association for Regional Cooperation). Il regroupe l'Inde, le Pakistan, le Bangladesh, le Népal, le Bhoutan, Sri Lanka et les Maldives entre lesquels il a lancé les bases d'une coopération économique et politique. Toutefois, dominée par l'Inde, cette "communauté des pauvres" n'a pas encore donné des résultats probants.

La Corne de l'Afrique, pour sa part, ne connaît pas, jusqu'à présent, d'embryon d'intégration économique. Les heurts frontaliers entre la Somalie et l'Ethiopie ainsi que l'extrême pauvreté de ces pays, en outre souvent affectés par des catastrophes naturelles, rendent difficile toute forme de coopération.

Existe-t-il un commerce interrégional dans l'océan Indien ? Force est de constater que les principaux partenaires économiques des Etats envisagés sont à l'extérieur de l'océan Indien : la CEE et le Japon pour le Pakistan, la CEE pour Maurice, le Japon pour la Thaïlande... Il y a cependant peu à peu des échanges entre pays de la région : de l'Australie vers l'Asie du Sud-Est (Indonésie), de l'Asie du Sud (Inde, Pakistan) vers le Golfe, du Golfe (Arabie saoudite) vers l'Asie du Sud-Est (Singapour, Indonésie), de l'Asie du Sud (Inde, Pakistan) vers la côte orientale de l'Afrique (Kenya, Tanzanie). Ce développement du commerce interrégional n'est toutefois pas uniforme. Il y a des régions qui s'ignorent quasi totalement (Australie, Afrique). Par ailleurs, ces échanges Sud/Sud sont bien souvent centrés sur des biens de consommation, parfois des biens d'équipement et des services, rarement des investissements. Tant que les systèmes économiques de ces Etats seront si différents (protectionnisme indien, dirigisme indonésien, libéralisme australien, dirigisme tanzanien), tant que l'instabilité politique prévaudra, il y aura peu de réelle cohésion économique dans chacun des "core sectors", aussi bien qu'entre eux. Il y a cependant des indices selon lesquels la tendance à long terme va dans le sens d'échanges Sud-Sud accrus.

c) Cohésion politique

Par cohésion politique, il faut entendre la relative homogénéité des types de régime dans une

région donnée. De ce point de vue, l'océan Indien présente la plus grande diversité. On dénombre ainsi, en 1990 :

- des Etats dépourvus de Constitution, d'Assemblée élue par le suffrage universel, de Parlement (les Emirats du Golfe);
- des Etats à parti unique : l'Ethiopie (après la chute du régime dictatorial du Président Mengistu en mai 1991, ce pays est dirigé par le Front populaire de libération du Tigré qui s'est engagé à organiser des élections démocratique), le Kenya, la Tanzanie, Djibouti, l'Iran, l'Iraq, Singapour (le Parti de l'Action du Peuple est un quasi-parti unique);
- des oligarchies militaires : le Pakistan (durant le régime du Général Zia ul Haq), la Thaïlande, l'Indonésie, la Birmanie;
- des dictatures : l'Iraq, l'Ethiopie du temps du Président Mengistu;
- des régimes autocratiques : l'Indonésie, l'Iran;
- des démocraties (pluripartisme, élections libres) : Inde, Maurice, Australie;
- des démocraties musclées (favorisant un seul groupe social) : l'Afrique du Sud (où se

prépare une évolution constitutionnelle), Israël.

Comme on le voit, les régimes forts sont largement dominants. Même la démocratie indienne - souvent citée en exemple - est, en fait, très limitée de par le rôle prépondérant joué par le parti du Congrès, une bureaucratie étouffante et corrompue et un régime très centralisateur.

A noter que, depuis 1990, tous les pays de la Côte orientale de l'Afrique se sont engagés progressivement sur la voie du multipartisme, à l'exception du Kenya et de Djibouti. La situation est moins fluide en Asie où le multipartisme n'a pas fait beaucoup de progrès.

Ainsi donc le critère de l'interdépendance des acteurs est surtout d'ordre géographique, physique; il ne permet pas de discerner des formes avancées de cohésion entre les Etats considérés. Leur proximité géographique n'a donc pas, jusqu'à présent, provoqué des échanges culturels ou économiques importants ni suscité l'émergence d'un modèle politique commun.

Un troisième critère à prendre en compte à propos du sous-système est celui de la reconnaissance du sous-système par les acteurs extérieurs.

3. L'océan Indien comme théâtre d'opérations distinct

Les Etats-Unis et l'URSS ont adopté vis-à-vis de l'océan Indien une approche spécifique.

Les intérêts américains sont d'abord centrés sur le libre accès au pétrole du Golfe... moins par dépendance à l'égard du pétrole du Golfe que par solidarité avec les alliés européens de l'OTAN, qui importent encore de cette région du monde environ 60 % de leurs besoins pétroliers . Quoiqu'il en soit, disposant de 57 % des réserves mondiales d'or noir, le Golfe reste une région stratégique de première importance pour l'Occident.

L'exemple du Golfe permet de mettre en lumière la notion d'intérêt vital. Les intérêts stratégiques et économiques deviennent vitaux dès lors que leur perte risque d'occasionner un bouleversement qui remettrait en cause les bases essentielles de la puissance d'un Etat. De ce point de vue, l'océan Indien est à la fois le lieu où se concentrent des richesses minérales indispensables à la bonne marche des économies occidentales et celui par où elles transitent. La sécurité des routes océaniques est donc aussi un impératif pour les Etats-Unis.

C'est à partir du moment où un Etat projette sa puissance dans une région déterminée qu'il en fait un "théâtre d'opérations". C'est ce que feront les Etats-Unis dans l'océan Indien en développant les capacités opérationnelles de leur base de Diego Garcia, en accroissant les mouvements de leur flotte dans l'océan Indien et en créant la "Force de Déploiement Rapide". Nous nous bornons à indiquer ici les têtes de chapitres de la partie

que nous consacrerons au rôle des superpuissances dans l'océan Indien. Ce qu'il convient de noter dès à présent, toutefois, c'est l'interconnexion qui existe, dans la politique américaine dans cette région, entre les objectifs économiques, politiques et de sécurité. Dès lors nous pouvons reprendre à Rasul Rais (15) l'énoncé des quatre objectifs américains dans l'océan Indien:

- a) assurer l'accès à des sources d'approvisionnement pétrolier, à un coût raisonnable;
- b) contrebalancer la présence soviétique et, si possible, la réduire;
- c) promouvoir la stabilité et les changements pacifiques sur le plan politique interne;
- d) influencer sur le processus de paix au Moyen-Orient.

On constate que la politique américaine dans l'océan Indien est centrée sur le Golfe, même si les voies d'accès à l'océan Indien entrent également dans la stratégie américaine. Les Etats-Unis ont cherché à gagner le soutien des Etats contrôlant les détroits. C'est le cas de la Malaisie et de l'Indonésie, pour le détroit de Malacca; d'Oman et du Pakistan (et naguère de l'Iran) pour le détroit d'Hormuz, de la Somalie pour Bab-el-Mandeb, de l'Afrique du Sud pour le Cap de Bonne-Espérance et le canal du Mozambique

et, enfin, de l'Australie pour le détroit de Torres et la mer de Tasmanie.

Il n'y a pas de stratégie similaire chez les Soviétiques, bien que ceux-ci considèrent également l'océan Indien comme un théâtre d'opérations spécifique. La première préoccupation des Soviétiques est la sécurité de leurs frontières et le contrôle qu'ils peuvent exercer sur leurs voisins immédiats. L'océan Indien présente en outre l'avantage de servir de voie de communication alternative au transsibérien et de moyen de pression sur le flanc maritime et méridional de la Chine, au cas où les tensions entre les grandes puissances continentales asiatiques se feraient trop fortes.

L'océan Indien entre aussi dans le cadre du déploiement stratégique planétaire de l'URSS et ce, notamment grâce à une politique navale active (diverses zones de mouillage et facilités dans les ports de l'océan Indien). D'où l'expansion de la marine soviétique dans la région, avec une capacité de lutte anti-sousmarine (16). Cette marine reste toutefois en deça du niveau de la marine américaine et sert surtout à manifester une présence destinée à dissuader l'Occident de profiter d'une crise dans un Etat ami de Moscou. Comme l'indique Rais "les déploiements navals soviétiques dans l'océan Indien représentent une combinaison de forces navales : des forces de démonstration ("flag-showing forces") et des forces orientées vers un rôle de lutte anti-

sousmarine ou anti-porte-avions, dans le but d'engranger des gains politiques" (17).

Un autre modèle explicatif, qui peut se rattacher à cette brève analyse du rôle des superpuissances dans le sous-système, relève de la théorie de la dépendance. Cette approche - d'inspiration féodale - considère les superpuissances dans le rôle de protecteurs, procurant la sécurité et certains engagements en faveur de l'Etat-client, en retour de liens commerciaux privilégiés. Ce serait aussi une répercussion du schéma centre-périphérie, la périphérie contenant elle-même un centre régional animé de velléités hégémoniales. Ce qui est en jeu ici c'est la manière dont chaque Etat perçoit sa sécurité. Les Etats de la région n'ont, en effet, pas de conception homogène en la matière. Certains pays - que l'on pourrait classer parmi les "puissances moyennes" de l'océan Indien, tels l'Inde, l'Iran - ont des aspirations hégémoniques... qui contraignent les Etats moins puissants de la région à chercher des alliances extérieures. Ce genre d'appel à un contrepois extérieur est illustré par maints exemples : alliance américano-pakistanaise face à l'Inde (soutenue elle-même par l'Union Soviétique), soutien américain aux pétromonarchies du Golfe face à l'Iran, etc. Il en résulte une emprise économique-militaire de l'Etat protecteur sur son protégé, qui sert ainsi de relais régional aux intérêts de la puissance tutélaire.

4. La multiplicité des acteurs

Ce dernier critère de la définition du sous-système se vérifie aisément dans l'océan Indien, lequel compte 36 Etats sur son littoral (au sens large).

Nous avons ainsi vérifié les quatre critères constitutifs de la définition d'un sous-système régional. La mise en place de cette hypothèse ne permet toutefois pas de comprendre la dynamique des relations internationales dans un sous-système donné.

On reste en fait limité à des considérations descriptives. Certes l'analyse des équilibres régionaux de puissances permet de rendre compte du fonctionnement des relations interétatiques mais cette notion est si fortement liée à l'équilibre global des puissances qu'elle finit par occulter ce qui se passe réellement dans les systèmes périphériques. Nous proposons, dès lors, de considérer le sous-système océanique dans une perspective dynamique, fondée, cette fois, sur la notion de "complexe de sécurité" (18).

B) L'ANALYSE RELATIONNELLE

1. Le "complexe de sécurité"

La notion de sécurité est liée à la dialectique ami/ennemi. Celle-ci n'est pas une invention nouvelle en science politique : elle a été notamment développée par Carl Schmitt. Schmitt considère que le couple ami-ennemi donne à la politique sa dimension existentielle; il affirme que l'ennemi "ne peut être qu'un ensemble d'individus groupés, affrontant un ensemble de même nature et engagé dans une lutte pour le moins virtuelle, c'est-à-dire effectivement possible" (19). Ce que veut dire l'auteur, c'est qu'en politique il faut raisonner en pensant toujours à l'éventualité d'une lutte, à l'hypothèse d'un conflit.

A partir de là on peut définir les sous-systèmes de sécurité régionale en termes d'amis/ennemis, liés à une zone géographique spécifique. On conçoit alors des groupes d'Etats liés par une commune perception de leur sécurité. D'où la notion de "complexe de sécurité" qui révèle une interdépendance profonde entre des Etats confrontés à une menace réciproque (Inde/Pakistan). Pour déterminer un complexe de sécurité il faut qu'il y ait un haut degré de menace perçue également par deux ou plusieurs Etats. En théorie, un haut degré de confiance mutuelle peut aussi déboucher sur un complexe de sécurité (cas de l'ASEAN), mais c'est plutôt rare.

En Asie du Sud, le complexe de sécurité est défini par la rivalité indo-pakistanaise, tandis que, dans le Golfe, il s'agit d'une rivalité tripolaire (Iran, Iraq et Arabie saoudite). Il convient encore de noter qu'un complexe de sécurité est aussi souvent une réalité régionale : le complexe de sécurité implique une série de moyennes ou petites puissances gravitant autour des acteurs principaux du complexe. On songe aux émirats dans le Golfe; au Bangladesh, à la Birmanie et aux Etats himalayens en Asie du Sud; à Djibouti et au Yémen dans la Corne de l'Afrique, etc. Le complexe de sécurité permet aussi de rencontrer la notion d'Etat-tampon. Ce type d'Etat a une position intermédiaire entre deux complexes de sécurité voisins. La Birmanie est ainsi située entre l'Asie du Sud et le Sud-Est asiatique. Un complexe de sécurité n'est pas toujours une entité homogène. Un Etat A peut constituer une menace de grande intensité pour un Etat B, sans que cela soit réciproque. L'Inde n'affecte pas en profondeur le système de sécurité chinois, mais la Chine, en revanche, est perçue par l'Inde comme une menace constante sur ses frontières septentrionales.

2. Application de la notion de complexe de sécurité à l'océan Indien

Pour rendre cette notion opératoire, il convient d'en vérifier l'application sur quatre niveaux : local, régional, supra-régional et global. On

analysera ensuite les relations de sécurité existant à ces niveaux.

Le premier niveau concerne la structure interne des Etats. Il va de soi qu'un Etat dépourvu de réelle unité interne est plus vulnérable aux menaces externes qu'un Etat dont le substrat national est plus homogène. C'est ce qui différencie, par exemple, le Pakistan de l'Inde, ou encore les Emirats arabes de l'Iran, le Soudan de l'Egypte.

Le second niveau est celui des relations entre Etats d'un même complexe de sécurité. Les relations sont conflictuelles entre les principaux acteurs du complexe. Il n'est pas toujours aisé de détecter l'origine d'une tension : différend frontalier, oppositions religieuses, ethniques, idéologiques, etc. Les Etats de l'océan Indien en offrent de nombreuses. Notons les oppositions ethniques entre l'Iran et les Etats arabes, entre le Nord et le Sud du Soudan; l'opposition idéologique entre l'Inde laïque et le Pakistan musulman, entre l'Ethiopie socialiste et la monarchie saoudienne, entre l'Irak baasiste et la République islamique iranienne; l'opposition frontalière entre la Somalie et l'Ethiopie, la Somalie et le Kenya, le Pakistan et l'Inde, la Malaisie et l'Indonésie (concernant l'Irian occidental), etc.

Le niveau suprarégional consiste en relations entre complexes de sécurité adjacents. Le complexe de la Corne de l'Afrique est contigu à un

autre complexe : un complexe local, de moyenne intensité (le Golfe) mais qui est lui-même lié au supercomplexe du Moyen-Orient. Cette contiguïté au complexe moyenoriental est due au fait que l'Arabie saoudite est à l'interface de la Corne de l'Afrique et du Golfe. L'Islam pratiqué dans quasi tous les pays de la mer Rouge (à l'exception d'une partie de l'Ethiopie) sert de lien religieux avec le Moyen-Orient. Les liens économiques (sous forme d'aide) entre les Etats arabes du Golfe et les pays musulmans de la Corne sont aussi importants. Les flux de Soudanais, Somaliens et Egyptiens vers le Golfe constituent une autre forme d'échanges. S'agissant du complexe de l'Asie du Sud, on constate qu'il est adjacent à deux complexes de moyenne importance (Golfe/Moyen-Orient et Asie du Sud-Est) et à un complexe de haut niveau, dit sino-soviétique. On pourrait multiplier ce genre de descriptions pour les différents "core sectors" de l'océan Indien.

Le niveau global concerne un complexe de sécurité de haute intensité, celui de la rivalité entre Etats-Unis et Union soviétique. Quoique leurs préoccupations de sécurité soient d'abord liées à leur territoire ils projettent leur rivalité dans tous les autres complexes du système international. C'est ainsi que, dès après la IIème Guerre mondiale, les Etats-Unis lancèrent une politique d'endiguement, définie comme un grand arc de confrontation se déployant d'Europe occidentale à la Corée et au Japon, en passant par le Moyen-Orient, l'Asie du Sud et l'Asie du Sud-Est. Le poids de ce complexe de sécurité global

fut plus important sur les complexes locaux situées tout au long de cet arc qu'en Afrique ou en Amérique latine.

La pénétration du complexe global dans les complexes locaux de l'océan Indien s'est faite d'abord en termes d'alignements et d'alliances; ensuite seulement il y a eu une présence américaine directe en Asie du Sud-Est et soviétique en Afghanistan.

On a pu assister à des combinaisons de rivalités par lesquelles une rivalité locale était elle-même assumée au niveau des super-puissances : la rivalité indo-pakistanaise a ainsi occasionné les rapprochements soviéto-indien et américano-pakistanaïs. Ceci s'est fait sur base de considérations géostratégiques précises, lorsque le Kremlin s'est rendu compte que l'alliance indienne lui permettait de contrer la stratégie d'encerclement opérée par la Chine, à l'Est, et les Etats-Unis, à l'Ouest du territoire soviétique.

Les différents niveaux de complexe qui ont été distingués ont permis de définir les types d'interaction existant entre les sous-systèmes. Cela aboutit à une image de l'ensemble du système international (Etat, région, monde). L'intérêt de la notion de "complexe de sécurité" est d'identifier les changements significatifs dans le système international. Un système de sécurité est lui-même objet de modifications qui peuvent affecter la stabilité du système mondial. On

verra ci-après, sous forme d'analyse empirique, ce que peut signifier une modification dans la structure d'un complexe de sécurité.

3. La dynamique des changements

Pour comprendre ce qui produit un changement, il importe d'abord de déterminer les invariants d'une structure donnée. Dans ce cas-ci, ce sera 1) le modèle ami/ennemi; 2) la distribution du pouvoir parmi les principaux Etats.

a) Modifications dans la relation ami/ennemi

Les modifications affectant le système peuvent notamment provenir de changements dans le degré d'hostilité, soit qu'un différend ait été résolu, soit que de nouveaux différends aient surgi. Ainsi, par exemple, dans le complexe de sécurité du Golfe, traversé par le différend majeur qui oppose l'Iran à l'Iraq, une modification majeure de la relation de tension peut provenir soit de la négociation d'un accord (Accords d'Alger de 1975), soit de la disparition d'un des protagonistes. Si l'Iran, par exemple, avait gagné la guerre l'opposant, depuis 1980, à l'Iraq, ce pays se serait démembré. Le seul véritable Etat en mesure de contrebalancer la politique iranienne dans le Golfe ayant disparu, l'Iran aurait pu, alors, régner sans partage sur cette région. On pourrait formuler des hypothèses semblables concernant l'opposition Inde/Pakistan ou Malaisie/Indonésie (dans les années 60).

Les acteurs extérieurs ont en général peu d'influence dans le schéma que nous venons de décrire. Ils ne peuvent le plus souvent, s'ils veulent pénétrer un complexe de sécurité locale, qu'adhérer au schéma d'hostilité existant : c'est le cas des Etats-Unis soutenant (assez prudemment) le Pakistan contre l'Inde, lors de la sécession du Bangladesh; c'est encore le cas du soutien de l'Union soviétique à l'Ethiopie, au moment de la guerre de l'Ogaden; il en résulta, après cette guerre, un rapprochement entre les Etats-Unis et la Somalie, naguère amie des Soviétiques. Dans certains cas, cependant, les acteurs extérieurs peuvent influencer positivement sur la relation locale ami/ennemi. S'il y a fort peu d'exemples en ce sens dans l'océan Indien, le rôle des Etats-Unis dans l'accord de paix israélo-égyptien est, lui, une bonne illustration de ce rôle positif.

On peut aussi considérer les exemples de la décolonisation qui ont abouti - pacifiquement ou par la violence - à désamorcer une relation conflictuelle entre une métropole (Grande-Bretagne, Pays-Bas) et sa colonie (Inde, Kenya, Malaisie, Indonésie), par la pression des superpuissances. Dès 1945, celles-ci vont hâter l'effondrement des empires coloniaux et l'émergence de nouveaux Etats.

On constate la plupart du temps que l'attitude des supergrands consiste moins à chercher à régler un différend entre leurs alliés respectifs qu'à les armer à outrance pour, en quelque sorte, articuler des conflits locaux à l'opposition globale

Est/Ouest : ce fut le cas de l'Ethiopie face à ses voisins, du Pakistan contre l'Inde, etc. Cela est symptomatique. Dans le passé, on a assisté à des actions conjointes soviéto-américaines pour résoudre les conflits dans lesquels se trouvaient impliqués leurs protégés respectifs : Corée, Suez, Proche-Orient, Vietnam. Par la suite, les superpuissances ont eu tendance à surarmer leurs alliés, développant ainsi à tous les niveaux un véritable "état de la nature" qui, en relations internationales, favorise les "aventures militaires", comme l'invasion du Koweït par l'Iraq. Ce dernier Etat a toutefois été trop loin, en menaçant directement l'équilibre d'une région où les Etats-Unis, notamment, avaient des intérêts vitaux. D'où la violente riposte que l'on sait. L'affirmation du leadership américain ne signifie toutefois pas pour autant qu'un "nouvel ordre mondial" soit assuré. Nous y reviendrons dans un des derniers chapitres de cette étude.

b) Modification dans la distribution du pouvoir

Un complexe de sécurité peut être affecté par une modification substantielle de ses composantes. Par exemple, la disparition d'un Etat ou sa division : ce fut le cas du Pakistan, en 1971, lorsqu'il perdit le Bangladesh. Mais le Pakistan se reprit rapidement et fut à même de maintenir la bipolarité spécifique du complexe de sécurité du sous-continent indien. Par modification, il faut entendre aussi un développement économique unilatéral important qui placerait un Etat au-

dessus de ses voisins : c'est le cas de la République Sud-Africaine par rapport aux autres Etats de la Côte orientale de l'Afrique.

Les acteurs extérieurs ont, ici aussi, un rôle important. L'aide militaire et/ou économique d'une superpuissance à un Etat du sous-système constitue un facteur de renforcement non négligeable. Sans l'aide militaire soviétique, l'Ethiopie n'aurait sans doute pas gagné la guerre de l'Ogaden contre la Somalie et elle se serait démembrée. Inversement, la diminution du soutien d'une grande puissance à un Etat régional peut affecter l'équilibre local : un moindre soutien américain au Pakistan dans les années 60 et 70 en fit une puissance de troisième ordre, incapable de tenir tête à l'hégémonie indienne. Mais le conflit afghan modifia durablement l'attitude américaine qui, à partir de 1980, fit du Pakistan son plus fidèle allié régional et lui permit de développer une puissance de feu importante (avec une composante nucléaire).

On peut évoquer, enfin, la stationnement de troupes étrangères à la périphérie ou sur le territoire des Etats formant un complexe de sécurité. C'est le cas du déploiement naval occidental dans le Golfe, des troupes soviétiques en Afghanistan, de la présence des troupes cubaines en Ethiopie, etc. Ce faisant, les superpuissances lient un complexe local de sécurité à leur affrontement global. La présence de troupes d'une superpuissance est un élément profondément perturbateur. Dans un système local

bipolaire (Iran/Iraq, Inde/Pakistan, Ethiopie/Somalie, Malaisie/Indonésie), elle force les Etats locaux à des réalignements limitant leur marge de manoeuvre. La présence soviétique en Afghanistan a rapproché Américains et Pakistanais; ce fait a obligé l'Inde à maintenir (sans grand plaisir) son alliance avec Moscou, entamant de ce fait son prestige de puissance non-alignée. La formation d'un axe sino-américano-pakistanaï, à la suite des événements d'Afghanistan, a sans doute diminué la capacité de l'Inde à peser sur le cours des événements du sous-continent. Il ne faut cependant pas perdre de vue que l'Inde est non-alignée par rapport au conflit du système central (le conflit Est/Ouest), non pas par rapport aux tensions qui animent son système régional. Elle y joue le rôle traditionnel d'une grande puissance aux ambitions hégémoniques.

La présence des superpuissances dans l'océan Indien est un autre élément qui peut affecter les complexes de sécurité d'un sous-système dans son ensemble. La présence américaine, on l'a vu, est liée à la sécurité des approvisionnements pétroliers. Mais cela n'est pas sa seule raison d'être. Il y a essentiellement cette perception par les superpuissances d'un système international comme un jeu à somme nulle, dans le cadre duquel ce que l'un perd est nécessairement gagné par le rival.

Les Etats-Unis ont, dès lors, deux objectifs politiques dans l'océan Indien : limiter l'influence de leur unique rival, l'URSS, ou

maintenir le statu quo (absence de changement) dans tous les Etats proches des intérêts américains (20). La présence soviétique, elle, est née de préoccupations stratégiques, à savoir le contrôle des grandes voies commerciales, vitales pour l'Occident, mais aussi de préoccupations économiques, l'océan Indien étant un lien maritime entre son littoral extrême-oriental et la mer Noire (route périasiatique).

La présence navale des superpuissances dans l'océan Indien (avec divers ports et facilités) leur procure une certaine capacité coercitive dont les Etats locaux ne peuvent pas ne pas tenir compte. Ainsi : l'envoi du porte-avions nucléaire américain "Entreprise" dans la baie du Bengale en 1971 fut un signal très clair des Etats-Unis à l'Inde, au moment du conflit du Bangladesh. La présence de flottilles occidentales dans le Golfe en 1987 relevait de la même logique. En déployant sa flotte le long des côtes de la Corne de l'Afrique, l'Union soviétique envoyait le même type de signal à l'adresse, finalement, moins des Etats de la région que de la superpuissance adverse. Il s'agit de dissuasion mutuelle par laquelle Américains et Soviétiques définissent leur zone d'influence respective et entendent la protéger. La rivalité des superpuissances se superpose aux schémas locaux amis/ennemis et rend plus complexe encore les confrontations régionales.

Nous avons tenté successivement de décrire la structure d'un complexe de sécurité et d'en analyser la dynamique. Nous avons ainsi introduit

les différentes questions qui se poseront dans l'analyse des relations internationales de l'océan Indien. Un double schéma fut utilisé : celui du sous-système régional (descriptif) et celui du complexe de sécurité (explicatif). On remarquera que toute notre analyse repose sur une vision conflictuelle des relations interétatiques. Aussi convient-il de poursuivre en considérant, mais sur un plan théorique, un modèle de relations internationales pacifiques faites de coopération. Ceci nous conduit à la notion de "zone de paix".

4. La notion de zone de paix

Ce concept, développé par les Etats riverains de l'océan Indien, est diamétralement opposé aux objectifs de sécurité des superpuissances. L'action des grandes puissances et leur rivalité sont perçues comme un facteur d'instabilité, de menace contre la sécurité régionale. Par la résolution 2832 du 16 décembre 1971, l'Assemblée Générale de l'ONU a adopté une proposition présentée par Sri-Lanka, déclarant l'océan Indien "zone de paix". Trois principes guidaient cette proposition : arrêter le processus d'escalade et d'extension de la présence militaire des grandes puissances dans l'océan Indien; éliminer de la région les bases militaires, les marines de guerre et les armes nucléaires; réserver aux pays riverains la possibilité d'apporter au libre-passage, aux droits de survol et à tout usage militaire de l'océan par des Etats non riverains toutes les restrictions qu'ils jugent souhaitables.

Les deux superpuissances se sont montrées très réservées sur ces propositions et ont tout au plus concédé que leur présence militaire dans la région pourrait être stabilisée, non pas éliminée. Les Etats-Unis comme l'URSS font valoir des intérêts de grande puissance navale, soucieuse du strict respect de la liberté de navigation (la proposition sri-lankaise aboutissant à fermer les détroits aux non-riverains) et de la protection des routes maritimes, vitales pour le monde occidental. Les Soviétiques, durant les années 70, soutenaient la proposition de zone de paix en raison de leur faible présence dans la région. Ayant, depuis lors, comblé leur retard sur mer, ils ont adopté une position plus circonspecte, en rapport avec leurs intérêts de (nouvelle) grande puissance navale.

Face à eux, les Etats riverains présentent un ensemble disparate, peu à même d'élaborer des propositions acceptables par tous. C'est précisément parce que les Etats de l'océan Indien sont de force militaire et/ou économique si différente qu'il est malaisé d'aboutir à la définition d'objectifs régionaux communs. Ainsi, par exemple, l'Inde s'oppose aux propositions du Pakistan et du Sri Lanka visant à superposer un statut de dénucléarisation et un statut de zone de paix. L'opposition indienne se comprend : cela signifierait, en effet, pour les Indiens, une parité avec le Pakistan et un affaiblissement face à la Chine qui, en tant que puissance extérieure, ne serait pas concernée par le projet.

Comme nous l'avons vu précédemment, les Etats les moins forts de la région ont tendance à s'allier à des puissances extérieures pour se protéger contre l'hégémonisme des plus forts. On est donc loin d'un système de sécurité collective régionale tel que l'Iran l'avait proposé. Téhéran avait, en effet, envisagé la mise sur pied d'une "Communauté des pays riverains de l'océan Indien" qui, tout en débutant par la coopération économique, aurait finalement débouché sur une coopération politique et militaire. La conjoncture dans l'océan Indien (l'intervention directe des Soviétiques en Ethiopie puis en Afghanistan, et des Américains dans le Golfe) a toutefois ruiné ce projet.

La notion de zone de paix qui vient d'être envisagée nous fait quitter la "realpolitik" pour nous amener sur le front de l'"utopie". Nous nous référons ici à une notion développée par le Professeur J. Barrea dans L'utopie ou la guerre. Il y définit l'utopie comme un "réalisme ouvert qui saisit la réalité jusque dans la profondeur de son devenir, de ses virtualités" (21). A côté d'une diplomatie classique de nature curative, qui intervient à posteriori, par la négociation d'un traité de paix, il y aurait place pour une diplomatie préventive ou innovative, que l'auteur, d'ailleurs inspiré par la terminologie d'E. Bloch (Le principe Espérance) qualifie d'utopienne (non pas utopique). Cette diplomatie-là aboutit à un changement qualitatif de l'ordre international.

Si la paix est le résultat d'une victoire militaire, elle est fragile car unilatérale et imposée. Si elle résulte d'une négociation diplomatique, elle fait l'objet d'un traité : elle est moins fragile, mais reste transitoire. Enfin si la paix peut être institutionnalisée dans un système de sécurité collective, par exemple grâce à une diplomatie innovative qui introduit un changement qualitatif dans l'ordre international, elle peut alors garantir une stabilité plus grande. La réalisation de cet objectif peut être compromise en raison des désaccords entre Etats de la région et des divergences entre grandes puissances; en raison aussi du manque de précision sur les moyens d'instaurer une forme de coopération organique dans la région.

Ce constat, plutôt amer, tend à considérer qu'il ne faut pas espérer, dans cette région, une évolution qualitative sur des fronts utopiens tels ceux du désarmement ou de la coopération interétatique institutionnalisée. Sans doute est-ce dû tant à l'absence d'une réelle volonté régionale d'y parvenir qu'à l'attitude réservée voire négative des grandes puissances. Il est en effet utopique de penser que celles-ci accepteraient, dans un avenir proche, une présence contrôlée dans la région.

5. L'absence de système de sécurité régionale

Nous retrouvons ici la notion de "vide de pouvoir" rencontrée au début de ce chapitre. Cette notion revenait à considérer que les grandes puissances ont "horreur du vide" et que, à l'image de la nature, leur présence est donc seule à même d'apaiser les tensions locales qui ne manqueraient pas de dégénérer en l'absence de gendarmes extérieurs. En fait, il s'agit d'une explication biaisée, destinée à légitimer un état de fait et, par conséquent, à discréditer toute tentative d'installer un système de sécurité collective. Rappelons ici que la doctrine de la sécurité collective repose sur l'idée de fonder la paix sur la sécurité maximale (que confère la supériorité des forces) et d'en étendre le bénéfice à tous les Etats, c'est-à-dire additionner l'efficacité supérieure de la dissuasion par la supériorité des forces à la symétrie de la sécurité par l'équilibre des forces. Les ingrédients principaux de cette doctrine "idéaliste" sont le pacte de non-agression mutuelle, l'indivisibilité de la paix et l'alliance généralisée (disparition de la catégorie ami/ennemi). Il faut en outre une certaine homogénéité idéologique pour assurer le bon fonctionnement d'un tel système de sécurité.

On analysera plus en détails le procès fait à l'instauration d'un tel système mais nous tenons que sa viabilité est moins utopique qu'on ne veut le faire croire. L'addition des forces navales régionales serait amplement suffisante à assurer

la sécurité de l'océan Indien. Encore faut-il avoir la volonté de mettre en place un commandement commun et de faire taire les ambitions hégémoniques locales. Mais une question plus essentielle se pose : contre quel ennemi ériger ce système de sécurité collective ? On sait, en effet, que les Etats de l'océan Indien ne sont pas unanimes sur la définition des menaces qui pèsent sur eux; leur position en la matière varie en fonction des régimes politiques de moment.

Il y a peut-être derrière tout cela une forme de scepticisme à l'égard des aspirations régionales au désarmement et à la coopération. Pourtant le Tiers Monde (les Etats de l'océan Indien en particulier) est tout à fait capable d'être porteur d'un grand dessein, en ce domaine comme dans d'autres. Seuls les moyens pour le réaliser lui font défaut. Certes le Tiers Monde est, lui aussi, traversé par des conflits d'intérêt, des ambitions hégémoniques rivales, des réflexes nationalistes, etc. Plus profondément, toutefois, il y a eu, comme obstacle à la réalisation d'une zone de paix et d'une entente régionale, les aléas de la géographie : celle des grandes puissances qui n'ont pas de frontières mais des ambitions planétaires; celle des espaces maritimes qui sont difficilement cernables, contrôlables, où se superposent voies de communications et projets économiques et politiques subrégionaux (CCG, SAARC, ASEAN).

Face à l'échec du projet qui consistait à faire de l'océan Indien un espace autogéré, on en est revenu à une vision de la région comme un théâtre stratégique dont la dynamique, selon nous, est modelée sur la dyade ami/ennemi. On pourrait évidemment concevoir un autre modèle centré sur la résolution des conflits et la recherche collective d'une solution pacifique aux différends internes. Pour le moment ce ne peut être qu'un projet qui se heurte à la politique des superpuissances.

C) CONCLUSIONS

Dans ce premier chapitre, nous avons tenté de décrire l'océan Indien comme un sous-système de relations internationales, mû par une dynamique particulière et traversé d'aspirations (ou de projets) qui ne rencontrent pas, pour l'heure, les conditions propices à sa réalisation.

Les quelques hypothèses formulées ici seront vérifiées tout au long des chapitres suivants : il s'agira de voir comment fonctionne ce sous-système; comment il est pénétré par les superpuissances, et s'il est effectivement marqué par une instabilité intrinsèque. D'où un certain nombre de questions que nous pouvons dès à présent formuler comme suit : l'océan Indien est-il le lieu où les superpuissances règlent leurs différends à la périphérie du système international, de sorte que l'équilibre du système central, dans le Nord de la planète, se trouve préservé de tensions incontrôlables ? Est-ce que la rivalité des superpuissances dans l'océan Indien est un signe de la globalisation de l'affrontement entre Américains et

Soviétiques, de l'Europe à l'Asie, en passant par des régions telles que l'océan Indien ? Quelle est l'attitude des puissances régionales de l'océan Indien envers l'intervention des superpuissances dans les affaires locales, envers le développement d'un ordre régional et à l'égard de la perspective d'une influence internationale ? Nous essayerons de répondre à ces questions en utilisant le cadre théorique que nous venons de définir.

Pour achever ces considérations liminaires il peut être intéressant de comparer l'océan Indien à l'océan Pacifique, en les replaçant à l'échelle planétaire et de considérer l'océan Indien à la lumière du concept d'économie-monde de Braudel.

De nos jours, l'océan Pacifique prétend ravir à l'océan Indien la prétention d'être, comme on dit, le "nouveau centre du monde". Il est à la mode de clamer que le centre de la planète se déplace vers l'Est et que le bassin du Pacifique, entre le Japon et la côte Ouest des Etats-Unis et du Canada, est devenu le nouveau pôle des relations internationales. Les commentateurs soulignent, à ce propos, que le commerce transpacifique USA-Canada-Asie a dépassé le commerce transatlantique avec l'Europe. Le taux de croissance des économies du Pacifique est supérieur à ceux d'autres régions du monde. Sur le plan politique, on y décèle aussi une réelle stabilité politique - à l'exception de la péninsule indo-chinoise.

En fait, l'océan Pacifique n'est pas davantage le centre du monde pendant les décennies 80 et 90 que l'océan Indien ne le fut dans les années 70. Il

s'agit, pour reprendre la terminologie de Braudel, d'une économie-monde coexistant avec d'autres économies-mondes. Le développement de l'intégration européenne (tant sur le plan économique que politique) amène à redonner à l'Europe une place prépondérante dans l'équilibre mondial. Rien n'indique que les liens profonds entre l'Europe et l'Amérique du Nord se soient distendus au profit du Japon dont la culture historique et politique demeure très éloignée de la culture américaine.

On peut dès lors considérer que le bassin du Pacifique est donc comme l'océan Indien un sous-ensemble régional en mutation.

Un autre concept opératoire pour cerner un sous-système régional de type océan Indien/Pacifique nous est fourni par la théorie des économies-mondes de F. Braudel. L'économie-monde est "un fragment de l'univers, un morceau de la planète économiquement autonome, capable pour l'essentiel de se suffire à soi-même et auquel ses liaisons et ses échanges intérieurs confèrent une certaine unité organique" (22). On sait que cet auteur privilégie le capitalisme marchand comme vecteur d'échanges au sein d'une région. Observant l'Extrême-Orient, Braudel constate que s'y déploient trois économies-mondes : "l'Islam qui, vers l'océan Indien, s'appuie sur la mer Rouge et sur le Golfe Persique et contrôle l'interminable succession des déserts qui, de l'Arabie à la Chine, percent l'épaisseur du continent asiatique; l'Inde qui étend son influence sur tout l'océan Indien, à l'Ouest comme à l'Est du Cap Comorin; la Chine à la fois terrienne - elle s'affirme jusqu'au coeur de l'Asie - et maritime - elle domine les mers

bordières du Pacifique et les pays qu'elles baignent" (23). L'Histoire de cette région ressemble finalement à un double mouvement, tantôt vers l'Ouest (l'Islam), tantôt vers l'Est (la Chine). L'Inde occupe une position centrale : à travers ses marchands, elle imprime sa marque tant sur la côte africaine que du côté de Malacca.

Braudel note que "toute économie-monde est un emboîtement, une juxtaposition de zones liées ensemble, mais à des niveaux différents. Sur le terrain, trois aires, trois catégories au moins se dessinent : un centre étroit, des régions secondes assez développées, pour finir par d'énormes marges extérieures" (24). L'économie-monde d'une région donnée permet donc de déceler un Etat central fort (l'Inde dans l'océan Indien) qui imprime sa marque sur la périphérie. Il s'agit d'un Etat craint et admiré à la fois. Son influence prend souvent la forme du colonialisme ou de l'impérialisme. A la périphérie, vivent des sociétés que l'Etat-central considère généralement comme "barbares" (même si cette terminologie n'est plus utilisée de nos jours pour des motifs politiques elle demeure valable sur le plan conceptuel).

Le concept forgé par Braudel permet, selon les termes mêmes de l'auteur, de penser "un ordre face à d'autres ordres". Il s'agit d'un concept global, recouvrant des notions culturelles, sociales, politiques. Sa dynamique est, dans la théorie de Braudel, fondée sur l'échange et l'interpénétration. Une histoire de l'océan Indien à la lumière de ce concept d'économie-monde reste à écrire.

NOTES

- (1) M. Haas, International subsystems : stability and polarity, in American Political Science Review, vol. 64, No 1, 1970, p.100.
- (2) P. Nettl, The concept of system in political science, Political studies, No 14, October 1986, p.321.
- (3) L. Cantori and S. Spiegel, The international politics of regions, Englewood Cliffs (New Jersey), Prentice Hall, 1970, pp.2-3.
- (4) L. Cantori and S. Spiegel, op. cit., p.6.
- (5) par exemple M. Brecher, International relations and Asian studies, World politics, vol. 15, No 2, 1963, pp. 221-235.
- (6) W. R. Thompson, The regional subsystem, International Studies Quarterly, March 1973, p. 101.
- (7) L.Cantori and S. Spiegel, op. cit. pp. 25 et suiv.
- (8) L.Cantori and S. Spiegel, id. p. 26.

- (9) E. Haas, The balance of power : prescription, concept or propaganda in J. Roseneau (ed) International politics & Foreign policy, New York, MacMillan, 1984, ch. 37, distingue 8 significations différentes de cette notion.
- (10) Alfred T. Mahan (1840-1914) a fait oeuvre de géopoliticien et de stratège. Géopoliticien, il a défini les caractéristiques de la puissance maritime. Stratège, il a conceptualisé la stratégie maritime, dont l'objectif essentiel devait être la maîtrise de la mer qui suppose le contrôle des routes maritimes et la défense de côtes par la destruction ou le blocus de la flotte adverse. L'enseignement de Mahan a longtemps influencé l'US navy. Nous y reviendrons dans plusieurs chapitres.
- (11) F. Vali, Politics of the Indian Ocean, New York (N.Y.), McMillan, 1976, p.50.
- (12) M. Brecher note, en conclusion d'un article intitulé International relations and Asian studies, the subordinate state system of Southern Asia, (in World Politics, vol. 15, No 2, 1963) que l'Asie du Sud - qui va, pour lui, du Pakistan à l'Indonésie - est le moins développé de tous les systèmes contemporains. Il ajoute : "The region of Southern Asia is a power vacuum buffeted by both blocs in the Dominant system. The presence of American, Soviet and Chinese power, real and potential, creates a precarious equilibrium and a dangerously rigid link between Dominant and Subordinate systems". (p.234)

(13) cf Ian Clarck cité par W. Dowdy & R. Trood, The Indian Ocean : an emerging geostrategic region, in International Journal, vol. XXXVIII, 3, summer 1983.

(14) Cantori et Spiegel, op. cit., p.43 & ss.

(15) Rasul B. Rais, The Indian Ocean and the Superpowers, London, Croom Helm, 1986, p.57.

(16) L'explication selon laquelle le déploiement naval soviétique aurait été rendu nécessaire pour contrer les sous-marins nucléaires américains est tout à fait dépassée.

D'une part les USA n'ont nul besoin d'envoyer des SNLE dans l'océan Indien pour atteindre les centres vitaux de l'URSS qu'ils peuvent de toute façon atteindre du Pacifique, de l'Arctique ou de la Méditerranée Orientale. D'autre part même une armada soviétique très moderne ne peut espérer démarquer ou traquer un seul SNLE en opération dans un espace aussi vaste que l'océan Indien (voir L. W. Bowman et I. Clark (eds), The Indian Ocean in global politics, Boulder (Co), 1981, pp.175 & suiv.).

(17) Rasul B. Rais, op.cit., p.150.

(18) Nous nous sommes inspirés de R. Vayrynen, Regional conflict formations : an intractable problem of international relations, in Journal of peace research, vol. 21, No 4, 1984 et surtout de B.

Buzan & G. Rizvi, South Asian Insecurity and the Great Powers, London, McMillan, 1986, part I.

(19) Carl Schmitt, La notion de politique, théorie du partisan, Paris, Calmann - Lévy, 1972, p.69.

(20) L'amiral James Watkins déclarait à ce sujet : "Il faut assurer la stabilité internationale à travers les équilibres des puissances régionales. Plus l'environnement international est stable, plus la probabilité que les Soviétiques engagent la guerre contre l'Occident est faible", The Maritime Strategy, US Naval Institute, janvier 1986

(21) J. Barrea, L'utopie ou la guerre, Bruxelles, ARTEL/CIACO, 1984, p.65. Cet ouvrage se veut l'antithèse d'un ouvrage antérieur : Théories des Relations Internationales, ARTEL/CIACO, 1991 (2^e édition). Le chapitre X est consacré aux sous-systèmes internationaux.

(22) F. Braudel, Le temps du monde, t. 3, Paris, A. Colin, 1979, p.12.

(23) F. Braudel, op. cit., p.417.

(24) F. Braudel, op. cit., p.28.

CHAPITRE IV

ANALYSE HISTORIQUE DE LA PENETRATION DES ETATS-
UNIS ET DE L'URSS DANS L'OCEAN INDIEN

I. LE CONTEXTE INTERNATIONAL

A) CADRE POLITIQUE GENERAL

Comme nous avons tenté de le montrer dans le chapitre III, on est encore loin d'un système régional homogène. On a plutôt affaire à une multitude de systèmes régionaux, ayant chacun ses caractéristiques, et que l'on peut se représenter comme une série de grappes, ou encore, de "core sectors" selon la terminologie de Cantori et Spiegel. Il y aurait ainsi cinq "core sectors" dans l'océan Indien: le Golfe, la mer Rouge, la côte orientale de l'Afrique, l'Asie du Sud et l'Australie. A l'intérieur de ces grappes d'Etats, on peut distinguer des subdivisions plus fines : ainsi le Golfe pourrait être divisé en une partie arabe et une partie non arabe; la mer Rouge, en Etats producteurs et non-producteurs de pétrole; l'Asie du Sud, enfin, en Etats hindouistes/bouddhistes et Etats musulmans. Si le système de l'océan Indien connaît ainsi des subdivisions internes, il est aussi relié de manières diverses à des systèmes extérieurs: ainsi les Etats arabes de l'océan Indien se définissent-

ils d'abord par rapport à un système extérieur, celui de la Ligue des Etats arabes. De même, des Etats comme la Malaisie, Singapour, l'Indonésie et l'Australie se déterminent en premier lieu par rapport à des entités qui se situent dans le Pacifique, l'ASEAN (Association of Southeast Asian Nations, formée en 1967) pour les trois premiers, l'OTASE (Organisation du Traité de l'Asie du Sud-Est, établie en 1954, par le pacte de Manille) pour l'Australie et le Pakistan, l'ANZUS (Australia New Zealand United States Treaty, traité d'assistance mutuelle entre ces trois pays, signé en 1951) pour le dernier. Enfin, dans le cas des Etats de la Côte orientale de l'Afrique, le premier référent n'est pas l'océan Indien mais l'OUA.

La région du Golfe, au sein de l'entité plus vaste de l'océan Indien, est aussi marquée par une grande instabilité ou, à tout le moins, par une série de mutations politiques qui marquent profondément son histoire. Cette situation, comme le note M-R. Djalili, "est due en partie à des facteurs internes et en partie à des facteurs externes" (1). Si l'on considère la région à partir des années 1960, le nombre de situations conflictuelles à l'intérieur des Etats ou entre eux est significatif.

Sans prétendre être exhaustif, on notera, à ce propos : l'indépendance du Yémen du Sud en 1967 et l'instauration d'un régime marxiste à Aden en 1969, l'indépendance des Comores en 1975 et des Seychelles en 1976, ou encore celle de Djibouti en

1977. Bien souvent l'émergence de nouveaux Etats, surtout lorsqu'ils sont de petite taille, est suivie de tensions internes et parfois de brusques changements de régime. On songe au cas du Bangladesh, aux menaces sur la stabilité des Seychelles et des Comores, etc. Des conflits locaux éclatent dans diverses parties de l'océan Indien: guerre de guérilla en Erythrée, au Dhofar (Sud d'Oman), au Kurdistan, dans le Nord de la Birmanie, dans la partie orientale de Timor, dans le Sud du Soudan ou, encore, au Nord du Mozambique.

Beaucoup plus graves par leur ampleur, certains conflits mettent aux prises différents Etats de la région. Rappelons ici la troisième guerre entre l'Inde et le Pakistan en 1971; la guerre du Kipour en 1973, avec sa kyrielle de conséquences: embargo pétrolier, crise de l'énergie, quadruplement du prix du pétrole; la guerre entre l'Iran et l'Iraq, de 1980 à 1988, puis entre l'Iraq et le Koweït (soutenu par la communauté internationale) en 1990 et 1991. Enfin, une guerre de sécession (Ogaden) mit aux prises l'Ethiopie et la Somalie en 1977 et 1978.

A ces faits, il convient d'ajouter l'émergence de la doctrine Nixon. Elle vise, par le biais d'une décentralisation du système international, à constituer des relais régionaux assurant la défense des intérêts américains sans intervention directe et trop voyante de la puissance tutélaire. Ce fut le cas de l'Iran, du temps du Shah, et de l'Arabie saoudite, actuellement. Le retrait des

Britanniques à l'Est de Suez (retrait achevé au début des années 1970) aura évidemment des incidences sur le dispositif stratégique américain; de même d'ailleurs que la croissance rapide des forces navales soviétiques de haute mer et leur déploiement loin des côtes de l'URSS. On a souvent souligné, à cet égard, le vide laissé par le départ des Britanniques et la nécessité, en conséquence, pour les superpuissances de le combler. Même si cette notion de vide, comme on le verra plus loin, doit être relativisée, il est vrai que les puissances ayant une vocation planétaire sont naturellement tentées de prendre la place laissée par d'autres. Ayant atteint la parité nucléaire avec les Etats-Unis, l'Union soviétique ne pouvait admettre un monopole américain dans la région stratégique ici étudiée. En outre, à partir des années 60, l'URSS se méfia de la Chine, rivale potentielle dans la région, et voulut donc contrer l'influence de Pékin auprès des Etats du littoral de l'océan Indien. Pour compléter le tableau, il faut encore mentionner les transformations politiques en Asie du Sud-Est, avec les changements de régime au Sud-Vietnam, au Laos et au Cambodge. Les Etats-Unis seront amenés (dans le cadre de la doctrine Nixon, dite aussi doctrine de Guam) à se désengager de la péninsule indochinoise et à se replier sur une ceinture insulaire dont l'axe principal passe par le Japon, les Philippines et l'Indonésie. Bien que cet axe relève principalement du dispositif stratégique américain dans le Pacifique, il a aussi ses prolongements dans l'océan Indien. La VIIe flotte américaine, basée aux Philippines

n'effectue-t-elle pas également des missions dans l'océan Indien et ne dispose-t-elle pas de la base de Diego Garcia, au coeur de celui-ci ?

Comme on le voit, la région étudiée est traversée de mouvements profonds qui affectent tant les relations internationales entre les Etats de la région que celles qui les relient à des Etats extérieurs à l'océan Indien.

De ce qui précède on retiendra les grands facteurs de la présence des superpuissances dans l'océan Indien. Il y a un facteur d'ordre interne au système à savoir les troubles et guerres entre Etats de la région, soit autant d'occasions, de rêves, pour les superpuissances, d'intervenir. Il y a aussi un facteur d'ordre externe, à savoir la fin du système colonial (et en particulier de la présence britannique). Le retrait de la Grande-Bretagne à "l'Est du Suez" est sans doute un événement charnière : il est la cause "permissive" d'ordre "externe", du passage de l'océan Indien de l'ère coloniale (présence britannique et française) au "système diplomatique de la guerre froide"; c'est-à-dire de la rivalité soviéto-américaine dans la région. Il est à noter que l'on se trouve actuellement, du fait de la disparition du bloc soviétique, dans un troisième système de relations internationales caractérisé tant par l'entente entre les Etats-Unis et la Russie que par l'unipolarisation des relations internationales autour de la seule superpuissance qui reste en place, les Etats-Unis. Nous y

reviendrons dans un chapitre consacré à la guerre du Golfe.

Cet arrière-fond diplomatique étant brossé, nous nous apprêtons à retracer la manière dont les Etats-Unis et l'URSS ont organisé leur stratégie de pénétration dans (et vers) l'océan Indien.

II. LE SYSTEME DE SECURITE OCCIDENTAL ET L'OCEAN INDIEN

Il y eut dans la région de l'océan Indien trois systèmes de relations internationales successifs, chacun ayant laissé ses traces, telles des alluvions sur les berges d'un fleuve.

A) LE RELIQUAT DU SYSTEME COLONIAL

Le système colonial a laissé des vestiges dans la région. Les deux grandes puissances coloniales de l'océan Indien sont la France et la Grande-Bretagne. La France, pour sa part, maintient encore une présence dans la région par le biais tant de possessions territoriales (la Réunion, Mayotte, les îles Eparses) que d'une force navale permanente. Celle-ci bénéficie de points d'appui à Djibouti et dans les Etats insulaires du Sud de l'océan Indien; elle est du reste la troisième force navale de la région après celles des Etats-Unis et de l'URSS. La France peut donc très légitimement continuer à prétendre au statut de puissance riveraine.

La Grande-Bretagne, en revanche, qui possédait jadis la plus grande flotte de la région, s'en est largement retirée, dans le cadre de ce qu'il est convenu d'appeler "le retrait à l'Est du Suez". Au milieu des années 1960, la crise économique que

connaissait le Royaume-Uni suscita, en effet, de profondes interrogations au sein de la classe politique du pays sur les raisons d'une coûteuse présence militaire outre-mer, en particulier dans le Golfe. Même si le Premier Ministre Wilson exalta encore, en 1965, la vocation mondiale de son pays, des doutes sérieux se faisaient jour sur la capacité de la Grande-Bretagne à tenir un rôle mondial, ne fut-ce que de manière limitée, à "l'Est de Suez"... L'échec britannique dans l'opération de Suez, en 1956, avait commencé à entamer le prestige de Londres en tant que puissance internationale : la capacité d'intervention de la Grande-Bretagne était gravement ébranlée et Londres partageait avec Paris l'opprobre d'une opération marquée par l'idéologie coloniale qui appartenait au passé.

Il ne fallut que quelques années pour que le même Wilson annonça, en 1968, son intention de retirer les forces militaires britanniques du Golfe. Certes les Etats-Unis avaient caressé l'espoir de retenir la présence britannique dans la région de façon à permettre une division du travail au sein de l'Alliance occidentale : aux uns, les USA, la présence dans le Pacifique (où ils disposaient déjà de bases), aux autres, la Grande-Bretagne, une présence dans l'océan Indien où elle avait conservé des liens étroits avec de nombreux Etats, souvent des anciennes colonies. La décision de Londres était toutefois irrévocable et le retrait à l'Est de Suez s'acheva avec l'indépendance des émirats arabes du Golfe, en 1971.

Le retrait britannique n'est cependant pas total. Il reste un legs institutionnel du vieux système colonial : il s'agit de "l'Accord de Défense des Cinq Puissances" ou "Five Powers Defense Act", signé en novembre 1971 par le Royaume-Uni, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, la Malaisie et Singapour. Il prévoit essentiellement des exercices militaires conjoints et une assistance mutuelle en cas d'agression, en particulier contre la Malaisie et Singapour. Comme on le voit, l'ancien "système colonial" survit dans le nouveau système de la guerre froide, tant par le biais de reliquats de possessions territoriales (cas de la France) que d'accords de défense liant l'ancienne puissance coloniale et les nouveaux Etats indépendants (cas de la Grande-Bretagne, membre du défunt Pacte de Bagdad, de la défunte OTASE et du "Five Powers Defense Act", toujours en vigueur, soit autant d'instruments destinés à endiguer l'avancée du communisme en contrôlant les Rimlands).

B) LE SYSTEME DE LA GUERRE FROIDE

Durant la période de la guerre froide, la présence occidentale s'organise autour de trois axes. Le premier est fait des pactes militaires régionaux (OTASE, Pacte de Bagdad puis CENTO).

Deux pactes militaires regroupent, en effet, certains Etats de l'océan Indien. Depuis 1954, l'OTASE (Organisation du Traité de l'Asie du Sud-

Est) réunit le Pakistan à des Etats du Pacifique. La zone couverte par le Traité est principalement située dans le Pacifique; la référence à la subversion communiste y est très claire et conditionne l'intervention américaine. Le Pacte de Bagdad, quant à lui, est un rempart américain au Moyen-Orient. Selon les termes du Pacte (établi en 1955), il s'agit d'assurer "la stabilité et la sécurité du Moyen-Orient contre les menaces soviétiques", en instituant une alliance entre l'Iraq, l'Iran, la Turquie et le Pakistan. Ce dernier a, aux yeux des Etats-Unis, un certain nombre d'atouts. Sa position géographique lui permet de contrôler les voies traditionnelles d'invasion de l'Asie centrale vers les plaines indiennes. Le Pakistan fait en outre partie de l'hinterland des Etats pétroliers du Golfe persique. En 1957, les Etats-Unis adhèrent au Pacte de Bagdad, en tant qu'observateurs. Le pacte deviendra en 1959, après le retrait de l'Iraq, le Central Treaty Organisation ou CENTO. Les Etats-Unis continuent à l'aider militairement et financièrement. Grâce à des pactes militaires au Moyen-Orient et en Asie du Sud-Est, le territoire soviétique est contenu sur son flanc sud. En termes Mackindériens, on parlerait de "contenir l'expansion de la Puissance de la Terre grâce à la coalition des pays du littoral soutenus par la puissance de la Mer" (2).

La réaction régionale (ou plutôt les réactions nationales) à ces pactes militaires sera le mouvement - inverse - du "non-alignement". Il tiendra sa première conférence à Bandoeng en 1955;

un de ses hérauts sera le Premier Ministre indien Nehru. Le "non-alignement" exprime le refus de faire le jeu des grands blocs géopolitiques de l'époque.

La seconde modalité de la présence occidentale sera, à la suite de la doctrine Nixon (1969), l'établissement de têtes de pont ou Etats-relais. Dans la région de l'océan Indien, ce seront l'Arabie saoudite, l'Iran, les Emirats du Golfe, le Pakistan, la Malaisie et l'Indonésie. En leur qualité de relais des intérêts occidentaux ces Etats disposeront d'une abondante aide militaire destinée à assurer leur sécurité et leur influence régionale.

C'est durant cette même période que les Etats de la région élaboreront la notion d'"océan Indien zone de paix" et feront voter à l'ONU la résolution 2832 de décembre 1971 visant à y interdire tout déploiement militaro-naval. C'est l'expression régionale du non-alignement. Ce qui est nouveau, toutefois, c'est que les Etats concernés vont utiliser un certain nombre d'organisations politiques internationales (l'ONU, mais aussi l'OUA, l'Organisation de la Conférence Islamique et l'ASEAN) pour affirmer leur individualité et tenter de contrer la stratégie de pénétration - directe et/ou indirecte - des superpuissances.

Tout le débat autour de cette notion de "zone de paix" est révélateur d'une prise de conscience régionale; celle-ci marque une rupture par rapport

à la période précédente : s'il y a entente régionale ce n'est plus sous l'égide d'une puissance extérieure mais par la seule volonté des Etats de la région. On sait que parmi les critères d'un système subordonné ou d'une région il y a la perception de la région, par ses propres Etats, comme entité distincte.

La troisième modalité de la présence occidentale sera la mise en place, sous l'impulsion du Président Carter, d'une Force à Déploiement Rapide (constituée en 1979) regroupant une série de moyens militaires capables d'une intervention ponctuelle et brusque dans le Golfe et sur sa périphérie. Des appuis logistiques seront aménagés à cet effet auprès des Etats amis de la région.

Le système de la guerre froide, appliqué à l'océan Indien, comporte aussi l'émergence de la marine soviétique : les "ambitions océaniques" de l'amiral Gorshkov visaient à la fois à faire concurrence au "global reach" de la stratégie américaine et à prendre la Chine de revers, sur son pourtour maritime.

C) LE SYSTEME DE LA DETENTE DE L'APRES-GUERRE FROIDE

A la rivalité Est/Ouest a succédé l'entente (ou la détente) entre les grandes puissances, puis l'effondrement du bloc communiste et une tendance à l'unipolarisation des relations internationales.

Là où les modalités d'intervention des grandes puissances dans les conflits régionaux prenaient jadis la forme d'actions directes ou indirectes et là où l'idéologie de la guerre froide imprégnait les conflits régionaux on trouve aujourd'hui la possibilité d'une détente par la diminution des sources potentielles de conflit régional. Et il y a aussi une possibilité d'entente du fait du rôle de médiation que les grandes puissances sont appelées à jouer.

III. LES ETATS-UNIS DANS L'OCEAN INDIEN

A) DEVELOPPEMENTS HISTORIQUES

1. Le Retrait de la Grande-Bretagne et le vide politique

La Grande-Bretagne sortit exsangue de la Seconde Guerre Mondiale et renonça progressivement à son ancien rôle de grande puissance coloniale. Son retrait militaire s'opéra en trois phases : il commença par le Sous-continent indien (1947), se poursuivit par la côte orientale de l'Afrique et la Malaisie (années 1960), et se termina, enfin, au début des années 1970, par les pétromonarchies du Golfe. Ses intérêts les plus sensibles se trouvant dans la région du Golfe, le gouvernement Britannique considéra longtemps qu'il fallait y contrer toutes tentatives de déstabilisation que ce soit sous la forme d'une nationalisation de l'industrie pétrolière (cfr . le différend anglo-iranien de 1952) ou d'une menace de subversion interne. Cependant, même dans le secteur stratégique du Golfe, Londres ne put conserver longtemps son rôle de protecteur des intérêts occidentaux. Le tournant fut sans doute la crise de Suez en 1956.

Le fiasco de Suez fut dommageable au prestige de la Grande-Bretagne auprès de nombreux Etats de l'océan Indien, en particulier des Etats musulmans. Suez servit les intérêts des Etats-Unis et de l'Union soviétique, qui apparurent, aux yeux de beaucoup de nouveaux Etats comme des puissances protectrices à même d'instaurer un nouvel ordre mondial, respectueux des jeunes souverainetés.

En janvier 1968, le gouvernement travailliste annonça la décision de retirer les forces militaires britanniques de l'Est de Suez. Nous avons vu précédemment la genèse de cette décision. Il importe maintenant de s'interroger sur ses conséquences : on les résume, en général, par un recours à la notion classique de vide politique. Cette notion a donné lieu à des interprétations biaisées, destinées le plus souvent à justifier les politiques expansionnistes de l'une ou l'autre grande puissance dans l'océan Indien. L'explication la plus répandue à ce sujet considère, en effet, que le départ des Britanniques créa un vide de pouvoir... que les puissances extérieures s'empressèrent de combler. Ce recours à la notion de vide présuppose que les Etats locaux aient été incapables de "combler le vide " et, par conséquent, de se défendre eux-mêmes contre un agresseur extérieur à la région. En fait, il aurait fallu parler "d'affaiblissement de pouvoir" et non de "vide de pouvoir": les administrations

postcoloniales, faibles et corrompues, sont une source d'instabilité pour les Etats de la région. Mais il n'y avait pas de "vide" pour autant. Comme le note F. Valí, "il est plus approprié de parler de l'émergence d'un nouvel équilibre de force ou d'un équilibre instable qui suit la domination des puissances coloniales européennes dans la région" (3).

On peut dès lors concevoir la pénétration des unités navales américaines et soviétiques dans l'océan Indien avant même l'annonce du retrait britannique (4). La pénétration soviétique, à partir de 1968, reposait sur une évaluation assez exacte de la fragilité de l'équilibre régional. A leur tour, les Etats-Unis se manifestèrent dans la région en utilisant le slogan assez simple du "power vacuum". Puisque les Britanniques se retirent, il y a un vide dont l'Union soviétique pourrait profiter; il convient en conséquence de se déployer soi-même dans la région. C'est une explication commode et quasi physique : un équilibre est imposé à une région par des puissances extérieures du fait de l'incapacité pour ainsi dire structurelle des Etats locaux à engendrer un équilibre stable.

Cela dit, il paraît assez vraisemblable que le déploiement naval (d'ailleurs assez modeste) des Soviétiques dans l'océan Indien ait été un catalyseur de la pénétration

américaine dans la région. Longtemps, en effet, Washington considéra que la seule présence britannique dans le Golfe - région la plus sensible de l'océan Indien - suffisait à la défense des intérêts occidentaux. Le retrait de la Grande-Bretagne signifiait, en réalité, pour les Etats-Unis, non pas l'apparition d'un vide mais la nécessité d'élaborer une stratégie américaine pour tout l'océan Indien. Il ne s'agissait donc pas de combler un vide mais de contre-balancer l'influence soviétique.

2. La doctrine Nixon et l'océan Indien

Cette doctrine (5) constitue une nouvelle approche de la défense des intérêts régionaux américains. Il s'agit d'"endiguer" l'avancée de l'Union soviétique dans les zones stratégiques de la planète selon la seconde modalité de l'endiguement que nous avons décrite précédemment. Cette nouvelle conception de l'endiguement fut aussi le résultat de la guerre du Vietnam et de la volonté du président Nixon de désengager au maximum son pays des conflits régionaux. En termes militaires, cela allait se traduire par une préférence accordée aux déploiements navals plutôt qu'à l'utilisation de forces terrestres. Le recours à la force navale illustre une stratégie plus flexible, plus limitée aussi, permettant, le cas échéant, un désengagement plus rapide. Les forces navales peuvent servir d'appui à un allié local,

lequel fournirait l'essentiel des forces de combat.

Rompant avec l'interventionnisme américain des années 1950 et 1960, la doctrine Nixon proclamait trois principes importants: premièrement, les Etats-Unis honoreront toutes les obligations découlant de leurs traités; deuxièmement, ils fourniront leur protection à toute nation dont la survie est considérée comme vitale pour leur propre sécurité ou pour la sécurité d'une région déterminée; troisièmement, dans le cas où se produiraient d'autres agressions communistes, les Etats-Unis fourniront à la nation menacée une assistance économique et militaire - si elle est requise - tout en considérant que la nation directement menacée doit assumer la responsabilité première de la fourniture des effectifs nécessaires à sa défense.

Il s'agit désormais de passer, selon l'heureuse formule de Ledeen et Lewis, de l'endiguement par la confrontation à "l'endiguement par la négociation" (6). On observe que le troisième point de la doctrine met l'accent sur le partage des responsabilités entre les Etats-Unis et ses alliés au niveau régional. Cette doctrine prévoyait, pour que soient restreints les risques d'engagement direct des forces américaines, l'octroi d'une certaine autonomie d'action aux régimes clients (passage d'une mission paternaliste pour les

autres à une mission coopérative avec les autres). Elle prônait aussi le développement, la modernisation et la nationalisation des moyens de répression ("Let Asians fight the Asians"). Elle se développait, enfin, à un moment où la crise pétrolière avait doté les monarchies du Golfe d'énormes revenus qui allaient être employés à des achats massifs d'armement. Le choix de l'Iran et de l'Arabie saoudite comme pillars de la nouvelle politique américaine dans le Golfe ("Twin pillars policy") n'est évidemment pas fortuit. L'Iran était le seul pays du Golfe à approvisionner Israël en pétrole. Or, à mesure que se radicalisait l'opposition entre le monde arabe et les Etats soutenant Israël (lors de l'embargo de l'automne 1973), il importait aux Américains de répondre favorablement aux exigences du Shah. En effet, son volontarisme en matière militaire était compensé par un esprit de coopération (avec l'Occident) en matière pétrolière, bien qu'il eut, lui aussi, augmenté le prix de ses hydrocarbures. En matière stratégique, l'Iran se voyait attribuer un rôle nouveau. En effet, dans ce Golfe, devenu, après le départ des Anglais, zone de turbulence (dans le Sud, avec la guerre du Dhofar, en Oman; dans le Nord, avec les troubles dans le Kurdistan), le risque existait de voir s'y appliquer la "théorie des dominos", selon laquelle les forces révolutionnaires arabes renverseraient, l'un après l'autre, les "cheikhs" au pouvoir sans

grandes assises sociales. L'Iran, dès lors, devait se constituer, avec l'aide américaine, en bastion du monde libre, apte à stopper l'érosion des positions et intérêts économiques et stratégiques occidentaux dans une région contiguë à la partie occidentale de l'océan Indien.

L'Iran devint donc le "gendarme du Golfe". Sans qu'il faille pour autant lier trop étroitement la doctrine Nixon à la chute du Shah, une décennie plus tard, on notera toutefois que le développement excessif de la puissance militaire iranienne contribua sans doute à masquer les faiblesses du régime voire à alimenter peut-être la mégalomanie du souverain.

Les Etats-Unis en vinrent progressivement à considérer que la protection de leurs intérêts passait par le renforcement de leur capacité d'intervention directe dans des secteurs stratégiques. Pour ce faire, ils allaient donner la préférence à une stratégie "insulaire", laquelle consiste à organiser, quelque peu en retrait des zones troublées, un système de points d'appui navals à partir desquels ils pourraient bondir ou intervenir en cas d'urgence. Il reviendra au Président Carter, après la première crise pétrolière, de formaliser cette nouvelle doctrine, qui prendra, du reste, son nom. C'est là la troisième modalité de l'endiguement.

B) CONSIDERATIONS GENERALES

1. Intérêts politiques

L'intérêt accru des Etats-Unis pour l'océan Indien provient en grande partie du rôle mondial que les Américains entendirent jouer après la Seconde Guerre Mondiale. Déjà entre 1940 et 1945, cependant, l'océan Indien était compris dans l'orbite stratégique américaine, à la fois pour contrer l'avancée japonaise et pour fournir des armes à l'Union soviétique. On peut même faire remonter l'intérêt américain pour la région à partir des années 1920, lorsque les compagnies pétrolières américaines exploitaient la plupart des gisements pétroliers de la péninsule arabique. La rencontre Roosevelt - Ibn Saoud, en 1945, (7) scelle, de façon symbolique, l'entente profonde entre le royaume saoudien et les Etats-Unis. Elle est significative à plus d'un titre. D'ailleurs n'illustre-t-elle pas aussi le déclin de l'influence britannique dans la région ? Un déclin qui se confirmera définitivement à partir des années 1960.

Immédiatement après la Seconde Guerre Mondiale, les Etats-Unis laissèrent à la Grande-Bretagne et à la France le soin de gérer leurs colonies ou protectorats dans l'océan Indien. Dès 1947, l'indépendance de l'Inde et le morcellement du Sous-continent

constituèrent le point de départ de la grande vague décolonisatrice dans la région; elle se terminera au début des années 1970, lorsque le gouvernement britannique se retira, selon la formule consacrée, de "l'Est de Suez". La présence américaine est alors très limitée mais visible cependant : il s'agissait, matériellement, de la Middle East Force (MIDEASTFOR) qui, établie en janvier 1948, consistait en un navire amiral et deux destroyers mouillant à Bahrein. Il s'agissait, politiquement cette fois, d'affirmer les intérêts stratégiques américains dans la région de l'océan Indien. C'est un événement constitutif d'une réalité du système des relations internationales dans le Golfe.

Plus tard, la signature d'accords bilatéraux de défense, avec l'Iran (en 1950) et le Pakistan (en 1954 et 1959), ainsi que l'extension de certains pactes à des Etats de la région (Pacte de Bagdad, puis CENTO et OTASE) vinrent renforcer les liens des Etats-Unis avec l'océan Indien. Il faudra, cependant, attendre la décision britannique d'un retrait militaire de l'Est de Suez pour que Washington élabore une véritable politique régionale pour cette partie du monde. Le départ des Britanniques va provoquer, selon l'expression couramment utilisée, un "power vacuum" qui n'est cependant pas, comme nous l'avons vu, la cause de la pénétration américaine dans la

région. Pour être plus nuancé il faudrait dire que le départ des Britanniques a été la "cause permissive" (c'est-à-dire non suffisante) de la pénétration américaine tandis que la pénétration soviétique à partir de 1968 a été, elle, la "cause substantielle" du déploiement stratégique américain dans l'océan Indien.

Une autre préoccupation américaine était celle de la liberté d'accès aux océans. Dans cet esprit, Washington se soucie de la sécurité des voies d'accès à l'océan Indien et du contrôle des principaux détroits. Cette préoccupation est naturellement liée aux distances séparant les Etats-Unis de l'océan Indien et à l'impérative nécessité d'y accéder sans entrave.

Pour Ferenc Vali, "les intérêts et objectifs américains dans l'océan Indien ne sont ni offensifs ni défensifs ou expansionnistes mais visent plutôt à maintenir le statu quo", c'est-à-dire la préservation des intérêts occidentaux dans l'océan Indien (8). D'autres auteurs considèrent, en revanche, que la politique américaine dans la région marque la volonté des Etats-Unis d'empêcher l'Union soviétique d'y jouer un rôle déterminant. Cette théorie de la rivalité des superpuissances offre sans doute une grille de lecture commode mais ne reflète toutefois la réalité que partiellement, comme nous le verrons plus loin. Résumant les

intérêts des Etats-Unis dans la région, Abbas Amirieh en énonce quatre principaux : protéger les intérêts économiques; freiner le renforcement de la présence soviétique en veillant à préserver l'équilibre régional; convaincre la Chine populaire que les Etats-Unis la soutiennent en contenant l'influence soviétique dans la région; contribuer à préserver la sécurité des Etats amis (9).

Dans le contexte international actuel, les intérêts américains majeurs dans l'océan Indien sont le pétrole et les voies de communication maritimes; la présence soviétique étant (ou plutôt était) perçue comme une menace à la liberté des mers. Ce nouvel intérêt n'est apparu que progressivement, les Etats-Unis ayant longtemps considéré l'Europe comme le théâtre principal de la rivalité Est-Ouest. Du fait des conflits dans la Corne de l'Afrique, du fait aussi de la crise iranienne (culminant dans la révolution de 1979 et entraînant la perte du plus fidèle allié des Etats-Unis), du fait encore de la guerre Iran-Iraq et de l'instabilité dans le Golfe, du fait, enfin, de l'intervention militaire soviétique en Afghanistan, il y eut une réévaluation du rôle (traditionnellement discret) des Etats-Unis dans la région.

Sur base de ces événements perturbant l'équilibre régional ("cause permissive"), les Etats-Unis ont estimé qu'ils devaient

rétablir la stabilité de la région, afin d'éviter que cet arc de crise, selon la formule bien connue de Brzezinski, ne serve les desseins soviétiques ("cause substantielle"). Il s'agissait, en d'autres termes, de préserver le statu quo régional. Certes, dans l'océan Indien, il est, aux yeux des Etats-Unis, des Etats ou groupes d'Etats plus importants que d'autres. On ne s'étonnera donc pas que la stratégie américaine de contrôle régional soit axée sur les Etats du Golfe, compte tenu de la conjonction des intérêts économiques et géopolitiques qu'ils représentent.

En vue de préserver leur contrôle sur le Golfe, les Etats-Unis vont investir plus de 10 milliards de \$ dans la région, dont 3,5 milliards dans l'industrie pétrolière. Cette injection de capitaux va créer une forme de dépendance réciproque entre les Etats-Unis et le Etats pétroliers du Golfe: les rentrées en devises des pétrodollars sont recyclés dans l'achat de biens d'équipement américains (notamment en équipements militaires). Nous reviendrons en détails sur cette dépendance économique, qui a également son versant politique.

2. Objectifs de sécurité

Les objectifs de sécurité des Etats-Unis sont fondamentalement de deux sortes: d'une part, il s'agit de limiter l'expansion soviétique

(bien que cela ne soit plus vrai à partir de la fin des années 1980 du fait du repli de l'URSS de la plupart de ses zones d'expansion); et d'autre part - et c'est devenu primordial - il convient, cette fois, de préserver les équilibres régionaux en appuyant les Etats amis aux prises avec des menaces de déstabilisation locale susceptibles d'affecter les intérêts américains dans la région.

Dans le cadre de la stratégie de l'endiguement par la dissuasion nucléaire, l'océan Indien constitue un théâtre important pour le déploiement des SLBM (Submarine-Launched Ballistic Missile). Lorsque Washington décida de déployer, en 1964, les missiles balistiques Polaris A-3 à longue portée (2500 milles marins) et, en 1971, les Poseidon C-3 (même portée), Les Etats-Unis transformèrent l'océan Indien en un théâtre stratégique. Tout le flanc méridional de l'Union soviétique s'en trouva, en effet, à portée des missiles nucléaires américains tirés à partir du Nord-Ouest de l'océan Indien. La présence de sous-marins nucléaires américains dans cette partie du monde reste l'objet de controverses, les Américains ayant toujours nié en avoir déployé dans l'océan Indien. Il reste que la seule capacité américaine de déploiement nucléaire introduisait une dimension stratégique dans la région et, par voie de conséquence, suscitait des appels en faveur

d'une "maîtrise des armements navals" (Naval Arms Limitation Talks, NALT), voire de la dénucléarisation de la région.

Outre cette dimension stratégique globale, les objectifs américains ont également une dimension régionale: la protection des voies de communication maritime (SLOC, Sea Lanes of Communication) et le soutien aux Etats amis. Les Etats-Unis attachent une importance cruciale aux voies de communications et considèrent que toute atteinte à la liberté de navigation, dans les voies de passage stratégiques (détroits de Bab-el-Mandeb et d'Hormuz), porte directement préjudice à leurs intérêts vitaux. D'où leur présence navale dans le Golfe, en 1987 et 1988, pour assurer la libre circulation des tankers et empêcher l'Iran chiite de mettre en oeuvre sa menace de blocus du Golfe.

En soutenant des Etats amis, les Etats-Unis s'assurent le concours de relais locaux dans leur stratégie de sécurité régionale. Cet appui prend la forme d'une assistance militaire et économique importante, liée au renforcement de la présence de l'US Navy dans la région. Si le temps des alliances formelles est révolu, celui du soutien réciproque est bien présent et se nourrit d'une même perception de la catégorie ami-ennemi. Il apparaît ainsi, dans la région de l'océan Indien, ce que nous avons appelé, dans le chapitre trois, des "complexes de

sécurité", c'est-à-dire des groupes d'Etats liés par une commune perception de leurs intérêts de sécurité. On a en outre tenté, à leur propos, une superposition de niveaux : un complexe régional (Golfe) étant pénétré par un complexe global (Etats-Unis/Union soviétique). Cette pénétration a sa dynamique propre, laquelle est liée à la dialectique ami-ennemi. Alain Plantey a décrit ce phénomène en ces termes: "Des espaces de solidarité ou de protection stratégique se constituent, créant des cohérences politiques et des homogénéités culturelles, mais limitant l'autonomie des Etats qu'ils englobent (...) Cette mondialisation ne signifie pas disparition des conflits limités, mais leur insertion dans des enjeux qui ont la dimension de la planète tout entière, sinon aussi des espaces cosmiques. Elle bouleverse les choix politiques et disperse une violence latente" (10).

Cette politique de soutien réciproque a l'avantage d'assurer une certaine stabilité régionale, les Etats-Unis ayant en principe la capacité d'influer sur les structures politico-militaires des Etats qu'ils soutiennent et, partant, la possibilité d'empêcher d'émergence d'hégémonies locales. Ainsi, lorsqu'un Etat (sinon ami au moins fortement aidé - tel que l'Iraq) viole ce *modus vivendi* entre les Etats-Unis et leurs protégés en se lançant dans une politique de confrontation ouverte avec une puissance

locale, voire avec une puissance internationale, il y a défi lancé à la superpuissance.

C) LA STRATEGIE MARITIME AMERICAINE

1. Considérations générales

Il n'est pas dans notre intention d'analyser ici en détails les fondements et les objectifs généraux de la marine américaine. Ce qui nous importe est de saisir les contours de la stratégie navale américaine et la manière dont elle influe sur l'activité navale américaine dans l'océan Indien.

Comme on l'a vu au premier chapitre, la Bible de la stratégie maritime américaine est l'oeuvre de l'Amiral A.T. Mahan. Sans entrer dans les détails, on rappellera ici ses idées maîtresses, telles que résumées par Henri Coutau-Bégarie : "La puissance maritime, dans le long terme, l'emporte toujours sur la puissance terrestre; la guerre navale obéit à des principes immuables quel que soit l'état des armements; la maîtrise de la mer ne s'obtient que par la destruction de l'adversaire" (11). Le mahanisme a ceci de novateur que, rompant avec l'isolationnisme traditionnel des Etats-Unis, il préconise une projection de puissance pour le contrôle des principales voies de communication sur les mers: le "sea power" ou la puissance des

mers. Cette notion inspire toute la pensée stratégique de l'US Navy jusqu'à nos jours. Dans le droit fil de la pensée mahaniste, l'US Navy se voit assigner une double tâche: assurer l'acheminement des matières premières dont a besoin l'économie américaine et escorter les convois de renfort et d'approvisionnement vers les théâtres éloignés.

Les Américains ont retenu les leçons de la Seconde Guerre mondiale: ils ne veulent plus d'un second Pearl Harbor et sont donc convaincus de la nécessité d'un engagement outre-mer, dès le temps de paix. Constatant, après 1945, qu'ils possèdent la plus grande marine du camp occidental, ils en font un des éléments de leur politique de "containment" de la puissance soviétique. Une politique qui vise, comme on le sait, à établir un réseau de pactes régionaux et à l'assortir d'un déploiement maritime tous azimuts. Ces pactes couvrent des zones géographiques que Spykman appelle les "Rimlands", anneaux maritimes ou zone tampon entre la puissance de la terre et celle de la mer (cfr. ch. III). C'est ainsi que les Rimlands atlantique et méditerranéen sont couverts par l'OTAN; le Rimland du Golfe, par le Pacte de Bagdad; ceux de l'océan Indien oriental et du Pacifique sud, par l'OTASE et l'ANZUS. Ce sont là autant d'alliances régionales au sein desquelles les Etats-Unis occupent une place prépondérante.

Cette politique de pactes régionaux multilatéraux fera finalement long feu. Les dirigeants américains l'abandonneront, en effet, après le revers du Vietnam au profit d'une stratégie plus sélective d'appui sur des alliés régionaux, occupant des points stratégiques dans les "Rimlands" précédemment évoqués.

De cette nouvelle conception émerge clairement la philosophie mahaniste, qui inspire alors l'US Navy: la bataille est primordiale pour la maîtrise des mers. L'Amiral Rickover fut, à partir des années 1970, l'apôtre du concept du all-high. Il s'agissait de concentrer l'effort de construction navale sur des navires très sophistiqués, à propulsion nucléaire, plus coûteux et donc moins nombreux, mais capables de surclasser leur rivaux soviétiques.

A partir des années 70, la stratégie maritime américaine consista donc à se doter d'un dispositif destiné à conserver le contrôle de l'anneau maritime et à l'interdire à l'URSS. Pour ce faire, les Etats-Unis devaient avoir le contrôle de têtes de pont sur la masse eurasiatique ou dans les îles et presqu'îles proches de la puissance terrestre (Europe occidentale, Corée du Sud, Japon). Ces bases, tout au long de grandes lignes géostratégiques, servaient tout à la fois de ligne de défense et de base de départ à une

contre-offensive sur les mers. Le nouveau dispositif était, note Castex, à l'échelle planétaire.

2. Le développement naval américain en 1971

Dans le cadre de la guerre de sécession du Pakistan oriental, les Etats-Unis, alarmés par l'alliance soviéto-indienne, envoyèrent en décembre 1971 une force d'intervention dans le golfe de Bengale. Elle était composée du porte-avions nucléaire "Enterprise" (accompagné d'un navire d'assaut), de trois escorteurs lance-missiles, de quatre destroyers, d'un sous-marin nucléaire et d'un pétrolier. Ce déploiement était le premier jamais effectué par l'US navy dans l'océan Indien. Il étendait ainsi, formellement, la zone d'opération de la 7ème flotte du Pacifique-Ouest, basée à Subic Bay aux Philippines. Cette opération était typique d'une opération d'endiguement, laquelle annonçait le renforcement de la stratégie navale américaine dans l'océan Indien et, partant, la possibilité d'une confrontation avec l'URSS.

Cette projection de forces fut sans doute symbolique pour ce qui était de l'appui que les Américains apportèrent - tardivement d'ailleurs - à leur allié pakistanais. En effet, l'envoi de cette flotte n'était destiné ni à faire cesser l'intervention indienne au Bangladesh ni même à amener les

Indiens à un cessez-le-feu avec les Pakistanais. L'Inde avait d'ailleurs occupé le Pakistan oriental et le Pakistan avait annoncé sa reddition avant même que la force d'intervention américaine n'arrive dans la baie du Bengale. La flotte américaine demeura du reste à la périphérie de cette baie.

Il n'en reste pas moins que cette affaire donna lieu à une première confrontation diplomatico-militaire entre l'URSS et les Etats-Unis. Alliée des Indiens, l'Union soviétique fit, en effet, immédiatement savoir qu'elle renforcerait sa flotte dans la région. Sans doute les Etats-Unis étaient-ils dépourvus, à l'époque, de toute réelle capacité de peser sur le cours du conflit. Ils en prirent conscience. Ce réveil renforça la thèse de ceux qui, tel l'amiral Zumwalt, secrétaire à la marine, demandaient un renforcement de rôle de l'US navy dans la région.

On aura, cependant noté que, pour Washington, la sécession du Bangladesh ne présentait pas un enjeu important, les Etats-Unis ne cherchant qu'à obtenir un cessez-le-feu rapide. Ils seraient sans doute intervenus militairement si le Pakistan (dans sa configuration actuelle) avait été attaqué par l'Inde.

Il s'agit, comme on le voit, d'un exemple classique de la diplomatie de la canonnière

où le déploiement de quelques navires doit être interprété comme un signal par la partie adverse et indique une possibilité d'escalade si la situation n'est pas rapidement réglée.

3. Le dispositif stratégique de la marine américaine

S'inspirant de Castex, Coutau-Bégarie a décrit avec précision la configuration de ce dispositif océanique qui est le fondement stratégique de l'US navy (12). Une première ligne, qui part de l'Alaska et des îles Aléoutiennes, passe par le Japon, Okinawa et les Philippines (avec les bases navale de Subic Bay et aérienne de Clark). Une seconde ligne traverse le Pacifique Sud; elle comporte des bases insulaires à Hawaï, à Midway et en Micronésie (îles Mariannes, Marshall). Ces deux lignes se rejoignent en Australie, membre du pacte ANZUS, qui accorde des facilités aériennes et navales aux Etats-Unis. Au centre de l'océan Indien, pratiquement à égale distance du détroit d'Hormuz et de celui de Bab-el-Mandeb, du golfe Persique et du détroit de Malacca, l'atoll de Diego Garcia est une véritable forteresse flottante, servant de base à la "Force de Déploiement Rapide" (FDR).

Viennent ensuite l'île d'Ascension dans l'Atlantique Sud; les Açores avec la base de Lajes qui sert de relais entre les Etats-Unis et le Moyen-Orient et permet de surveiller

l'entrée de la Méditerranée; d'autres points d'appui, enfin, ont été établis dans la mer des Antilles afin de couvrir le flanc sud des Etats-Unis. Ce dispositif permet de freiner voire de contrer toute offensive maritime en direction du territoire américain. Il ne peut cependant servir de soutien au "global reach" de la stratégie océanique américaine, celle-ci ne pouvant se déployer qu'au moyen de relais océaniques, répartis, notamment, sur le pourtour du Golfe, cette zone sensible par excellence (facilité à Oman, au Kenya, en Egypte, en Turquie).

Dans la région du Pacifique, l'armature stratégique américaine reste solide, grâce aux bases des Philippines qui assurent le contrôle du passage entre le Pacifique et l'océan Indien; les bases australiennes sur la façade occidentale de l'île servent également à l'US navy. En revanche, il n'existe pas vraiment d'armature comparable entre l'Atlantique Sud et l'océan Indien; ceci du fait de l'inutilisation de la base sud-africaine de Simonstown et de la faiblesse de la présence américaine dans le sud du continent africain.

La stratégie navale américaine a été réactualisée en 1982 par le Secrétaire d'Etat à la marine, l'amiral John F. Lehman (13). L'objectif de la nouvelle administration était de rétablir la supériorité navale américaine en vue de permettre aux navires

américains de faire la guerre aux Soviétiques, jusque chez eux. Cela se traduit par une extension des opérations de l'US navy. C'est ainsi que furent organisés, en septembre 1982, des grands exercices navals dans le Nord-Ouest du Pacifique; ils seront répétés, à une plus grande échelle, en avril 1983, avec trois porte-avions et quarante navires.

Dans les années 80, la pierre de touche de la doctrine navale américaine consistait en une capacité d'utilisation des océans à des fins d'intérêt national, à savoir, notamment, la protection des lignes de communication entre alliés ainsi que de celles qui déservent les sources d'approvisionnement en minerais stratégiques. Empêcher la flotte soviétique d'interrompre les opérations de l'US navy et lui interdire l'accès à ses "clients" d'outre-mer sont d'autres aspects de ce même intérêt national américain.

Cet engagement à distance est cependant parsemé d'embûches. Il y a l'obstacle psychologique de l'engagement outre-mer, résumé en ces termes par Colin Gray : "La capacité de projeter la puissance et la volonté de le faire ne sont pas du tout synonymes au moins en ce qui concerne l'Amérique insulaire des années 70" (14). Admettons même que le frein psychologique de l'isolationnisme américain soit finalement relâché, il faudrait encore aux Etats-Unis la

capacité physique de maîtrise des mers,
décrite plus haut.

IV. L'UNION SOVIETIQUE DANS L'OCEAN INDIEN

A) HISTORIQUE DE L'EXPANSION RUSSE EN ASIE CENTRALE

"La géographie est le seul facteur constant de la politique", a écrit Bismarck. La pénétration russe en Asie Centrale et dans les mers chaudes a été dictée par les contraintes de sa géographie. Bloquée au Nord par le long hiver de l'Arctique, arrêtée dans son avancée vers l'Est par la présence de l'Empire chinois, la Russie tsariste ne pouvait pas non plus conquérir les Etats de l'Europe occidentale, protégés par de puissantes armées. Seule donc l'Asie centrale et méridionale offrait des possibilités d'expansion.

Cette politique de pénétration des Russes (et des Britanniques, du reste) au coeur stratégique de l'Asie est connue sous le nom de "grand jeu". Deux éléments le caractérisent : en premier lieu, il y a la progression de l'Empire russe en direction du Sud de l'Asie. Cette progression, toutefois, ne se fit pas en direction du Golfe... dont les ressources pétrolières n'offraient que peu d'intérêt à l'époque. Elle visait l'Inde, en revanche, cette "colonie économique la plus rentable au monde".

En second lieu, il y avait la traditionnelle rivalité coloniale entre la Russie et

l'Angleterre. La Russie, qui avait une position offensive, conquiert, par étapes successives, des territoires en Asie Centrale et se rapprocha des Indes. L'Angleterre, pour sa part, défendait le Raj - l'Empire des Indes - et tentait d'édifier à cet effet un glacis protecteur. Cette confrontation ne déboucha néanmoins sur aucune guerre russo-britannique; elle demeura indirecte et se concentra principalement en Afghanistan, véritable voie d'accès à l'Empire des Indes. Comme le note M. Barry, "Autant il semble de l'intérêt de la Russie d'abattre les trois Etats musulmans à sa lisière sud, la Turquie, l'Iran et l'Afghanistan, autant l'Angleterre estime urgente la défense et, si possible, le renforcement de ces trois mêmes Etats" (15). Les conservateurs britanniques donneront à cette politique le nom de "forward policy", car elle consistait à pousser le plus loin possible le glacis protecteur de l'Empire des Indes. D'où, d'ailleurs, les trois guerres anglo-afghanes et le morcellement du Pashtounistan, en 1893. Un officier britannique du nom de Mortimer Durand se fit attribuer les territoires pashtouns de Peshawar et donna son nom à une ligne de démarcation qui coupe en deux les territoires tribaux pashtouns entre l'Afghanistan et ce qui est aujourd'hui le Pakistan.

Pour parachever son glacis, l'Angleterre eut recours à un dernier stratagème. Lors des négociations anglo-russes, elle fit, en effet, attribuer à son protégé, l'Afghanistan, l'étroit corridor montagneux du Pamir (le Wakhan). En touchant aux confins chinois, à l'extrême Nord-

Est, il avait l'effet et l'intérêt stratégique de séparer l'Empire russe de l'Empire britannique des Indes. La pénétration russe vers le Sud de l'Asie semblait ainsi verrouillée.

Il faudra cependant attendre la guerre russo-japonaise et la défaite de la flotte russe à Tshushima, en 1905, pour enfin voir l'arrêt de l'expansionnisme impérial russe en Asie. L'accord anglo-russe de 1907 aboutira, en effet, à un partage d'influence en Asie; l'Afghanistan étant sous influence britannique, de même que le Sud de la Perse, tandis que la Russie occupe le Nord du pays.

La colonisation tsariste de l'Asie centrale est motivée par des considérations économiques et de sécurité. La pacification de cette région, peuplée de tribus d'origine turco-mongole, permet tout à la fois d'exploiter ses riches ressources en coton et d'assurer une présence russe aux frontières de la Perse et des Indes.

Cette politique d'expansion militaire conforme à celle des grands empires n'a jamais abouti à une confrontation directe avec l'Empire britannique. Somme toute, elle n'est pas différente de la conquête du Texas par les Etats-Unis ou de celle de l'Algérie par la France. Il s'agit, chaque fois, de contrôler des marges...

Si cette traditionnelle politique asiatique de Moscou s'arrêta après l'accord russo-anglais de 1907, elle ne témoigna pas moins d'une tendance profonde (un "trend", pour reprendre un terme

anglo-saxon), qui caractérise aujourd'hui la politique soviétique de pénétration vers les mers chaudes. De ce point de vue, l'invasion de l'Afghanistan en 1979 est l'expression d'une continuité politique, des Tsars à Brejnev. L'Afghanistan n'est qu'une étape vers le Pakistan, véritable débouché sur les mers chaudes. Sir Kerr Fraser-Tytler, ambassadeur à Kaboul dans les années 1930, ne disait-il pas à ce propos "qu'il n'y a qu'un port vers lequel on se fraie un accès facile à partir de l'Asie centrale soviétique, et ce port, c'est Karachi" ?

Sans pour autant céder tout de suite au schéma de la continuité historique, on peut à tout le moins constater que l'intérêt des dirigeants russes pour cette région du monde, bordée par l'océan Indien, date d'environ deux siècles. Au premier grand jeu russo-anglais s'est simplement substitué un grand nouveau jeu soviéto-américain... dont les Etats-Unis ont cependant souvent été absents, comme en témoigne la surprise américaine au moment de la révolution islamiste iranienne et de l'invasion soviétique de l'Afghanistan.

B) DONNEES GEOPOLITIQUES

Différents facteurs sont à l'origine du déploiement stratégique de l'URSS dans l'océan Indien. Il y a d'abord les fameux facteurs historiques qui révèlent, sur le long terme, un intérêt constant de la Russie pour les mers chaudes, à proximité de son flanc méridional. Cette poussée vers le Sud donnera lieu,

historiquement, à une première lutte d'influence avec la Grande-Bretagne, connue sous le nom de "grand jeu". Ce grand jeu qui est révélateur de la permanence des intérêts stratégiques de l'Union soviétique dans la région, trouvera des prolongements jusque dans l'intervention soviétique en Afghanistan, à partir de 1979. Il illustre la double préoccupation russe de la protection des Rimlands et d'en écarter toutes les grandes puissances concurrentes.

Les mers chaudes correspondent à une réalité géopolitique tangible. Les façades maritimes de l'Union soviétique limitent une véritable expansion océanique : il s'agit tantôt de l'obstacle des mers fermées (mer Noire, mer Baltique), tantôt de celui que représente l'existence de ports pris, une bonne partie de l'année, par les glaces (Mourmansk et Vladivostok). D'où, d'ailleurs, la contrainte de quatre flottes séparées (Baltique, mer Noire, Arctique, Pacifique Nord) qui ne peuvent quasiment pas se soutenir l'une l'autre. La seule route océanique permettant de relier, sans trop d'entraves, le Pacifique à la Mer Noire (c'est-à-dire les parties asiatique et européenne du territoire soviétique) passe par... l'océan Indien. C'est ainsi que s'expliquent les visées traditionnelles des tsars vers les mers chaudes et les détroits qui y donnent accès.

A ces données géopolitiques s'ajoutent des considérations économiques, du fait de la présence de richesses pétrolières dans le golfe Persique.

L'espace soviétique est donc contigu à un espace économique, où se conjuguent, du reste, richesses énergétiques et idéologie islamique; celle-ci étant incarnée par des Etats aux structures très diverses et, partant, peu résistants aux pressions extérieures. Les dirigeants soviétiques ont de longue date perçu tout l'intérêt qu'il y avait à manifester la présence de l'URSS dans une région tout à la fois contiguë à l'espace soviétique et le prolongeant, puisque l'URSS est aussi en partie musulmane.

Ces considérations économiques liminaires sont inséparables des objectifs idéologiques de l'Union soviétique. S'y conjuguent toutefois deux motivations: celle de la grande puissance impériale, avide de s'étendre, et celle de l'idéologie communiste, dont Moscou cherchait à assurer la plus large expansion internationale possible. Ainsi, comme le note H. Mazeran "la constitution d'une flotte océanique, décidée à la fin des années 50, est le signe de la volonté soviétique de présence dans le monde. La reprise du concept tsariste d'accès aux mers chaudes devient une nécessité pour les Soviétiques, d'autant que la puissante flotte américaine est présente sur tous les océans, et que l'accès des flottes soviétiques aux mers libres ne peut échapper au contrôle du système de sécurité occidental, à la sortie de la mer Baltique ou de la mer du Japon, et en Méditerranée" (16).

La marine sera l'instrument privilégié de cette démonstration de puissance sur les différents

océans. Comme nous le verrons plus loin, ce développement de la marine soviétique (naguère très en retard sur la marine américaine) répond à deux grandes préoccupations: celle, d'une part, de porter l'arme nucléaire loin des côtes soviétiques et de dissuader le déploiement de sous-marins américains POLARIS dans l'océan Indien; celle, d'autre part, de soutenir ses alliés d'outre-mer et de développer l'influence soviétique sur tous les océans.

La conjugaison de ces différents éléments forme la trame des intérêts sous-jacents à la pénétration soviétique dans les mers chaudes. Nous nous proposons maintenant de les analyser point par point, en commençant par les aspects historiques.

C) L'APPROCHE SOVIETIQUE DU TIERS-MONDE

Le déploiement soviétique dans l'océan Indien est inséparable du rôle que Moscou entend jouer dans le Tiers-Monde tout entier.

L'intérêt soviétique pour le Tiers-Monde plonge ses racines dans le passé de Lénine qui, lors de la célèbre Conférence du Komintern à Bakou en 1920, appella les peuples colonisés à briser la domination des puissances coloniales, transposant ainsi sur le plan international la dialectique révolutionnaire entre les "forces laborieuses" et la bourgeoisie capitaliste. Lénine, avec une étonnante prescience, se rendait compte de l'importance de l'Asie du Sud pour la politique soviétique; il déclara notamment dans une formule célèbre, que "la route de Paris passe par Calcutta

et Pékin". C'était là une manière imagée d'expliquer que la fin de l'ère coloniale en Asie et en Afrique provoquerait une situation chaotique dans les Etats capitalistes et accélérerait ainsi la prise de conscience révolutionnaire d'où découlerait la victoire finale du socialisme. A l'époque de Lénine, cependant, le jeune Etat soviétique, harcelé tant par les problèmes de l'édification du socialisme que par "l'encerclement capitaliste", ne possédait ni les ressources ni la force ni la possibilité d'exploiter cette faiblesse de l'adversaire.

Staline ne comprit pas tout le parti qu'il aurait pu tirer d'une alliance avec les pays accédant à l'indépendance par suite de l'effondrement des systèmes de domination coloniale. Il ne perçut pas le caractère révolutionnaire des idéologies nationalistes et, enfermé dans une perspective manichéenne, ne vit dans les leaders nationalistes des régimes post-coloniaux que des "laquais" de l'impérialisme occidental, auxquels toute alliance devait être refusée.

Avec l'arrivée au pouvoir de Khrouchtchev, l'Union soviétique changea sinon de position doctrinale du moins de tactique : il apparaissait désormais nécessaire de créer un nouveau rapport de forces international associant les Etats communistes, les pays en voie de développement et les mouvements de libération nationale, pour contrebalancer l'influence du monde capitaliste. Comme l'affirmaient les théoriciens soviétiques, les pays du Tiers-Monde devenaient des "alliés

naturels" de l'Union soviétique, ayant un rôle à jouer dans la transformation historique de la société mondiale en marche vers le communisme universel...

L'Union soviétique vint donc à s'engager dans une lutte d'influence avec les principales puissances occidentales, dans toutes les régions importantes du monde. Au dogmatisme léniniste-stalinien succédait ainsi un pragmatisme diplomatique visant principalement à contrecarrer les tentatives occidentales d'isolement de l'URSS. Pour ce faire, Moscou alla jusqu'à s'allier aux bourgeoisies nationalistes locales; le caractère parfois fort peu démocratique des nouveaux régimes ne constituant pas un obstacle à ces alliances "objectives".

Il apparaît ainsi que, à partir des années 1960, l'URSS poursuivait deux objectifs dans le Tiers-Monde : celui de se donner un statut de puissance mondiale (statut qu'elle entendait défendre en se faisant respecter en tant que telle par ses pairs), et, en tant que grande puissance, l'objectif de faire reculer l'influence et la puissance de ses rivaux - les Etats-Unis, l'Europe et la Chine - dans le Tiers-Monde.

L'instrument principal de cette action politique fut une assistance économique et militaire, clairement liée aux intérêts stratégiques et politiques de l'Union soviétique dans le Tiers-Monde. De ce point de vue, les Soviétiques estiment qu'ils ne sont pas concernés par le sous-

développement des Etats du Tiers-Monde. Leur raisonnement est le suivant : c'est aux puissances coloniales et aux Etats-Unis que revient la responsabilité d'aider les pays en voie de développement... dont la situation économique précaire résulte de l'exploitation qu'ils ont subie du fait de l'impérialisme occidental.

Cela étant la politique d'approche soviétique du Tiers-Monde était déterminée par trois facteurs. Il y a en premier lieu l'intérêt stratégique potentiel ou réel que revêt pour l'URSS tel ou tel pays en voie de développement; cet intérêt stratégique ne se traduit pas en termes d'expansion physique de l'espace soviétique (comme le "glacis protecteur" établi en Europe de l'Est) mais de présence à la périphérie des alliances adverses, afin de les déstabiliser.

En second lieu, l'URSS recherchait des marchés pour ses produits ou éventuellement des sources d'approvisionnement à bas prix (cas du gaz afghan). Enfin et en troisième lieu, l'Union soviétique a voulu se doter d'une influence mondiale, qui la mette sur le même pied que les Etats-Unis et la Chine. Pour atteindre ses objectifs planétaires, l'Union soviétique se devait de faire un effort militaire significatif. Ce dernier consista d'abord à moderniser son équipement militaire, ayant tiré les enseignements de son humiliante débâcle dans la crise des missiles à Cuba, en 1962; elle avait alors clairement mesuré son incapacité à intervenir sur des théâtres d'action éloignés.

Cela étant Moscou entreprit tant de se doter d'une force navale, opérationnelle sur tous les océans, que de renforcer ses capacités d'intervention et de reconnaissance aérienne. Enfin, l'objectif - atteint - de la parité nucléaire avec les Etats-Unis devait contribuer à lui assurer la reconnaissance d'un statut de puissance mondiale.

Les Soviétiques durent apprendre à accepter, en revanche, que les relations tissées avec les pays du Tiers-Monde pouvaient souffrir de sérieux revers. Ainsi en fut-il, par exemple, de l'expulsion de 2.000 experts soviétiques d'Egypte en 1972 et de la rupture des relations entre l'URSS et la Somalie en 1977. Ces revers furent de divers ordres. Les régimes appuyés par Moscou eurent parfois à subir l'assaut de la contestation interne et furent mis à mal par des mouvements de guérilla; ce fut le cas tant de la guérilla érythréenne en Ethiopie que de la guérilla de l'UNITA en Angola. A d'autres moments, l'aide économique et militaire de l'Union soviétique n'a pu renforcer le régime en place et ainsi prévenir un large mouvement de contestation interne, à l'instar de celui qui secoua le régime marxiste à Kaboul.

L'URSS dut aussi compter de plus en plus avec la concurrence chinoise. Non pas que Pékin ait pu prendre la place de l'Union soviétique dans le rôle de leader du mouvement communiste mondial. En tant que tel le rapprochement sino-américain constitua cependant un revers stratégique pour Moscou. Dans certains cas, une entente objective

entre la Chine, les Etats-Unis, le Japon et les Etats d'Europe occidentale - une entente motivée par une perception identique des choses dans telle ou telle région - a pu fonctionner comme contrepoids à la stratégie Soviétique. Le soutien sino-occidental dont le Pakistan a bénéficié tout au long du conflit afghan en offre un tel exemple.

Des facteurs internes ont également contribué à l'affaiblissement de l'influence soviétique dans le Tiers-Monde. Les successions rapides au sein du pouvoir soviétique après l'ère Brejnev et la détérioration de l'économie affecteront également le rôle de l'URSS dans le Tiers-Monde, dans la mesure où des ressources importantes sont nécessaires pour tenir le rang d'une grande puissance dans le monde.

Malgré ces revers, l'Union soviétique conservera jusqu'au début des années 80 une influence importante dans le Tiers-Monde. Dans la terminologie soviétique, la "corrélation des forces" (entendez l'équilibre des forces) était en faveur de l'URSS. Bref, l'Union soviétique a su, selon l'expression d'Hélène Carrère d'Encausse, "comprendre et accompagner les changements qui s'opèrent dans le Tiers-Monde" (17).

C'est plus précisément à Brejnev que revient le mérite d'avoir permis à l'URSS de projeter pour la première fois sa puissance dans le monde. Hélène Carrère d'Encausse note encore, à ce propos, qu'"à la vision continentale, à la progression contiguë qui fut celle de tous ces prédécesseurs,

souverains ou communistes, Brejnev a substitué une conception mondiale de la puissance; partant, une conception qui porte l'effort de tous côtés (...). Il a repris à son compte des rêves lointains, mais qui jamais ne sortirent du domaine des idées. Arracher la Russie à son destin continental, à l'enfermement des mers glacées ou closes, lui donner l'accès aux mers chaudes, aux océans ouverts, aux régions lointaines qui, au fil des siècles, ont attiré tous les conquérants. Ce rêve à peine articulé par tous ceux qui le précédèrent, Brejnev l'a mis en oeuvre, et pour partie mené à bien" (18). Il s'agissait, ni plus ni moins, d'une véritable révolution mentale, qui rappelle celle qui dut inévitablement s'opérer dans le cerveau d'un Christophe Colomb avant que ce dernier ne rompit avec le traditionnel cabotage, fût-il celui d'un Vasco de Gama, le long des rivages du continent africain...

Le continent asiatique, de par sa contiguïté au territoire soviétique et de par l'instabilité des régimes qui s'y succèdent, offrit au Kremlin de Brejnev des occasions propices aux manoeuvres diplomatiques. Dans cette perspective, les efforts de Moscou, par le biais de sa pénétration dans le Tiers-Monde, visèrent à neutraliser l'influence américaine dans la région.

D) LA DOCTRINE NAVALE SOVIETIQUE

Le déploiement diplomatique soviétique sur la scène mondiale ne pouvait être efficace sans un instrument militaire visible, à savoir la marine soviétique. Seule une marine solide, déployée sur les quatre principaux océans permet l'affirmation d'une puissance planétaire - ce que l'on appelle, dans la terminologie stratégique américaine, le "global reach". Longtemps, les dirigeants soviétiques avaient aspiré à une marine océanique (une "blue water navy"), mais la conjonction de contraintes technologiques et de préoccupations stratégiques sur le théâtre européen, en retarda le développement.

Après la Seconde Guerre Mondiale, Staline entreprit de moderniser la marine soviétique afin d'en faire une flotte puissante, capable sans doute de croiser en haute mer, mais pour ne défendre que les abords maritimes de l'URSS. Comme le note Coutau-Bégarie (19), Staline avait sans le savoir mis en pratique un objectif que Castex avait assigné à la Russie : "La Russie aurait un pouvoir de rayonnement et d'expansion militaire en temps de guerre, idéologique et politique en temps de paix, infiniment plus grand si elle joignait la domination navale à la puissance terrestre" (20). La finalité du programme naval de Staline était, cependant, tout d'abord, de nature défensive: il s'agissait de constituer une série de barrières défensives de nature à prévenir un débarquement à grande échelle sur les côtes de l'URSS; d'où la mise en chantier

de nombreux sous-marins à moyen et long rayon d'action. Staline avait aussi un objectif à plus long terme. Il voulait faire sauter les verrous océaniques qui empêchaient la flotte soviétique d'accéder librement à la haute mer. Dans sa double tentative d'internationalisation des détroits scandinaves et de s'arroger un droit de regard sur les détroits turcs, Staline rencontrera des échecs répétés. Seule l'acquisition des îles Kouriles et du Sud de Sakhaline (qui demeure un contentieux avec le Japon) permit à la flotte soviétique de pénétrer librement dans le Pacifique Nord; l'accès à la mer de Chine demeurant bloqué par les détroits japonais et le contrôle occidental qui s'y exerce.

A la mort de Staline, la marine soviétique connût une phase de repli jusqu'au moment où Khrouchtchev nomma, en 1956, l'Amiral Gorshkov comme chef d'état-major de la marine.

1. Gorshkov et le renouveau de la marine soviétique.

L'amiral Gorshkov est sans doute le stratège le plus connu de la marine soviétique, celui que l'on cite le plus souvent (21). Formé dans les décennies 20 et 30, il est profondément marqué par ces années de turbulence et est très soucieux d'associer la marine soviétique à l'image de la nation russe qu'elle avait dorénavant la vocation de projeter sur tous les océans. Durant la seconde guerre mondiale, il participa à la

défense de la côte de la mer Noire et sera, après la guerre, Commandant en chef de la flotte de cette même mer.

L'amiral soviétique voit plus loin que la simple défense du littoral soviétique. Il est persuadé - et ce, dans la lignée du grand stratège naval Makarov - que l'Union soviétique, aussi, peut être une grande puissance maritime. Pour ce faire, il convient d'orienter la marine soviétique vers des actions en haute mer, support d'une politique nationale d'expansion.

Le développement de la stratégie océanique ("blue water strategy") de l'URSS est lié à la perception qu'avaient les Soviétiques de la menace nucléaire américaine. La capacité nucléaire élargit l'espace de la bataille de façon très importante et permet de porter l'arme nucléaire loin des côtes russes. Gorshkov en conclut qu'il convient d'étendre le périmètre défensif de l'Union soviétique; une politique qui requiert la mise en place d'une nouvelle puissance maritime. La marine soviétique se vit dès lors assigner les missions de renforcer les bâtiments de lutte anti-sousmarine et de développer une flotte de surface destinée à les protéger. (La crise de Cuba, en 1962, souligna notamment la faible marge de manoeuvre de la flotte soviétique.)

L'extension du périmètre défensif se justifiait donc par la nécessité de la lutte anti-sousmarine et permit le déploiement de la marine soviétique sur les principaux océans. En fait, il s'agissait surtout d'une capacité de "sea denial" : interception des navires de l'adversaire, que ce soit des bâtiments de guerre ou des bâtiments civils servant au transport de marchandises ou de minerais. La marine soviétique se vit assigner un triple rôle : "force de l'avant", elle devait pouvoir contrer les porte-avions américains, organiser la lutte anti-sousmarine et exercer une influence diplomatique et politique. Cette dernière consiste à déployer des avions à proximité d'un Etat auquel on veut adresser des signaux politiques ("showing the flag"). Comme l'écrit Gorshkov, "Les marins (...) ont joué et jouent (...) en temps de paix le rôle d'une arme politique majeure" (22).

Dans son analyse de l'action de Gorshkov, l'amiral Zumwalt note que la stratégie navale soviétique inclut une série de composantes : non seulement les bâtiments de surface et les forces sous-marines mais aussi un appui aérien tactique, une infanterie navale revitalisée, des navires de commerce qui servent au renseignement, des bâtiments de recherche océanographique et de pêche, également voués à la collecte de renseignements (23). Tout ceci est en pleine

conformité avec le concept militaire soviétique de l'"emploi combiné des forces".

Mise au service d'une politique expansionniste, la flotte soviétique est désormais engagée sur tous les océans. Le Tiers-Monde étant devenu le terrain privilégié de la rivalité Est-Ouest, l'URSS doit être en mesure de soutenir ses alliés outre-mer. Cette "mondialisation" de la puissance maritime soviétique fut marquée, en 1975, par l'exercice OKEAN II qui se déroula simultanément sur toutes les mers du globe.

Les ambitions mondiales de Moscou ont, pour la marine soviétique, une double signification : d'une part, assurer la protection des Etats alliés d'outre-mer en déployant au large de leurs côtes des bâtiments de guerre ou en organisant avec eux des manoeuvres maritimes conjointes; d'autre part, en cas de conflit avec les Etats occidentaux, entraver leurs lignes de communications en bloquant, par exemple, les détroits stratégiques.

Ce n'est pas le lieu, ici, d'analyser en détails la composition de l'Eskadra. Le retard par rapport à l'US navy est cependant patent. Même si l'Eskadra dispose d'une supériorité numérique en matière de sous-marins, elle est handicapée par une absence de porte-avions, partiellement compensée, il est vrai, par quatre croiseurs de la classe

Kiev, capables d'embarquer des avions d'attaque. Faute d'une réelle logistique et de bases navales outre-mer, l'Eskadra reste dans l'incapacité de maintenir une présence concomitante sur tous les océans. Il n'en reste pas moins qu'une certaine présence navale soviétique sur tous les océans, et dans l'Océan Indien en particulier, constitue un défi important à la stratégie de l'US navy, longtemps seule véritable maîtresse des mers.

Les changements profonds dans les relations Est-Ouest, à partir de 1990, ont évidemment affecté la stratégie soviétique; laquelle en est revenue à un rôle plus défensif, centré sur la protection du territoire de l'URSS. Les perturbations dans l'équilibre international sont désormais le fait de pressions régionales sur lesquelles ni l'une ni l'autre des superpuissances ne semblent avoir réellement prise. Le repli sur soi de l'Union soviétique des années 1990 favorise le développement stratégique américain, notamment dans les zones de turbulence de l'océan *Indien*.

NOTES

- (1) M.-R. Djalili, L'Océan Indien, Paris, PUF, 1978, pp.116-117.
- (2) Général P.-M. Gallois, La géopolitique a séduit l'Ouest mais a servi l'Est, in Politique Internationale, n°4, été 1979, p.105.
- (3) F. Vali, The Politics of the Indian Ocean Region, New York, The Free Press, 1976, p.48.
- (4) Walter K. Anderson, Emerging Security Issues in the Indian Ocean, an American Perspective, in S. Harrison & K. Subrahmanyam (eds.), Superpower Rivalry in the Indian Ocean, New York, Oxford University Press, 1989, p.16.
"The Soviet decision to deploy ships regularly to the Indian Ocean in the late 1960's probably had very little to do with the British decision to withdraw east of Suez. The Soviet bureaucracy has undoubtedly considered this step long before the British announcement" et d'ajouter : "One compelling factor might have been the US option to deploy SSBN's to the Indian Ocean." (p.16).
- (5) Richard Nixon, US Foreign Policy for the 1970's : Shaping a Durable Peace, Report to the Congress, 3 May 1973.

- (6) M. Ledeen & W. Lewis, Débâcle, l'échec américain en Iran, Paris, Albin Michel, 1984, p.64.
- (7) On pourra se reporter à ce sujet à H. Benoist-Méchin, Ibn Seoud, Albin Michel, 1955, pp.35 et suiv. qui analyse en détail cette rencontre historique. L'objectif de Roosevelt était de "pouvoir disposer de la côte du Hasa et de ses ports (...) pour y construire une puissante base aérienne qui servirait de plaque tournante entre les théâtres d'opérations européens et asiatique". (Id, p. 350). Les Etats-Unis traitaient directement avec Ibn Seoud sans l'intermédiaire de la Grande-Bretagne puissance tutélaire de la région.
- (8) F. Vali, op. cit., p.48.
- (9) Abbas Amirieh (ed), The Persian Gulf and Indian Ocean in International Politics. Teheran Institute for International, Political and economic studies, 1979, pp.30 et suiv.
- (10) Alain Plantey, De la politique entre les Etats, Paris, Pedone, 1987, par. 251.
- (11) Hervé Coutau-Bégarie, La puissance maritime, Paris, Fayard, 1985, pp.64-65.
- (12) H. Coutau-Bégarie, op. cit., pp.260-75.
- (13) John F. Lehman, Rebirth of a US naval strategy, Strategic Review, vol. 9., n° 3., summer 1984, pp.9-15.

- (14) Colin Gray, Geopolitics & the nuclear era, New York, Crane Russak, 1976, p.59.
- (15) Michaël Barry, Le royaume de l'insolence, Paris, Flammarion, 1984, pp.140-41.
- (16) Hélène Mazeran, L'Océan Indien : un enjeu pour l'Occident, Paris, PUF, 1987, pp.129-30.
- (17) H. Carrère d'Encausse, La puissance soviétique aujourd'hui, in Relations Internationales, Paris, n° 17, printemps 1979, p.47.
- (18) H. Carrère d'Encausse, Ni paix ni guerre, Paris, Flammarion, 1986, p.12.
- (19) H. Coutau Bégarie, op. cit., pp.260-75.
- (20) Raoul Castex, Théories, Paris, Ed. maritimes et d'outre-mer, 1937, vol. 1, p.124.
- (21) Amiral S. G. Gorshkov, The sea power of the State, Annapolis, Naval Institute Press / Pergamon Press, 1979.
- (22) Gorshkov, op.cit., p.24.
- (23) Amiral Edmo R. Zumwalt, Gorshkov and his navy, Orbis, fall 1980, pp.491-590.

CHAPITRE V

PROJECTION STRATEGIQUE AMERICAINE DANS L'OCEAN INDIEN

I. ASPECTS GENERAUX

Dans le chapitre I, nous avons décrit les enjeux stratégiques de l'océan Indien à l'échelle planétaire. Les schémas de Mackinder et de Spykman permettaient de situer cette région par rapport à l'opposition classique entre le Heartland et l'Ile mondiale. Dans ce chapitre-ci, nous nous attacherons à analyser la manière dont les Américains projettent leur puissance dans l'océan Indien. Cette projection de puissance présente deux modalités : sur terre, et il s'agit alors d'une lutte d'influence pour contrôler tel ou tel secteur du littoral de l'océan Indien; sur mer, et il s'agit d'un contrôle des grands axes maritimes.

L'intervention militaire peut être divisée en quatre catégories : soutien à un Etat contre une menace militaire extérieure, pression sur un Etat, influence dans une lutte interne pour le pouvoir, enfin, protection de la vie et des biens des nationaux. Ces catégories déterminent différents types d'opérations militaires; on distingue principalement les opérations de soutien et les opérations coercitives. Dans le premier cas, il s'agit d'aider au rétablissement de la sécurité intérieure; la seconde modalité, en revanche,

accorde la prééminence à l'utilisation de la force, selon une échelle variable qui va du "coup de main" à l'affrontement militaire (Etats-Unis contre Iraq, en 1991). Entre ces deux extrêmes, il y a des opérations punitives tels les attaques aériennes ou les bombardements navals. Tout cela fait partie de la panoplie de la diplomatie de la canonnière. De plus en plus le type de coercition perd toutefois de plus en plus de son efficacité, sans doute parce que l'ère des empires est révolue. Et, corollairement, le développement des Etats-nations, déterminés à résister à toute forme d'ingérence dans leurs affaires intérieures, a dissuadé les grandes puissances d'utiliser ce type d'intimidation. On distingue d'ailleurs deux approches différentes : pour les Soviétiques, il s'agit d'accompagner les changements et d'exploiter une situation en devenir; les Occidentaux, quant à eux, manifestent plutôt une approche conservatrice consistant à intervenir en général pour maintenir le statu quo contre les tentatives de déstabilisation (le mot n'est pas innocent) des forces révolutionnaires. Ce n'est que progressivement que l'Occident a reconnu l'inévitabilité des changements dans le système international. Ces différentes approches déterminent à leur tour différents types d'intervention militaire. Alors que l'URSS n'envoie que rarement des troupes à l'étranger (se contentant de détacher des conseillers et de fournir des armes) et préfère utiliser les forces de pays "révolutionnaires" amis (Cuba, Corée de Nord, Vietnam,...), l'Occident, pour sa part, intervient directement avec, parfois, des opérations de grande envergure (les Etats-Unis au Vietnam, les Etats-Unis et leurs alliés au Koweït). Il en ressort que Soviétiques et Américains ont également

une stratégie différente de leur projection de force outre-mer, les premiers n'ayant qu'un réseau de bases et facilités maritimes assez limité, tandis que les seconds ont dû se doter d'un très solide réseau de points d'appui pour soutenir leur stratégie d'intervention outre-mer.

La seconde raison qui justifie la projection de force aux extrémités de la planète consiste à s'assurer un libre passage dans les mers ou à empêcher un opposant d'utiliser les mers à son avantage. Cela dit, il convient de relativiser d'emblée la soi-disant vulnérabilité des voies de communication maritime (SLOCs). Traditionnellement, l'océan Indien a été présenté comme un théâtre de confrontation maritime entre Américains et Soviétiques. Or c'est là davantage une vue de l'esprit que le reflet de la réalité. En effet, la flotte soviétique était et reste loin de pouvoir s'engager dans un affrontement naval avec l'US navy. Et si, d'aventure, elle venait à s'attaquer aux flottes occidentales, elle déclencherait vraisemblablement un conflit entre superpuissances.

Actuellement, les puissances occidentales contrôlent les voies d'accès principales à l'océan Indien. La flotte soviétique, dépourvue de base, serait rapidement à la merci des flottes occidentales, en cas d'affrontement. Et qui plus est, l'URSS elle-même commence à dépendre de manière croissante du commerce maritime; sa flotte commerciale risquerait donc à son tour d'être prise en otage en cas de confrontation militaire.

Les menaces qui pèsent sur les intérêts américains dans la région proviennent davantage des guerres révolutionnaires et des conflits inter-étatiques locaux. La révolution iranienne a déclenché un vaste mouvement fondamentaliste qui a atteint les fondations mêmes de la plupart des Etats arabes du Golfe et de la périphérie. Or il s'agit là de mouvements profonds et souterrains face auxquels les Etats-Unis et leurs alliés ne peuvent pas mobiliser de contre-forces. Face aux structures fragiles des pétro-monarchies du Golfe, le développement d'une subversion fondamentaliste soutenue par l'Iran est un type de menace qui a certainement compté dans l'évaluation des risques politiques des années 1980.

La grande question qui va se poser aux Etats-Unis, à la fin des années 1980, est celle de la crédibilité et de la légitimité d'une intervention dans la région, en cas d'escalade d'un conflit intrarégional. La crédibilité repose sur la capacité à déployer, à 11 000 km des côtes américaines, des forces en nombre suffisant pour protéger des Etats alliés (ou amis) des Etats-Unis et prévenir ainsi la déstabilisation de toute une région. Cet aspect de la stratégie américaine sera analysé au travers de la structure militaire de la présence des Etats-Unis dans l'océan Indien. La légitimité d'une intervention est un domaine beaucoup moins clair, depuis la fin des pactes et alliances militaires. Il est, toutefois, une autre source (exploitable) de légitimité des interventions : il s'agit du droit international général (ou coutumier), par opposition au droit contractuel (les alliances). Ainsi, lorsque les Etats-Unis ont déployé leur flotte dans le Golfe pour escorter des pétroliers koweïtiens et assurer la

protection du transport pétrolier, c'était au nom du principe de la liberté des mers, un moment menacé par le minage du Golfe par l'Iran. Lorsqu'il s'est agi d'une opération d'une beaucoup plus grande envergure, comme celle de "Tempête dans le désert", le gouvernement américain a eu recours à une troisième source de légitimité : une résolution de l'ONU.

En termes de menace contre les intérêts américains dans l'océan Indien, la fin des années 1980 marque un tournant important. Ce n'est plus l'Union soviétique - qui se retire d'Afghanistan en 1989 - qui constitue une menace pour l'équilibre régional mais l'émergence de conflits inter-étatiques régionaux. Cela soulève une série de problèmes nouveaux pour les dirigeants américains appelés désormais à évaluer les conséquences d'une intervention massive outre-mer et à s'en donner les moyens.

II. REDEFINITION DE LA POLITIQUE AMERICAINE DANS L'OCEAN INDIEN

1979 fut une année décisive pour la planification stratégique américaine dans l'océan Indien. Ce fut une année de crises : révolution iranienne, intervention soviétique en Afghanistan, otages américains à Téhéran et, enfin, le déclenchement de la guerre Iran-Irak. Alors même que les événements de Kaboul et de Téhéran étaient d'une nature toute différente, les Américains y perçurent un lien du fait de l'agitation intérieure qu'ils suscitérent et de l'usage que Moscou put en faire pour se rapprocher du Golfe.

L'intervention soviétique en Afghanistan fut perçue par Washington comme le retour de la Guerre froide dans les relations Est-Ouest. La présence de l'Armée Rouge en Afghanistan fut considérée comme une menace directe pour les intérêts stratégiques américains dans le Golfe. Les Américains ont, en effet, été sensibles au possible lien stratégique entre les bases soviétiques en Afghanistan et la zone militaire d'Asie centrale, en territoire soviétique, qui permet à l'URSS de jouer le rôle d'une puissance régionale. Ils ont mesuré les pressions que l'Union soviétique exerçait sur le Pakistan et l'attraction que représentait pour elle un Baloutchistan irrédentiste, doté, en outre, de ports à proximité du golfe Persique. Les stratèges américains ont alors travaillé sur l'hypothèse d'un axe stratégique soviétique qui relierait l'Asie centrale

aux mers chaudes, à travers l'Afghanistan et le Baloutchistan.

Ce fut donc en 1979 que le gouvernement américain décida de renforcer sa présence navale dans l'océan Indien (en particulier dans la périphérie du golfe Persique) (1). Cette décision était une manière de répondre à la menace d'une pénétration soviétique en Asie du Sud-Ouest. L'US navy devait pouvoir dissuader l'URSS de pénétrer dans le Golfe via l'Afghanistan.

En janvier 1980, dans son discours sur l'Etat de l'Union, le Président Carter énonçat la nouvelle doctrine stratégique américaine dans le Golfe en ces termes : "une tentative, par une force extérieure, de gagner le contrôle de la région du golfe Persique sera considérée comme une atteinte aux intérêts vitaux des Etats-Unis et une telle atteinte sera repoussée par tous les moyens nécessaires, y compris la force militaire" (2).

La doctrine Carter marquait clairement la détermination du gouvernement américain à assurer la défense de ses intérêts en utilisant ses propres forces si nécessaire. Se démarquant en cela de leur attitude de non-engagement adoptée depuis la fin de la guerre du Vietnam, les Etats-Unis se déclaraient donc prêts à déployer leurs forces militaires dans une région distante où leurs intérêts stratégiques seraient en jeu.

On fait remonter, avec raison, le point de départ de l'actuelle politique américaine dans l'océan Indien aux derniers mois de l'Administration Carter. Dans son

dernier Rapport annuel au Congrès, en 1980, le secrétaire à la Défense Harold Brown écrivait : "l'invasion soviétique de l'Afghanistan, la pénétration de l'URSS au Sud-Yémen et en Ethiopie, et la présence navale soviétique en mer Rouge rendent une situation volatile potentiellement plus explosive" (3). Il en concluait que les Etats-Unis étaient à un tournant et qu'il convenait de prendre des dispositions pour maintenir la suprématie américaine dans le monde. Ces propos devaient se traduire en décisions concrètes : des dispositions furent prises tant pour constituer une force de déploiement rapide que pour assurer une présence permanente de l'US navy dans l'océan Indien. Cette dernière action comportait deux volets : d'une part, le déploiement des forces américaines dans la région et l'organisation de la structure opérationnelle; d'autre part, un effort diplomatique visant à obtenir d'Etats amis l'octroi de facilités navales et/ou aériennes.

De l'avis d'un certain nombre d'analystes, seule la marine peut offrir aux Etats-Unis le moyen de déployer des forces suffisamment près des zones de crise et, ainsi, le moyen d'une intervention rapide, au gré des circonstances. Ce déploiement implique un ensemble d'éléments : une capacité de contrôle des mers, des bases ou facilités navales, et une couverture aérienne pour protéger ces forces.

III. LES INTERETS REGIONAUX DES ETATS-UNIS

On peut considérer que les intérêts ou les objectifs politiques des Etats-Unis dans l'océan Indien tournent autour de deux axes principaux : contenir l'influence soviétique dans la région et préserver le statu quo dans les relations inter-étatiques dans la région de l'océan Indien. S'agissant de l'influence soviétique, les dirigeants américains l'ont analysée en termes d'entreprise de pénétration progressive (diplomatie, économique et militaire) dans une région où l'influence occidentale était traditionnellement prédominante. Pour contrer cette stratégie soviétique, les Etats-Unis se sont engagés auprès des Etats pro-occidentaux de la région en signifiant clairement leur volonté de préserver l'intégrité territoriale de leurs alliés (le Koweït en est l'exemple le plus récent) et de contrebalancer les manoeuvres de pénétration soviétique.

La préservation du statu quo régional doit être entendue comme la volonté d'empêcher des changements politiques internes de nature à affecter l'équilibre inter-étatique régional au point d'entraîner des retournements d'alliance. La réalpolitik l'emporte ici sur toute autre considération; d'où la possibilité d'un soutien à des régimes autoritaires du seul fait qu'ils constitueraient un utile relais à la politique américaine dans la région. L'Iran (du temps du Shah), les pétromonarchies du Golfe, la Somalie, le Pakistan,

etc. sont de tels relais. L'exemple de l'Iran a ceci d'intéressant que c'est précisément lorsque les dirigeants américains ont contraint un régime autoritaire, ami, à se démocratiser qu'ils en ont précipité l'effondrement et ont ainsi perdu un allié fidèle dans la région; l'ancien ami s'étant vite mué en puissance hostile aux intérêts américains.

Cela étant, en préservant le statu quo régional au prix de larges fournitures d'armes et d'un soutien politique à des régimes souvent fort peu démocratiques, les Etats-Unis ne mènent finalement qu'une politique à court terme. Un exemple de ce genre de dilemme pour la politique américaine serait l'attitude de Washington vis-à-vis du Pakistan. A partir des années 1960, Washington a en effet résolument appuyé le Pakistan, tout en cherchant à éviter de cautionner les différents régimes militaires qui s'y sont succédé. D'où une attitude ambivalente : durant la présidence Carter, les Etats-Unis ont drastiquement diminué leur aide militaire à Islamabad mais, après l'invasion soviétique de l'Afghanistan, ils ont, sous l'influence de l'administration Reagan, renforcé leur engagement politique et militaire auprès du Pakistan, devenu un des derniers relais du monde occidental dans la région (4).

La marge de manoeuvre des Etats-Unis dans l'océan Indien est limitée par deux impératifs susceptibles de s'opposer fondamentalement : d'une part, les Etats-Unis doivent pouvoir soutenir efficacement leurs alliés régionaux et, d'autre part, ils doivent être très discrets dans leur soutien pour éviter d'enflammer les opinions publiques locales, en général très sensibles à

l'emprise américaine sur leurs dirigeants. C'est particulièrement vrai des pays musulmans de l'océan Indien où, sous l'effet d'un fondamentalisme coloré d'anti-occidentalisme, les pouvoirs en place doivent être très prudents lorsqu'ils font appel à l'aide américaine. Afin de ne pas paraître s'allier ouvertement aux Etats-Unis, la plupart des Etats de l'océan Indien refuse toute présence américaine permanente sur leur sol. L'exemple iranien a fait réfléchir les dirigeants arabes du Golfe mais aussi les régimes "amis" du Pakistan ou du Kenya. Une présence militaire étrangère - et singulièrement, américaine - accroît le risque de déstabilisation interne. C'est en grande partie de ce fait que les Etats-Unis ont mis sur pied une stratégie d'intervention rapide ne nécessitant que des points d'appui limités et permettant d'éviter les retournements d'alliance. C'est ainsi que, en règle générale, les Etats-Unis n'ont obtenu de leur alliés régionaux que des "facilités" navales et/ou aériennes, demeurant sous le contrôle des régimes locaux et ne nécessitant qu'un personnel étranger limité pour l'entretien des équipements.

Dans cette appréciation du rôle des opinions publiques locales, il ne faut pas négliger - notamment aux Etats-Unis - la sensibilité d'une partie importante de l'électorat à une certaine moralité des relations internationales : c'est, en effet, sous la pression de son opinion publique que le gouvernement américain (quelle que soit sa couleur politique) doit conditionner son aide économique et militaire à des assurances en matière de démocratisation des régimes, de respect des droits de l'homme et de contrôle de tout éventuel potentiel nucléaire. L'exemple du Pakistan

est probant à ce titre : de tous les Etats de l'océan Indien, il fut le plus important bénéficiaire de l'aide économique et militaire américaine durant les années 1980. Mais cette aide, généreusement distribuée par l'Administration Reagan, a été assortie de pressions constantes en vue de la démocratisation du régime du général Zia ul Haq et d'assurances en matière de non-prolifération nucléaire. S'il est vrai que les engagements du Pakistan dans ces deux domaines n'ont été que partiellement honorés, ils n'indiquent pas moins que le pragmatisme de Reagan, durant les années 1980, n'était pas insensible à des considérations morales. On a sans doute un peu exagéré le cynisme des dirigeants américains, sacrifiant à des priorités géostratégiques toute considération sur la "moralité" des régimes qu'ils soutiennent.

Ces considérations générales sur la politique régionale des Etats-Unis dans l'océan Indien doivent être assorties d'éléments d'ordre géostratégique et culturel. (5)

Sur le plan géostratégique, les Etats-Unis ont fait une analyse des menaces potentielles pesant sur les intérêts occidentaux dans la région et ont cherché à en identifier les diverses origines : il y a tout d'abord l'expansionnisme soviétique, puis les guerres inter-étatiques et les menaces de subversion interne dans les pays amis des Etats-Unis. Sans pour autant nous attarder sur la valeur intrinsèque de ces différentes menaces - une valeur analysée dès le chapitre introductif sur la politique américaine dans l'océan Indien - notre propos est ici d'en souligner la signification géostratégique pour Washington. Les pays

les plus menacés se situent dans le Golfe et sur la côte orientale de l'Afrique. "L'arc de crise", dont parlait Z. Brzezinski, s'étend de l'Est de l'Afrique à l'Asie du Sud en passant par le Golfe : les Soviétiques sont présents (directement ou par alliés interposés) en Ethiopie, au Sud-Yémen et en Afghanistan. Face à cela, des pays comme le Pakistan, les Emirats du Golfe, l'Arabie saoudite, Oman et la Somalie - pour n'en citer que quelques-uns - cherchèrent à résister aux pressions de leurs voisins et, ce faisant, firent appel au camp occidental. En revanche, sur le pourtour oriental de l'océan Indien la menace de visées expansionnistes de puissances étrangères est moins réelle. Sans doute est-ce dû à une implantation plus ancienne et plus solide des Etats-Unis et de l'URSS qui y possèdent des bases importantes : Cam Ranh (Viêtnam), pour l'Union soviétique, Clark et Subic Bay (Philippines) pour les Etats-Unis. En outre, la présence de la VIIème Flotte de l'US navy et de l'Eskadra qui y croisent en permanence diminuent les risques de tentative de déstabilisation des Etats de la région. Enfin, des alliances américaines renforcent les solidarités régionales (telle l'ASEAN) ou lient la sécurité d'Etats de la région à celle des Etats-Unis (telle l'ANZUS).

Outre la menace de l'expansionnisme soviétique - surtout perceptible dans l'Ouest de l'océan Indien - il y a celle des guerres inter-étatiques : elles ne gênent vraiment les Etats-Unis que lorsqu'elles risquent de déstabiliser une région tout entière, de fragiliser des régimes pro-occidentaux et de menacer le trafic commercial à travers les détroits stratégiques. C'est typiquement le cas du conflit Iran/Irak avec ses effets déstabilisants dans les émirats du Golfe et sur la

navigation par le détroit d'Hormuz. D'où la décision de Washington de déployer des bâtiments dans le Golfe, afin de protéger les pétroliers, en particulier contre les attaques de vedettes iraniennes.

La déstabilisation des régimes pro-occidentaux dans l'océan Indien est une autre menace que le gouvernement américain doit prendre en compte. C'est sans doute la situation sur laquelle Washington a le moins de prise. Ce type de scénario - illustré par la révolution iranienne en 1979 - constitue la menace la plus dangereuse pour la stratégie régionale des Etats-Unis. Dans ce cas, l'assistance américaine ne peut se traduire que par un soutien logistique et une assistance au maintien de l'ordre.

Sur le plan culturel, des différences importantes caractérisent les nations qui vivent tout autour de l'océan Indien. Bien que l'Islam soit pratiqué de la Tanzanie à l'Indonésie, en passant par les Etats de la péninsule Arabique et le Pakistan, il ne constitue pas vraiment un facteur d'unité. En effet, les populations musulmanes du Golfe ou de l'Est de l'Afrique ont d'abord une tradition pastorale, tandis que celles de Malaisie et d'Indonésie ont été très vite attirées par l'exploitation des ressources de la mer. D'où des stratégies de défense assez différentes : axées sur la marine pour les uns, sur l'infanterie et l'aviation, pour les autres. Il est significatif à cet égard que des Etats, pourtant très dépendants de la mer, aient prioritairement confié leur sécurité maritime à la Grande-Bretagne (dont le rôle traditionnel se perpétue ainsi à travers le Five Powers Defence Act), aux Etats-Unis ensuite.

IV. LA STRATEGIE REGIONALE DES ETATS-UNIS

Un des moyens le plus souvent utilisés par Washington pour renforcer ses relations avec différents Etats de la région consiste en d'importantes fournitures d'armes, accompagnées, le cas échéant, de la mise en place d'une infrastructure militaire et de programmes de formation. Il y a là un double avantage : on constitue ainsi des liens privilégiés avec les Etats bénéficiaires de l'aide, qui deviennent progressivement dépendants de leur fournisseur américain pour tout ce qui relève de leur sécurité. Dès lors, en cas de conflit dans la région, on peut compter sur les Etats amis qui constituent des relais logistiques efficaces.

Le type de relation tissé entre Washington et les Etats "amis" de l'océan Indien varie selon les régimes politiques en place. Au sujet des Etats arabes du Golfe, il s'agit non de coopération politique mais d'une forme d'entente face à un danger commun. Ces Etats veillent, en effet, à éviter toute présence physique trop voyante de leur allié et protecteur américain, sachant que leur opinion publique y est très sensible. Ils refusent en outre toute forme d'alliance militaire et leurs accords bilatéraux sont très restrictifs. Mais en même temps leur équipement et leur structure militaires sont entièrement constitués grâce aux pays occidentaux et aux Etats-Unis, en particulier.

Le cas de l'Arabie saoudite est illustratif. Depuis la rencontre Roosevelt-Ibn Saoud de 1945, le royaume saoudien considère que les Etats-Unis constituent le meilleur garant de sa sécurité dans la région. Il n'a cependant jamais formellement octroyé de base aux Américains, de peur d'être accusé de céder au néocolonialisme, de soutenir un allié d'Israël et d'avoir introduit la confrontation soviéto-américaine dans le Golfe. Cela n'a toutefois pas empêché l'Arabie saoudite d'accepter, en octobre 1980, le déploiement sur son sol d'avions américains AWACS et d'en acquérir cinq autres en mars 1981; ces avions étaient pilotés par des Américains et les informations récoltées étaient partagées entre Riyadh et Washington.

La vente d'AWACS a permis de contourner un des obstacles principaux de la Rapid Deployment Force : la nécessité de stocker de larges quantités d'équipement militaire américain dans la région. Les Etats-Unis n'avaient du reste pas réussi, par le canal des négociations diplomatiques habituelles, à convaincre les Saoudiens d'autoriser le "prépositionnement" de matériel américain sur leur sol. La solution, au demeurant assez simple, consista à vendre ce matériel aux Saoudiens plutôt qu'à le "prépositionner" sur leur territoire. Si les dirigeants de Riyadh acceptèrent d'acquérir du matériel sophistiqué, c'est parce qu'ils y voyaient la possibilité de renforcer les capacités de défense du pays et d'établir une forme d'alliance régionale de défense (dans le Sud du Golfe) sous leur égide.

Le Pentagone avait conçu la fourniture d'AWACS à l'Arabie saoudite comme un moyen de contribuer à la

mise en place d'un système de défense aérienne du Golfe, dans lequel les réseaux existants de défense aérienne seraient interconnectés, les données, échangées et les tactiques, coordonnées. Les avions AWACS ainsi que les F-15 donneraient aux Saoudiens la capacité de faire face à des crises interrégionales, ce qui éviterait aux Etats-Unis de s'impliquer dans des conflits locaux. Les Saoudiens pourraient également fournir aux forces américaines appelées à intervenir dans le Golfe une couverture aérienne pour le début des opérations. Comme les autres pétromonarchies du Golfe reçoivent également une assistance militaire américaine, il n'était pas difficile pour Washington de les persuader de lier leur système de défense au nouvel équipement de surveillance fourni aux Saoudiens. La supériorité militaire saoudienne devint telle que les petits émirats du Golfe choisirent de se placer sous son aile protectrice plutôt que de tenter de développer un programme de défense autonome, pouvoir rivaliser avec celui que l'Arabie saoudite était sur le point d'acquérir avec l'assistance militaire américaine.

Si l'équipement militaire saoudien est largement d'origine américaine, le personnel de maintenance l'est, pour une large part, tout autant. En outre, les bases aériennes saoudiennes dans le Golfe (notamment Dhahran) et en mer Rouge (Taëf, Khamis, Mushayt, Jeddah, etc.) sont à même de servir à l'entretien d'avions américains F-15 et F-5, et sont défendues par le réseau de radars le plus moderne au Moyen-Orient. Cela vaut également pour les bases navales saoudiennes, elles aussi équipées pour soutenir efficacement les opérations de la Rapid Deployment Force dans le Golfe. Ainsi donc, sans être liée formellement par une

alliance militaire au bloc occidental, l'Arabie saoudite est organisée pour servir de relais à des opérations militaires occidentales dans la région. La guerre du Golfe de janvier 1991 en sera l'illustration la plus frappante.

A Bahrein, cette fois, les Etats-Unis disposaient, depuis 1949, de facilités de mouillage pour leur force navale au Moyen-Orient (MIDEASTFOR), une force qui n'avait, il est vrai, qu'une valeur militaire limitée. Soucieuses d'éviter un alignement trop marqué sur les Etats-Unis, les autorités de Bahrein ont renégocié leur accord en 1977. Enfin, en vue de limiter la présence de la flotte américaine à Manama, l'accès aux facilités portuaires a été limité à six mois par an.

Le sultanat d'Oman, par contre, a toujours eu une attitude plus ouvertement pro-occidentale que les autres Etats de la région, sans doute à cause des menaces toujours présentes de déstabilisation du Dhofar (Province occidentale du Sultanat) par le Sud-Yémen. Ayant eu besoin de l'aide militaire de l'Iran pour mater l'insurrection du Dhofar en 1974 et 1975, le Sultan Qabous a voulu, depuis, renforcer son armée en s'appuyant sur l'aide américaine. En vertu de l'accord américano-omanais de coopération militaire et économique du 4 juin 1980, la VIIème Flotte peut désormais autorisée à relâcher dans le port de Massirah. Celui-ci a été modernisé par les Etats-Unis qui en assurent également la maintenance. En outre, l'US air force est autorisée à utiliser les différentes bases aériennes du pays : Seeb (près de Mascate), Thamrait (près de la frontière sud-yéménite), et al-Khasab (dans la péninsule de Musandam, à l'entrée du

détroit d'Hormuz). Notons incidemment que al-Khasab est également un petit port. Comme on peut le constater, Oman est intégré dans le réseau de soutien régional à la Rapid Deployment Force. Des manoeuvres conjointes avec les forces omanaises ont d'ailleurs eu lieu à diverses reprises durant les années 1980.

Les exercices militaires américains dans le Golfe constituent une façon pour les Etats-Unis de signifier clairement leur volonté de s'engager dans cette région, tout en ne s'appuyant pas trop ouvertement sur leurs alliés régionaux. Ces exercices rassurent les régimes amis et dissuadent leurs rivaux éventuels de toutes velléités de déstabilisation. L'intervention militaire américaine en faveur du Koweït rendra particulièrement crédible l'engagement américain en faveur d'Etats amis dans cette région du monde.

Si la Somalie et le Kenya entrent également dans la sphère d'influence américaine (moyennant octroi éventuel d'accès à des facilités portuaires et/ou aéroportuaires), l'assistance militaire des Etats-Unis y est restée plus discrète que dans le Golfe. Cela est dû, en partie, aux problèmes frontaliers de la Somalie avec ses voisins et au désir des Etats-Unis de ne pas y être indirectement impliqués.

De l'autre côté de la péninsule Arabique et du Golfe, les Etats-Unis sont liés au Pakistan, par un accord bilatéral de défense datant de 1959. Ce pays intéresse Washington, non dans le cadre du différend avec l'Inde (une question régionale dont les Etats-Unis n'entendent pas être partie), mais en tant que rempart contre la stratégie de pénétration soviétique en Asie du Sud

(lors de l'occupation soviétique de l'Afghanistan par exemple). Il devient alors une sorte d'Etat-tampon entre l'URSS et le Golfe. D'où la décision de Reagan d'allouer à ce pays une aide économique et militaire substantielle qui lui permit d'acquérir 40 avions F-16 ainsi que des avions de reconnaissance P-3 Orion et différents missiles pour chars d'assaut et navires de guerre. Il fut même, un moment, question, dans les milieux de l'amirauté américaine, d'utiliser les facilités portuaires de la côte du Makran (littoral pakistanais); le Pakistan finit toutefois par s'y opposer, à la fois pour ne pas paraître trop aligné sur Washington (à un moment où le Général Zia jouait aussi la carte islamique et non-alignée) et parce que cela aurait pu déclencher des troubles dans le Baloutchistan. Cette province aux velléités sécessionnistes pouvait, durant les années 1980, trouver un appui intéressé auprès de son voisin afghan. Washington, toutefois, ne pouvait pas complètement ignorer les appréhensions indiennes face au réarmement du Pakistan et dut donc veiller à ne pas constituer une source de déstabilisation régionale qu'il n'aurait pu contrôler. On a affaire ici à une situation assez particulière où l'aide militaire américaine à un allié régional est de nature à déséquilibrer un rapport de forces à l'échelle d'une région. Mutatis mutandis, cela s'était déjà produit durant les années 1970, lorsque Washington aidait massivement l'Iran. C'est là un des problèmes auxquels les Américains doivent régulièrement faire face : faire en sorte qu'un programme d'aide militaire en faveur d'un pays ami donné ne constitue pas une menace potentielle pour un autre pays ami. D'où cette situation où les relations du système central avec la périphérie sont perturbées

du fait d'un conflit entre deux membres du système périphérique.

Le suivant:

Un autre exemple en serait lorsque Riyadh a acquis les AWACS, le gouvernement israélien - qui avait, du reste, tenté de bloquer cette acquisition en déployant un lobbying intensif à Washington - déclara que la vulnérabilité d'Israël s'en trouvait accrue et que le renforcement de la capacité militaire saoudienne constituait une menace potentielle pour l'Etat hébreux. Pour rassurer son allié israélien, Washington lui octroya des crédits très avantageux afin de lui permettre d'acquérir du matériel militaire sophistiqué.

La seule alliance de défense que les Etats-Unis aient jamais réussi à maintenir avec un Etat de la région est le pacte ANZUS (Australia-New Zealand - USA), entré en vigueur le 29 avril 1951. Quoique le Pacte de l'ANZUS ne soit pas applicable à l'océan Indien, un arrangement conclu en février 1980 (6) permit d'inclure cet océan dans les futures activités de l'ANZUS. Ce Pacte sera cependant mis en veilleuse au début des années 1980 et le retrait de facto de la Nouvelle-Zélande le rendra, en fait, inopérant. Il sera mis de côté au profit d'accords bilatéraux de défense entre les Etats-Unis et l'Australie seulement. C'est en partie sous l'influence de Washington que les autorités australiennes vont développer une infrastructure navale sur la façade Ouest du pays et concevoir alors un embryon de stratégie pour l'océan Indien.

C'est dans ce nouveau cadre que l'US navy (notamment la VIIème Flotte) utilisa dès 1982 des facilités mises à sa disposition à Cockburn Sound, base de la Royal

Australian Navy près de Perth, à l'Ouest du pays. Depuis 1982 également, les B-52 de Guam utilisent l'aéroport de Darwin pour des exercices de vol à basse altitude vers l'océan Indien.

En matière de communication, cette fois, les Etats-Unis peuvent faire usage, depuis 1963, des installations d'écoute électronique de la base de Northwest Cape (à 1350 km au Nord de Perth), qui offrent des possibilités de liaison à très basse fréquence avec les sous-marins naviguant dans l'océan Indien. Outre cette station de télécommunication, les Américains utilisent également les stations de Pine Gap (19 km au S.-O. d'Alice Springs) et de Nurrungar (500 km au N.-O. d'Adelaïde), qui servent à collecter des informations en provenance de satellites survolant l'URSS.

A la différence de la Nouvelle-Zélande, l'Australie (même lorsque les travaillistes étaient au pouvoir) n'a jamais remis en cause ses accords de défense avec Washington. C'est ainsi que, refusant de suivre l'exemple des autorités néozélandaises qui, en 1985, avaient interdit la visite de bâtiments américains, au prétexte qu'ils pourraient transporter des armes nucléaires, le gouvernement du travailliste Hawke réaffirmera sa volonté d'accueillir l'US navy et, ce faisant, confirma son souci de partager les préoccupations stratégiques américaines dans l'océan Indien et le Pacifique. Dans cette optique, l'Est de l'océan Indien est devenu pour Canberra une zone d'"intérêt stratégique prioritaire"; l'Australie envisage du reste sérieusement de transférer la moitié de ses forces navales sur la côte Ouest. En novembre 1988, l'accord Australie-Etats-Unis sur les installations américaines de Pine Gap et de Nurrungar

fut renouvelé pour dix ans. En 1990, l'Australie annonce qu'elle va récupérer la station de North West Cape, tout en continuant à autoriser les Etats-Unis à en faire usage.

Dans le cas de l'Australie, les Américains ont su profiter du souci de contrer ce qui à l'époque était considéré comme une menace d'expansionnisme soviétique dans le Sud du Pacifique et dans l'Ouest de l'océan Indien. En s'alliant aux Etats-Unis, les Australiens ont considéré qu'ils pouvaient ainsi sauvegarder au mieux les intérêts occidentaux dans leur périphérie. M. Kim Beazley, ministre australien de la Défense, devait déclarer à ce sujet : "L'Australie a, dans le passé, sous le couvert de la stratégie de "défense de l'avant", contribué directement à la stratégie américaine d'alors, celle de la résistance de l'avant. Aujourd'hui nous reconnaissons que cette approche n'est plus appropriée. Le fondement actuel de notre contribution à l'ANZUS est représenté par notre capacité à assumer notre propre sécurité et à contribuer à la promotion d'un environnement stratégique en Asie du Sud-Est et dans le Sud-Ouest du Pacifique, qui soit favorable aux intérêts occidentaux globaux. Même avec la possibilité éloignée d'un conflit majeur impliquant les superpuissances, cette approche resterait valide. La contribution la plus utile que nous puissions faire, compte tenu de la dimension de nos forces et de leur portée stratégique, serait de concentrer nos opérations pour soutenir principalement les intérêts occidentaux dans notre zone d'influence militaire directe". (7)

A partir des années 1990, les menaces ont changé de nature et l'Australie, toujours alliée des Etats-Unis, est davantage préoccupée par les ambitions régionales de l'Inde.

Comme on le voit, les Etats-Unis peuvent compter sur un certain nombre de points d'appui dans l'ensemble de l'océan Indien. Mais on constate immédiatement qu'ils sont localisés à proximité des zones de tension (surtout pour ce qui est du Golfe) et que les liens unissant Washington à ses "relais" régionaux sont - à l'exception de l'Australie- soumis aux aléas des développements politiques internes de ces pays. C'est assez inquiétant et la guerre du Golfe montrera que les Etats-Unis et leurs alliés occidentaux seront obligés d'assumer, avec un faible soutien local, leur stratégie d'intervention dans la région, au moment où leurs intérêts et la sécurité de leurs alliés régionaux se trouvent menacés.

V. DIEGO GARCIA

Pour arrimer leur présence dans l'océan Indien les Américains ont conclu un accord avec le Royaume-Uni afin d'en obtenir, par bail, l'usage de l'île de Diego Garcia, dans l'archipel des Chagos. Cet archipel, qui s'étend au Sud des Maldives est au centre de l'océan Indien. Il se situe, en effet, à 4 200 km de North West Cape, en Australie, à 3.300 km des détroits de Malacca et de Bab-el-Mandeb, à 1 600 km, enfin, de la pointe sud de l'Inde et est constitué d'une soixantaine d'îlots coralliens. Parmi ces îlots se trouve Diego Garcia, un atoll en forme de fer à cheval de 44 km², entouré d'un lagon dont la largeur peut s'étendre jusqu'à 10 km et la profondeur, jusqu'à 31 m. C'est un des plus grands ports naturels de l'océan Indien. Se trouvant à quelques degrés au Sud de l'équateur, cette île est en outre à l'écart de la ceinture des cyclones.

C'est évidemment la position centrale de cette île dans l'océan Indien qui lui confère toute sa valeur stratégique. Elle occupe une position comparable à Malte dans la Méditerranée, a-t-on fait remarquer. C'est vers la fin des années 50 que les experts en stratégie ont commencé à prendre conscience de la nécessité d'une base de télécommunications dans l'océan Indien. Il n'y avait rien, à l'époque, entre l'Erythrée et les Philippines. Durant la Deuxième Guerre Mondiale, Diego Garcia avait cependant été

utilisée comme station radio et base aéronavale de ravitaillement. Lorsque les Britanniques décidèrent de se retirer de "l'Est de Suez", ils durent déterminer le sort des Chagos qui auraient normalement dû revenir à l'île Maurice. L'intérêt grandissant des Etats-Unis à déployer leur marine à la périphérie du Golfe amena, toutefois, les Anglais à négocier la location de cette île dont l'utilité paraissait cependant, au départ, militairement limitée.

A) ETAPES D'UNE IMPLANTATION NAVALE

Par l'accord américano-britannique daté du 30 décembre 1966 (8) Diego Garcia fut cédée aux Etats-Unis pour une durée de cinquante ans. Comme l'écrit André Oraison "C'est en fait dans un contexte de Guerre froide - caractérisé par les premières croisières de bâtiments de guerre soviétiques dans l'océan Indien - qu'à l'initiative des U.S.A., un accord politique a été négocié en 1961 lors d'une rencontre du Premier ministre britannique Harold Macmillan avec le Président américain John Kennedy. Dans cet accord secret, les Américains s'engagent à installer une base militaire dans cette partie du monde, à la double condition que le territoire anglais retenu pour l'abriter échappe à la décolonisation et que sa population soit entièrement évacuée. En contre-partie, ils offrent un rabais de 14 millions de dollars sur les fusées Polaris que les Anglais envisagent alors d'acheter pour équiper leurs sous-marins atomiques" (9). Le marchandage a été plus tard avoué par le Département d'Etat, ainsi que le révèle le New York Times du 17 octobre 1975. Suite à cette transaction, le Gouvernement de Londres a

institué le "British Indian Ocean Territories" (B.I.O.T.), par un Order in Council (décret-loi) en date du 8 novembre 1965. Ce texte avait pour objet d'introduire des dispositions nouvelles pour l'administration de certaines petites îles, indépendantes des colonies anglaises de Maurice et des Seychelles. Concrètement, il s'agissait de l'archipel de Chagos situé au Sud des Maldives et de trois îlots ancrés dans la partie occidentale de l'océan Indien : Aldabra, Desroches et Farquhar. "Réalisée à une époque où la désagrégation du British Commonwealth était déjà bien engagée et à un moment où on a pu parler d'une présence crépusculaire de la Grande-Bretagne dans l'océan Indien, l'institution du B.I.O.T., en 1965, n'a pas manqué d'intriguer. De fait, le B.I.O.T. est à la fois la dernière colonie créée par le Gouvernement de Londres et le dernier confetti de l'Empire britannique qui subsiste dans cette région" (10).

L'île de Diego Garcia est restée sous souveraineté britannique. Le gouvernement américain annonça en 1968 son intention d'installer sur l'île une "station de télécommunication", après avoir renoncé à y construire une base navale à cause de l'opposition du Congrès. La station de communication avait un triple objectif (11): celui de combler un vide dans le réseau américain de communication navale entre le centre et le Nord-Ouest de l'océan Indien; celui d'établir un lien entre les stations de communication américaines en Ethiopie et celles installées en Australie;

celui, enfin, de relier l'océan Indien au dispositif militaire mondial des Etats-Unis et, en particulier, à leur système de surveillance planétaire.

Un second accord américano-britannique fut signé le 24 octobre 1972. Cet accord confirmait les intentions américaines d'installer une station de télécommunication; y était prévu, en outre, l'aménagement d'un petit port et d'une piste d'atterrissage pour des appareils de transport C-130.

La guerre du Kippour d'octobre 1973 suscita, au sein de l'Administration Nixon, le désir accru de disposer à proximité de la péninsule Arabique d'une base pouvant servir de soutien logistique au déploiement d'une "task force" navale. Pour ce faire, il fallait développer l'infrastructure de Diego Garcia.

Le développement de Diego Garcia donna cependant lieu à d'intenses débats au Congrès qui reflétaient assez fidèlement les tensions du moment entre les tenants d'une présence américaine soutenue et ceux qui - en ces années marquées par le syndrome vietnamien - préféraient éviter toute manifestation trop voyante des forces américaines dans le monde. Washington se posait alors des questions sur le rôle mondial que la puissance américaine pouvait encore prétendre jouer. Le Congrès doutait fort, à l'époque, en particulier, de la nécessité de déployer l'US navy dans l'océan Indien.

Plusieurs arguments pour et contre étaient couramment invoqués. D'une part on doutait de l'importance stratégique de l'océan Indien pour les Etats-Unis; on estimait que des initiatives diplomatiques seraient

plus fructueuses qu'un déploiement naval; on soulignait le danger de la course aux armements que déclencherait inutilement l'installation d'une base américaine dans la région. Face à cela, les arguments utilisés par les responsables du Pentagone et de l'US navy privilégiaient des considérations militaro-stratégiques qui ne pouvaient pas vraiment convaincre les politiques du Congrès : la nécessité de doter l'US navy d'une base entièrement sous contrôle américain (plus sûre que les "facilités" disponibles à Mombassa ou à Mascate) et permettant d'éviter de stationner dans la région des navires servant à l'entreposage de matériel de soutien.

Dans ce contexte politique difficile, l'Administration Nixon n'obtint qu'une portion des crédits sollicités pour la modernisation de Diego Garcia et ceci, qui plus est, à la condition de présenter un rapport sur les possibilités d'un accord soviéto-américain de limitation des armements navals dans la région. Ce rapport soulignait qu'un tel accord était complètement irréaliste, dès lors que l'URSS était engagée dans une stratégie de déploiement outre-mer (Angola et Ethiopie) (12). Le Congrès percevait l'installation de forces américaines à Diego Garcia comme une incitation à une escalade militaire avec l'Union soviétique. Il ne semblait pas considérer que la stratégie américaine était davantage concernée par la recherche d'une influence politique et la protection des voies d'accès à la région que par une rivalité avec la flotte soviétique. Finalement, le Congrès approuva cependant l'allocation de crédits pour le développement de Diego Garcia. Il en résulta la conclusion, le 25 février 1976, d'un troisième accord avec le Royaume-Uni (13), par lequel Washington fut autorisé à construire des

installations de soutien à la marine et à l'aviation. On améliora, entre autres, le port et l'aéroport. Le port sera doté d'une jetée en forme de L pour faciliter les manoeuvres de débarquement/embarquement des navires. La piste de l'aérodrome sera allongée afin de pouvoir recevoir des avions de ravitaillement et des bombardiers B-52.

L'Administration Reagan put poursuivre et développer ces travaux d'expansion à la faveur d'une conjoncture favorable. En effet, au début des années 1980, Washington cherchait à tout prix à compenser la perte de son plus fidèle allié dans la région, l'Iran. Le Shah avait entrepris la construction d'une base navale à Chah Bahar, près d'Hormuz, et renforcé les infrastructures de Bander Abbas, non loin de là. A la perte de l'Iran, s'ajoutait, pour Washington, l'intervention soviétique en Afghanistan, qui permettait à l'Armée Rouge de lancer une opération de grande envergure dans la région.

Le développement de Diego Garcia répond à des objectifs tactiques bien précis : la présence de bombardiers B-52 sur l'île (grâce à une piste de 3.600 m) raccourcit, en effet, considérablement le temps nécessaire à l'organisation d'une riposte dans la région du golfe Persique. (L'économie de temps prend toute sa valeur quand on sait que les B-52 sont normalement stationnés à Guam, dans le Pacifique). Diego Garcia dispose également d'importants dépôts de carburant et peut fournir une structure logistique à l'US navy. Grâce à son lagon très profond, Diego Garcia, d'accès facile, offre des possibilités de mouillage à treize bâtiments (14). Cela correspond à un porte-avions avec son

escorte et un "task group" amphibie. L'île offre également un poste de mouillage fixe pour gros bâtiments. Des réserves importantes de carburant, des munitions et des provisions y sont stockées pour six bâtiments pendant 30 jours d'opération. Ce pré-positionnement se fait sur cinq porte-conteneurs de 18.500 t, les "maritime preposition ships".

Diego Garcia est, on l'a vu, une base aéronavale de tout premier plan. Selon certaines informations, on y aurait aussi stocké des missiles à longue portée, munis de têtes nucléaires. Par l'étendue de ses capacités logistiques, Diego Garcia est en quelque sorte un "porte-avions fixe". L'île sert également de relais au réseau américain de surveillance dans l'espace, le GEODSS (Ground-based electro optical deep space surveillance systems). Les stations de GEODSS peuvent repérer de très petits objets dans l'espace à partir d'une très haute altitude. Ces satellites constituent les yeux et les oreilles des superpuissances. Des moyens existent pour les détruire, dans le cadre de ce que l'on appelle les Asats (arms anti-satellites). Les Etats-Unis chargent les "Asats" sur des avions F15 et en stationnent un certain nombre à Diego Garcia. Les spécialistes au Pentagone de la guerre anti-satellites ont, en effet, démontré que la plupart des satellites soviétiques ont une orbite très elliptique avec leur périgée au-dessus de l'hémisphère Sud. Toute interception et destruction de ces satellites est dès lors plus aisée à réaliser dans l'hémisphère Sud (dont l'océan Indien constitue le tiers de la surface).

S'il fallait faire le bilan des avantages et inconvénients de Diego Garcia, les avantages

l'emporteraient largement. L'absence de population sur l'île la met à l'abri de ces revirements politiques qui affectent souvent le sort des bases localisées dans un pays donné. Sa position centrale dans l'océan Indien lui permet de servir de relais stratégique tant en direction du Golfe et de la mer Rouge que vers le Pacifique. Diego Garcia est quasi imprenable pour les Etats de la région : si une opération aéroportée à partir de l'Inde est sans doute possible, elle serait très coûteuse en hommes et matériel et échouerait à court terme, compte tenu des distances séparant l'île du littoral indien. En outre, la protection navale de l'île constitue une barrière de feu particulièrement dissuasive. Enfin, en cas de conflit nucléaire, Diego Garcia pourrait servir au stationnement de sous-marins nucléaires d'attaque et au ravitaillement de l'US navy. L'île n'est toutefois pas une base navale complète comme, par exemple, Subic Bay aux Philippines. Sa localisation au centre de l'océan Indien présente un autre désavantage : la difficulté des opérations de grande envergure à partir de l'île vers les Etats du littoral. Il est significatif à cet égard que, lors du récent conflit irako-koweïtien, les Etats-Unis aient assez peu utilisé Diego Garcia pour leurs opérations dans le Golfe, sinon comme base arrière.

B) PROBLEMES DE SOUVERAINETE A DIEGO GARCIA

L'archipel des Chagos était traditionnellement sous la juridiction de l'île Maurice, qui n'y prêtait cependant qu'une faible attention. Situé à près de 1.500 miles marins de Port Louis, cet archipel fut, du reste, longtemps inhabité. Ce n'est qu'au cours de la première moitié de ce siècle que des populations semi-nomadiques s'établirent à Diego Garcia, s'adonnant à la pêche dans les eaux poissonneuses du lagon. Ces populations sont connues sous le nom d'Ilois.

Lors des pourparlers précédant l'indépendance de Maurice, les autorités britanniques indiquèrent à Sir Seewoosagur Ramgoolam, premier chef de gouvernement mauricien, que la cession de l'archipel des Chagos était une des conditions requises pour l'octroi de l'indépendance à l'île Maurice. Les Britanniques avaient le dessein de constituer les "British Indian Ocean Territories" (B.I.O.T.) dont les Chagos seraient en quelque sorte l'élément central. A l'époque, Ramgoolam ne fit pas objection à cette exigence et céda les droits territoriaux de l'île Maurice sur les Chagos.

Les conditions dans lesquelles s'établit cette cession sont, pour le moins surprenantes : il n'y eut pas signature de traité, seulement accord verbal entre un représentant de l'ex-puissance coloniale et le chef de gouvernement mauricien. Les Britanniques ne révélèrent pas leurs desseins stratégiques concernant Diego Garcia et les Mauriciens ne se montrèrent pas particulièrement concernés par le sort des Ilois. Il est vrai que

Londres offrit 3 millions de f en échange de la cession de l'archipel, ce qui fut de nature à lever les dernières objections.

On n'a jamais vraiment su pourquoi Londres avait négligé de préparer un traité en bonne et due forme. Cela aurait sans doute évité une bonne part des problèmes qui surgirent par la suite entre les deux pays.

Le 8 novembre 1965, le gouvernement britannique constitue donc les B.I.O.T. Les territoires regroupaient quatre chaînes d'îles, détachées des anciennes possessions de l'Empire britannique. Outre l'archipel des Chagos, les B.I.O.T. étaient alors constitués des îles Aldabra, Desroches et Farquhar, les trois dernières ayant été détachées des Seychelles (15). Deux jours après l'annonce de la constitution des BIOT, le Secrétaire d'Etat aux colonies annonça au Parlement de Westminster que les îles étaient disponibles pour la construction d'installations militaires par les gouvernements du Royaume-Uni et des Etats-Unis. Cette déclaration était la première indication publique de l'usage que les Américains entendaient faire, après le retrait britannique, de sites stratégiques situés dans l'océan Indien. Comme mentionné précédemment, le Royaume-Uni, par un accord du 30 décembre 1966, céda aux Etats-Unis l'île de Diego Garcia pour une durée de 50 ans, avec possibilité de renouvellement pour 20 ans.

Ce n'est qu'à partir des années 80 que l'affaire de Diego Garcia prit des proportions importantes, tant sur le plan interne mauricien que dans les relations entre

le Royaume-Uni et Maurice. Sir Ramgoolam avait été pour le moins imprudent lorsqu'il céda un morceau du territoire national à l'ex-puissance coloniale. Sans doute lui avait-on forcé la main, en conditionnant l'indépendance de l'île à la cession des Chagos. A ce premier aspect, territorial, s'en ajouta vite un autre, humain, celui-là. Dès que Londres annonça ses plans pour Diego Garcia, les Ilois furent, en effet, priés d'abandonner leur île. Déplacés à l'île Maurice, entre 1965 et 1971, ces quelques centaines de pêcheurs y grossirent les bidonvilles de Port Louis. Aussi, en 1972, pour faciliter leur réinsertion, Londres offrit au gouvernement mauricien une indemnité de 650.000 f. Pour des raisons mal connues, cet argent ne fut jamais distribué aux Ilois.

A partir du transfert des Ilois sur l'île Maurice, leur sort devint une question nationale et internationale. Ils rejetèrent à plusieurs reprises les offres de compensation britanniques. Finalement, en 1982, Londres conclut un accord avec Port-Louis qui prévoyait l'octroi de 5 millions de f en faveur des Ilois (4 ms de f étant versé par le gouvernement mauricien). L'argent devait notamment servir à l'achat de terres pour les populations concernées et à l'enseignement des techniques agricoles. En échange, les Ilois acceptaient de renoncer à retourner aux Chagos. Cela ne réglait pas, pour autant, la question de la souveraineté des Chagos, toujours en suspens.

C) CONTROVERSES SUR DIEGO GARCIA

La situation actuelle de Diego Garcia fait l'objet de controverses de divers ordres. Ce n'est pas tant le sort des Ilois que la souveraineté de l'île qui fait problème. Son "détachement" de l'île Maurice s'est produit, comme on l'a vu, dans des circonstances assez troubles, au moment où les Britanniques négocièrent les accords d'indépendance de Maurice. On considère, dans certains milieux mauriciens, que la possession de Diego Garcia par une puissance étrangère contrevient aux termes de la Résolution 1514 des Nations Unies du 14 décembre 1960, sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Cette résolution prévoit notamment que toute tentative visant à la rupture partielle ou totale de l'unité nationale et de l'intégrité territoriale d'un pays est incompatible avec les objectifs et principes de la Charte des Nations Unies. A l'initiative de l'île Maurice, le Sommet des Non-Alignés de 1983, à New Delhi, érigea la question de Diego Garcia en reliquat de l'impérialisme britannique et en menace à la paix régionale. C'est d'ailleurs ce dernier aspect de la question qui devint le plus important. Lorsque les infrastructures de l'île furent aménagées pour accueillir des B-52, capables de tirer des missiles à tête nucléaire, l'Inde (16) (et l'île Maurice à sa suite) considéra que l'utilisation de l'île à des fins stratégico-nucléaires menaçait la paix et la sécurité dans l'océan Indien. Ce débat ne fut pas sans incidence en Grande-Bretagne même où, à partir des années 1980, les travaillistes ont critiqué le fait que Londres soit rarement informée des opérations en cours sur l'île, alors que l'accord anglo-américain de 1976 prévoit, pour Londres, le droit

de s'opposer à toute opération américaine à Diego Garcia qui aurait un aspect irrégulier ou inhabituel. Des opérations dans le cadre de la Force à Déploiement Rapide pourraient dès lors nécessiter l'accord préalable de Londres. Tout cela est matière à interprétation. Le gouvernement britannique pourrait aussi considérer que la présence de missiles nucléaires sur l'île ne constitue pas une "circonstance habituelle" et qu'elle nécessite dès lors une autorisation préalable. On s'aperçoit tout de suite qu'une telle procédure reviendrait à donner aux Britanniques le pouvoir de déterminer - voire de limiter - les opérations militaires américaines dans cette partie du monde, ce que le Pentagone ne pourrait accepter. Si lors des exercices militaires en temps de paix, une telle limite n'affecterait que les capacités des forces armées américaines, en période de crise, elle pourrait constituer une contrainte beaucoup plus intolérable.

Sans doute la rétrocession de Chagos à l'île Maurice pourrait régler l'épineuse question formelle de la souveraineté de l'archipel et éliminer ainsi un contentieux important entre Londres et Port-Louis. Les Etats-Unis se verraient, cependant, assurer le droit de continuer à louer Diego Garcia, dans les mêmes conditions qu'auparavant. Même en obtenant des assurances en ce sens des autorités mauriciennes, Washington resterait toutefois à la merci d'un changement d'attitude de la part de l'île Maurice. Les Mauriciens eux-mêmes ne cachent pas, en effet, leur préférence pour un océan Indien débarrassé de la présence des superpuissances. L'influence de Delhi dans la vie politique mauricienne n'est pas non plus de

nature à rassurer les Etats-Unis. Ce sont là autant de raisons pour Washington d'éviter tout changement de propriétaire à Diego Garcia.

Un dernier élément à prendre en considération est d'ordre économique. En recouvrant la suzeraineté des Chagos, l'île Maurice accroîtrait de manière importante le périmètre de sa zone économique exclusive.

VI. AUTRES POINTS D'APPUI AMERICAINS DANS L'OCEAN
INDIEN

La recherche de points d'appui dans la région fut en partie provoquée par la révolution iranienne et l'occupation soviétique de l'Afghanistan. Les Etats-Unis prirent alors conscience qu'ils ne possédaient, dans cette zone de crise, aucune infrastructure leur permettant de mener des opérations en première ligne ("forward operations"). C'est au cours de l'automne 1979, au moment où les autorités iraniennes saisissaient l'ambassade des Etats-Unis à Téhéran et peu de temps avant que l'Armée Rouge n'envahisse l'Afghanistan, que le Conseil National de Sécurité de la Maison Blanche décida d'approcher un certain nombre de pays amis, dans l'océan Indien, afin d'y acquérir des facilités militaires. Plutôt que d'établir des bases directement gérées par les Etats-Unis, (à l'instar de Diego Garcia), les Américains préférèrent utiliser des facilités déjà existantes. Ce faisant, ils prenaient en compte tant la sensibilité des Etats nouvellement indépendants dans cette région du monde que la nécessité de maintenir un profil bas, pour éviter de paraître chausser les bottes des ex-puissances coloniales. Il fallait en outre faire vite, or l'aménagement d'une nouvelle base est, on le sait, une opération de longue haleine.

Il fut donc décidé d'approcher trois pays : le Kenya, la Somalie et Oman. Selon une pratique assez courante,

il était proposé à ces pays une substantielle aide économique et militaire, en échange de la mise à disposition de facilités aériennes et navales. Dix sites furent désignés dans ces trois Etats : au Kenya, le port de Mombassa et les bases aériennes situées à Nairobi et Nanyuki; à Oman, les aéroports de Thumrait et Salalah ainsi que l'ancienne base aérienne britannique de l'île de Masirah; en Somalie, enfin, les facilités aériennes et portuaires à Berbera et Mogadiscio.

Le premier souci des trois Etats en question fut d'éviter toute publicité à l'octroi de facilités militaires aux Etats-Unis. Le terme "base" fut écarté à dessein au profit de "facilities" improprement rendu en français par "facilités". Il faudrait plutôt parler de "dispositifs d'entreposage", mais il n'existe pas vraiment de traduction du terme anglais.

Une des préoccupations secondaires des Etats-Unis était d'éviter que leur présence ne serve à appuyer des actions militaires organisées par les régimes en place. C'est ainsi que le gouvernement somalien chercha à faire reconnaître par les Etats-Unis les prétentions somaliennes sur l'Ogaden. Ne désirant à aucun prix être entraîné dans un conflit, par Etats interposés avec l'URSS, dans la Corne de l'Afrique, Washington interdit à Mogadiscio tout usage de l'équipement militaire américain dans ses opérations en Ogaden. C'est précisément à cause de ce conflit somalo-éthiopien que les Etats-Unis limitèrent leur présence en Somalie. La base de Berbera, aménagée par l'URSS avant la rupture de 1977, fut remise en état par les Américains : elle consiste essentiellement en une piste

d'atterrissage de 4,8 km, en un port et en des réservoirs de carburant. L'intérêt géo-stratégique de Berbera est de pouvoir servir de relais aérien et maritime pour les opérations à proximité du détroit de Bab-el-Mandeb. La Somalie était à l'époque considérée comme une base arrière pour la stratégie militaire américaine au Moyen-Orient.

L'aide financière américaine à la Somalie fut de 40 ms. \$ pour 1980 et 1981, sous forme de crédits pour des fournitures militaires et de 5 ms. \$ sous forme d'assistance économique. Cette aide fut maintenue à un niveau équivalent durant les années suivantes. Mais l'engagement américain y fut globalement moins important et moins voyant que celui de l'URSS. Il fut officialisé par un accord datant d'août 1980.

Des accords similaires furent signés avec le Kenya, un des principaux bénéficiaires de l'aide américaine en Afrique. Par un accord du 27 juin 1980, les Etats-Unis obtinrent du Kenya un accès au port de Mombassa et aux bases aériennes de Nanyuki et de Nairobi. En échange, Washington octroya au Kenya un crédit de 75 ms \$, étalé sur 5 ans et destiné à aménager différentes installations militaires. C'est ainsi que l'aéroport de Mombassa fut agrandi de manière à pouvoir servir aux opérations de soutien aérien de l'US navy et que le port fut dragué pour permettre l'accès aux porte-avions.

Mombassa est le type même de base arrière - ou base de relâche - pour la flotte américaine croisant à proximité du Golfe. En 1981, elle y relâcha 40 fois et

certaines de ses plus gros bâtiments (tel le porte-avions Midway) y firent escale.

Mombassa est, pour le moment, le seul grand port de la côte orientale de l'Afrique pouvant servir de point d'appui à la flotte américaine dans la région.

Oman est sans aucun doute l'allié américain le mieux situé, sur le plan géostratégique, et le mieux doté en facilités aériennes et navales. La proximité du Golfe et les sympathies pro-occidentales du Sultan Qabous ont compté pour beaucoup dans l'intérêt porté par Washington au sultanat contrôlant l'entrée du détroit d'Hormuz. Depuis l'accord du 9 avril 1980, Oman fournit aux Etats-Unis de nombreuses facilités. Elles comprennent les pistes de décollage sur l'île de Masirah, les aéroports de Seeb (près de Mascate), de Hasb et de Thumrait, dans la partie occidentale d'Oman (le Dhofar), et les facilités aériennes et navales à Masirah (près de Mascate) et Salalah (près de la frontière yéménite). Les Américains ont aménagé les installations de Khasab (dans la péninsule de Musandam) pour en faire une base aérienne. Ils font également usage de la base située sur Goat Island, dans le détroit d'Hormuz, ainsi que d'un centre de surveillance dans la péninsule de Musandam. Ce sont là deux positions particulièrement intéressantes pour surveiller le trafic dans le Golfe.

Les accords signés entre les Etats-Unis et la Somalie, le Kenya et Oman prévoient que Washington prendra à sa charge tous les frais d'aménagement des installations des pays hôtes. A la différence des bases classiques, ces facilités demeurent entièrement sous la

souveraineté de l'Etat hôte et contribuent à renforcer son propre potentiel militaire.

Le réseau triangulaire Oman-Somalie-Kenya présente des avantages et des inconvénients : parmi les avantages, il y a la proximité du Golfe (dans le cas d'Oman) ou du détroit de Bab-el-Mandeb (cas de la Somalie), ou encore une position centrale sur la côte orientale de l'Afrique (dans le cas du Kenya). Ce sont des pays offrant un soutien logistique adéquat pour des opérations tactiques dans le Nord - Ouest de l'océan Indien. Il y a aussi des inconvénients : ces facilités restent sous le contrôle des pays hôtes, d'où la nécessité pour les Etats-Unis ~~de~~ solliciter la permission d'y organiser le déploiement de forces aériennes et/ou navales. Cela peut se traduire par une perte de temps, et les conséquences qu'on peut imaginer, en temps de crise.

Par ailleurs, des considérations de politique intérieure peuvent conduire les autorités de ces pays-hôtes à refuser l'usage des dites facilités, lorsqu'il pourrait les impliquer dans un conflit régional. On verrait difficilement Oman laisser l'US navy relâcher dans ses ports dans le cas d'une nouvelle guerre israélo-arabe.

Bref, à partir des données dont nous disposons actuellement, on peut établir la liste suivante des bases et facilités américaines dans l'océan Indien.

Diego Garcia : atoll loué pour 50 ans à la Grande-Bretagne. La base est équipée d'une large piste d'envol et de facilités pour

les B-52; 7 navires de prépositionnement sont déployés à proximité.

Seychelles : base de communication par satellites, avec du personnel de l'US air force.

Kenya : Port de Mombassa et aéroport de Nanyuki. Facilités pour l'entretien des navires et avions, port de relâche.

Somalie : aéroport de Mogadiscio et base de Berbera. Escales (dans les années 80) pour les forces aériennes et navales américaines dans la région. Berbera pouvait servir à des travaux de réparation limités.

Oman : - Al Khasab : petite base aérienne dans la péninsule de Musandam près de Goat Island et du détroit d'Hormuz. Convient pour des petites patrouilles aériennes de surveillance du détroit.

- Masirah : île dotée d'infrastructures pouvant servir à des escales maritimes et aériennes. Déploiement limité de navires de prépositionnement à proximité.

- Thumrait et Seeb : bases aériennes servant aux patrouilles maritimes américaines.

Arabie saoudite : Il n'y a pas d'accord formel pour l'octroi de facilités aux Etats-Unis. Toutefois, l'US air force a accès aux

bases aériennes saoudiennes. Le soutien militaire massif des Etats-Unis se traduit notamment par la présence de trois AWACS (17) prêtés à l'Arabie saoudite, par une assistance technique très importante de telle sorte que les bases saoudiennes en mer Rouge (Taef, Khamis Mashayt, Sharurah, Jeddah et Tabouk) et sur le Golfe (Riyadh, Dhahran et Hafr al-Batin près de la frontière koweïtienne) sont équipées pour recevoir des avions F-15 et F-5, et sont dotées d'un système sophistiqué de détection par radar. Il s'agit du réseau le plus moderne de bases aériennes au Moyen-Orient.

Bahrein : Accès limité pour les réparations et l'approvisionnement en carburant de l'US navy croisant dans le Golfe.

Australie : Centres de télécommunication de Pine Gap et Nurrungar pour la détection par satellites.
Bases de North-West Cape où les Etats-Unis disposent d'un système de télécommunication à très basse fréquence, lui permettant de communiquer avec ses sous-marins dans l'océan Indien.
Base aérienne de Darwin disponible pour les B-52 américains.

Comme on le voit, les Etats-Unis ont progressivement constitué dans l'océan Indien un réseau de bases et facilités afin de soutenir leurs opérations dans la région. La crédibilité de la stratégie américaine repose, en bonne part, sur sa capacité d'intervention rapide dans une région où les enjeux économiques et politiques ont une portée mondiale. Plutôt que d'utiliser des relais régionaux, les Etats-Unis ont opté, à partir des années 1980, pour une stratégie d'intervention directe. La pertinence de ce choix repose sur deux conditions : premièrement, une doctrine militaire et une logistique adaptées à une stratégie d'intervention rapide, secondement, des capacités de mobilisation des troupes et de l'équipement liées à des points d'appui régionaux. Ces points d'appui n'ont que partiellement servi durant la guerre que les Etats-Unis et leurs alliés ont mené contre l'Iraq, les forces américaines étant alors essentiellement concentrées en Arabie saoudite et en Turquie. Nous reviendrons plus loin sur le dispositif stratégique américain lors de l'opération "Desert Storm". Cela dit, on constate d'emblée que les points d'appui américains à la périphérie du Golfe sont moins destinés à une opération militaire de grande envergure qu'à soutenir une présence dans l'océan Indien. Il est évident que les Américains n'auraient pu, de toute manière, utiliser Diego Garcia pour une opération de l'envergure de "Desert Storm" du fait même des distances séparant la base en question du théâtre d'opérations dans le Golfe.

L'avantage de posséder des bases et facilités n'en est pas diminué; cela renforce la crédibilité de la dissuasion que l'on veut exercer et cela permet de déployer des forces rapidement en attendant des

renforts en provenance des Etats-Unis (qui se trouvent à 11.000 km du Golfe).

La mise en place d'un réseau de bases et de facilités est en quelque sorte l'expression d'une doctrine militaire: la stratégie de la force à déploiement rapide.

VII. LA FORMATION DE LA FORCE A DEPLOIEMENT RAPIDE

A) ORIGINE DE LA STRATEGIE D'INTERVENTION DIRECTE

L'idée d'une force de frappe américaine pouvant intervenir rapidement date de l'époque du Président Kennedy et de sa stratégie de la "réponse flexible". C'est Kennedy et son Secrétaire à la Défense Robert McNamara qui constituèrent une organisation militaire appelée "Strike Command", où des unités militaires basées aux Etats-Unis étaient à même de se déployer rapidement outre-mer. La "Strike Command" consistait en un corps d'armée de 100.000 hommes soutenu par un personnel supplémentaire de 50.000 hommes du Commandement aérien tactique. Cette force d'intervention rapide disposait d'un soutien logistique (FDL ou Fast Deployment Logistics) en navires et avions de transport C5. A l'époque, toutefois, où les propositions visant à la création d'un soutien logistique à la "Strike Command" furent soumises au Congrès, les Etats-Unis étaient engagés dans le conflit vietnamien : aussi se heurtèrent-elles au refus d'un Congrès de plus en plus hostile à l'interventionnisme de l'exécutif américain. La stratégie d'intervention rapide renaquit à la faveur de l'embargo pétrolier de 1973. Cette crise fit resurgir la hantise américaine d'une rupture des approvisionnements pétroliers; le concept d'une force militaire pouvant intervenir rapidement dans une région où les intérêts économiques américains sont en jeu fut tout naturellement remis à

l'honneur. Dans un article célèbre, Miles Ignotius (18) soulignait que la seule réponse crédible à un embargo pétrolier par l'OPEC était le déploiement de forces américaines. Ignotius estimait que les Etats-Unis auraient besoin de la 82ème division aérienne, deux divisions du Corps des Marines et une autre division (au total 40.000 hommes) pour prendre le contrôle des installations pétrolières de la péninsule Arabique. Le personnel d'infanterie devrait, selon ce schéma d'intervention, être appuyé par 4 porte-avions, 10 sous-marins nucléaires et une vingtaine de frégates et de destroyers.

Cependant, il est vite apparu qu'un tel schéma d'intervention se heurterait à d'insurmontables problèmes logistiques; les puits de pétrole sont disséminés sur de très larges parties du territoire et leur contrôle nécessiterait la mobilisation de nombreuses divisions et un pont aérien d'une ampleur considérable. En outre, avant même l'arrivée des forces d'intervention américaines, il serait possible de saboter tout le système de production de pétrole (puits, oléoducs, raffineries, installations de chargement) et d'annihiler ainsi les plans d'intervention dans la région. Enfin, à supposer même que les Etats-Unis parviennent à prendre le contrôle des puits de pétrole saoudiens, ils auraient encore à y organiser leur occupation. M. Klare analyse les coûts d'une telle opération en ces termes : "Protéger 700 puits de pétrole et 7 000 miles d'oléoducs contre le sabotage exigerait une force d'occupation permanente de plusieurs divisions - peut-être 200 000 soldats ou plus - qui devraient être approvisionnés depuis des bases situées à des milliers de km... des pétroliers faisant

route vers des ports éloignés devraient être escortés à travers de possibles champs de mines dans le détroit d'Hormuz et la mer d'Arabie et nécessiteraient une constante protection contre des attaques terroristes ailleurs. Tout cela exigerait un effort comparable (en argent et en hommes) à l'intervention américaine au Vietnam" (19).

B) L'EPOQUE CARTER ET L'EPOQUE REAGAN

L'idée d'une force d'intervention rapide resurgit sous l'Administration de Carter. Jusqu'en 1979, cependant, cette idée progressa assez peu : l'Administration Carter continuait à se rallier à la doctrine Nixon, au nom de laquelle les Etats-Unis renforçaient la puissance militaire du Shah d'Iran afin qu'il veille sur les intérêts occidentaux dans le Golfe. Au Pentagone on était réticent à mettre sur pied une force d'intervention rapide parce qu'elle obligerait à diminuer une part du budget consacré à la défense de l'Europe occidentale. En termes militaires, cela se serait traduit par le renforcement des forces navales de surface et du Corps des Marines ainsi que d'autres forces destinées aux interventions outre-mer; or à ce moment-là le Pentagone n'envisageait qu'un seul théâtre d'intervention, à savoir celui prévu par ses obligations au sein de l'OTAN.

Le renversement du Shah força Washington à reconsidérer sa position : il redevint sérieusement question d'une capacité d'intervention outre-mer. Au même moment, dans son désormais célèbre Message sur l'Etat de l'Union du 23 janvier 1980, le Président Carter

annonçait que les Etats-Unis étaient prêts à utiliser la force militaire pour défendre leurs intérêts vitaux. La Force d'intervention rapide devenait en quelque sorte l'expression militaire de la doctrine Carter. Durant l'été 1979, les chefs d'état-major se mirent à déterminer les unités qui composeraient la Force à Déploiement Rapide. Le coeur de cette Force allait être le 18ème Corps aéroporté constitué de la 101ème et de la 82ème Division aéroportées, avec l'appoint d'autres divisions si nécessaire. A l'origine la FDR devait compter 60.000 hommes dans les troupes de combat et 50.000 hommes pour la logistique, soit un total de 110.000 hommes. Il ne s'agissait donc pas de recruter du personnel supplémentaire mais d'utiliser autrement le personnel existant. Enfin, contrairement à ce que l'on prétendit parfois, cette force d'intervention ne devait pas servir exclusivement à des opérations dans le Golfe. Elle devait être l'expression même de la capacité de projection de la puissance des Etats-Unis dans le monde.

Durant l'année 1980, Washington signa des accords avec le Kenya, la Somalie et Oman pour doter les forces américaines d'accès à différentes facilités aériennes et navales de ces pays. Enfin, le 18 février 1980, le Secrétaire à la Défense Harold Brown ordonna la création de la Rapid Deployment Joint Task Force (RDJTF). Elle fût constituée en commandement séparé en janvier 1983, sous le nom d'U.S. Central Command (USCENTCOM), avec son quartier-général à la Base aérienne MacDill à Tampa, en Floride. C'est sous l'impulsion de l'Administration Reagan que se constitua l'USCENTCOM qui devait renforcer la crédibilité de la stratégie de dissuasion américaine dans le Golfe.

C) LA MISE SUR PIED DE L'U.S. CENTRAL COMMAND

Premier commandement militaire régional à être mis sur pied depuis les années 1980, l'USCENTCOM (20) fut chargé de veiller aux intérêts américains en Asie du Sud-Ouest. La délimitation géographique précise du Central Command est la suivante :

- Sur le front nord : l'Afghanistan, l'Iran, le Pakistan;
- Parmi les Etats arabes : Bahrain, l'Iraq, la Jordanie, le Koweït, le Yémen, Oman, Qatar, les Emirats Arabes Unis, l'Arabie saoudite;
- En Afrique : Djibouti, l'Egypte, l'Ethiopie, le Kenya, la Somalie, le Soudan;

Il est patent que l'inclusion de l'Afghanistan et du Pakistan a été motivée par la présence de l'Armée Rouge à Kaboul. La situation très volatile qui y persistait justifiait de maintenir ces pays dans l'aire géographique de l'USCENTCOM. Le Central Command se voit aussi assigner des responsabilités qui relevaient auparavant des commandements unifiés dans le Pacifique et l'Europe.

La RDF se compose comme suit :

Armée de terre :

- 1 division aéroportée
- 1 division aéromobile

- 1 division d'infanterie mécanisée
- 1 division d'infanterie légère
- 1 brigade d'infanterie mobile aéroportée

Force aérienne :

- 7 wings de chasseurs tactiques
- 2 escadrons de bombardiers stratégiques

Marine :

- 3 groupes
- 1 groupe de navires de surface
- 5 escadrons aérie de patrouille maritime

Le nombre d'hommes qui font partie de la RDF tourne autour de 300.000; cependant, nombre de troupes relèvent des commandements américains auprès de l'OTAN et de la Corée du Sud. En cas de crise dans plusieurs régions du monde ces hommes pourraient toutefois ne pas être disponibles pour une intervention en Asie du Sud-Ouest. Les troupes relevant spécifiquement du Central Command sont les suivantes : la 83ème division aéroportée; la 101ème division d'assaut aérien; cinq wings de combat tactique; la 7ème brigade amphibie de marine et un wing aérien des Forces de marine amphibie. Une unité de marine amphibie de 1.800 hommes est régulièrement déployée dans l'océan Indien (21).

Comme on l'a vu, le problème majeur qui se pose au Central Command est l'acheminement des troupes sur le théâtre d'opération du Golfe. Il est essentiel de pouvoir disposer, à proximité du Golfe, de quelques brigades et de l'équipement nécessaire, en attendant l'acheminement des renforts depuis les Etats-Unis ou l'Europe. D'où la nécessité de prépositionner du

matériel en mer et sur terre. A cette fin, l'état-major américain a mis sur pied un système de transport aérien et maritime, permettant de convoier rapidement les hommes et du matériel sur place. Sans entrer ici dans les détails techniques des avions et navires composant ces forces logistiques à proximité du théâtre d'opération, il faut noter qu'un de leurs objectifs est de rendre crédible une possible intervention américaine dans le Golfe.

Il existe trois types de situation de nature à déclencher la mise en oeuvre de la stratégie américaine d'intervention dans le Golfe : une intervention soviétique, un conflit entre deux Etats de la région ou une situation de guerre civile dans un des Etats du Golfe. C'est dans le contexte de l'occupation soviétique de l'Afghanistan que Carter puis Reagan ont défini le premier objectif de leurs forces d'intervention dans le Golfe. Il s'agissait de dissuader l'URSS de tenter d'avancer davantage en direction du Golfe. Cet objectif est maintenant révolu. En revanche, les deux autres types de situation sont encore de nature à affecter les intérêts américains dans la région. La réponse américaine est de deux ordres; en premier lieu les Etats-Unis veillent à renforcer le potentiel militaire des Etats amis dans la région; c'est la continuation de la doctrine Nixon avec ses faiblesses bien connues : les Etats amis ne sont pas à l'abri d'un renversement de régime qui se traduirait par un renversement d'alliance (voir le cas de l'Iran après la révolution khomeyniste); et la notion même d'"ami" n'est pas à l'abri de graves équivoques quand l'Etat que l'on soutient se découvre des ambitions hégémonistes aux dépens des autres Etats-

amis de la région (voir le cas de l'Iraq, successivement soutenu par le camp occidental dans sa guerre contre l'Iran et combattu par ce même camp après l'invasion du Koweït).

L'analyse des statistiques de fournitures d'armes par les Etats-Unis montre clairement que ce sont l'Egypte et l'Arabie saoudite qui sont les deux principaux bénéficiaires de l'aide militaire américaine dans la zone couverte par l'USCENTCOM.

En second lieu et parallèlement à l'appui des Etats-relais régionaux, les Etats-Unis ont une stratégie d'intervention directe. Cette seconde stratégie n'oblitére pas celle de l'appui régional mais la complète. Nous avons vu la manière dont s'organise cette force d'intervention directe. Elle requiert une solide structure de combat faisant intervenir la marine, l'appui aérien et les forces terrestres. Des unités navales doivent être engagées pour établir un contrôle maritime local; des forces d'appui aérien doivent pouvoir assurer la supériorité des airs; enfin, il faut constituer une solide tête de pont pour le ravitaillement des forces engagées dans le combat.

De l'avis des spécialistes militaires, la rapidité des opérations et la mobilité des forces sont les conditions indispensables au succès d'une telle stratégie. Ainsi Cordier estime que les Etats-Unis sont capables, en 36 h, d'organiser l'envoi dans le Golfe de marines stationnés dans l'océan Indien et d'une unité de marine amphibie de 1.200 hommes de la flotte américaine en Méditerranée; un bataillon de paracommandos de la 82ème division peut être acheminé

en 48 h; et une brigade complète de la 82ème division aéroportée peut arriver sur les lieux en 48 h (22). La rapidité et la mobilité des forces d'intervention est le gage de leur efficacité, lorsqu'il s'agit d'empêcher l'adversaire de s'installer durablement ou de profiter trop longtemps d'une situation de crise. Selon les termes de Kenneth Waltz, la RDF doit être une "asset-seizing, deterrent force" qui permettrait aux Etats-Unis de répondre avec rapidité et efficacité à "l'invitation" d'un régime requérant la protection de ses puits de pétrole (23). En revanche, intervenir sans y être invité ou conduire une opération préemptive sans soutien régional serait aussi difficile que risqué. Depuis la création de la RDF, les forces américaines ont participé à trois exercices importants dans le Golfe et sur sa périphérie. En novembre 1980, des exercices menés conjointement avec l'Egypte ont eu pour but de les familiariser avec les terres désertiques du Moyen-Orient et de tester leur capacités logistiques. En 1982, l'exercice militaire "Bright Star" fut d'une ampleur bien plus considérable; il concernait 5.000 hommes de troupes américains disséminés dans quatre pays durant six semaines. La 82ème division aéroportée fut parachutée en Egypte, puis suivie par des opérations de pilonnage d'une cible dans le désert égyptien par une noria de bombardiers B-52 en provenance de la Base aérienne Minot du Nord Dakota; des exercices de contre-guérilla furent menés au Soudan; des exercices de logistique eurent lieu à Berbera, en Somalie; 2.000 "marines", enfin, organisèrent un débarquement au Nord de Mascate, dans le sultanat d'Oman.

En décembre 1982, 2.500 militaires américains prirent part à l'exercice "Jade Tiger", visant à tester le système de défense américain en cas d'attaque soviétique ou autre dans la région du Golfe.

Des opinions en sens divers ont été émises sur l'efficacité supposée ou réelle de la RDF. Des plans séduisants ont été imaginés, des simulations d'intervention ont été conduites à la périphérie du Golfe, mais des inconnues subsistent : de combien de temps le Central Command dispose-t-il pour dépêcher ses troupes sur le théâtre d'opérations, une fois les premières brigades engagées ? Quel soutien peut-on attendre des Etats amis de la région ? S'agira-t-il d'une intervention dans le cadre d'un conflit strictement régional ? Ou bien la situation militaire du reste du monde sera-t-elle également affectée ? A toutes ces questions, l'opération "Tempête dans le désert" des Etats-Unis et de leurs alliés contre l'Iraq, en 1991, apportera des réponses riches en enseignements sur les capacités américaines d'intervention outre-mer. Le mérite de la RDF est sinon d'avoir découragé les régimes désireux de déclencher un conflit local, au moins d'avoir prouvé la capacité américaine d'agir vite. On se trouve ici en présence d'une illustration de la notion théorique d'"intérêt de réputation"; laquelle est constitutive de la force nationale d'un Etat. Cet élément intangible vient s'ajouter aux éléments matériels - dans ce cas-ci, en particulier, la capacité de projection du potentiel militaire. Ensemble ils constituent la force perçue d'un pays et contribuent à sa capacité de dissuasion.

VIII. LA GUERRE DES TANKERS

A) ORIGINES DU DEPLOIEMENT NAVAL AMERICAIN

Le déploiement naval américain dans le Golfe, en 1987, est un exemple d'une opération d'intervention qui a très vite dépassé ses objectifs et a abouti à une confrontation avec l'Iran. Il illustre les risques d'escalade d'un engagement dans une région très volatile.

Les prémices de cette opération dans le Golfe étaient tout à fait classiques : les Etats-Unis considèrent cette région comme un enjeu vital pour leur sécurité. Trois menaces - qui peuvent se conjuguer - sont de nature à déclencher une intervention américaine : un blocus pétrolier, la déstabilisation de régimes amis et l'expansion soviétique. En 1984 l'Iraq entreprit un blocus de l'Iran et attaqua les tankers iraniens dans le Golfe afin de tarir les exportations pétrolières de ce pays (qui se font essentiellement par la mer) et, partant, de briser son effort de guerre. En 1986 l'Iran réussit à s'emparer de la péninsule de Fao, soit le seul débouché maritime iraquien sur le Golfe; Bassorah s'en trouvait menacé. Dans les eaux du Golfe, l'Iran immergea des mines en représailles aux attaques iraqiennes des tankers chargés de pétrole iranien; des vedettes de la marine iranienne s'en prirent aux navires faisant route vers le Koweït et l'Arabie saoudite; les autorités iraniennes s'attaquaient ainsi

à deux des principaux alliés de l'Iraq. C'est dans ce contexte que, en novembre 1986, le Koweït demanda aux Etats-Unis et à l'URSS de l'aider à protéger sa flotte dans le Golfe contre les attaques iraniennes. La double requête koweïtienne visait à impliquer les deux superpuissances afin de ne pas tomber sous la dépendance d'une seule d'entre elles, de les coaliser contre l'Iran pour que cesse la guerre entre l'Iran et l'Iraq.

B) UNE DISSUASION MAL CALCULEE

Comme on va le voir le déploiement de l'US navy fut à la fois une erreur tactique et une opération mal organisée.

Un déploiement de cette ampleur ne pouvait en aucun cas ressembler à une promenade navale. Il nécessitait une juste appréciation en termes de risques à courir face à un adversaire - l'Iran - aussi imprévisible que apte à utiliser les moyens les plus variés pour défier la stratégie américaine. Plutôt que d'adopter une stratégie d'engagement progressif, les Etats-Unis laissèrent en quelque sorte aux Iraniens le soin de décider de l'évolution de la situation et ne surent pas proportionner leur engagement aux actions militaires iraniennes. Les dirigeants américains crurent au début que l'Iran n'exercerait pas de représailles et se garderait de toute attaque contre des tankers protégés par l'US navy. D'où leur décision initiale et rationnelle de n'envoyer que quelques bâtiments dans le Golfe. Il y eut cependant une "friction" comme disait Clausewitz, un imprévu, à savoir l'incident de la

frégate américaine "Stark", touchée (par erreur, dit-on) par des missiles Exocet irakiens. Bref, le 17 mai 1987, 37 Américains perdirent la vie. Quoique l'Iraq était entièrement responsable de cette tragique méprise, le Président Reagan s'en prit à l'Iran, responsable de la détérioration de la situation dans le Golfe. Le régime iranien en conclut que les Etats-Unis cherchaient à exploiter tout incident pour attaquer l'Iran et contrôler le Golfe. A la suite de l'incident du Stark, le gouvernement américain décida d'augmenter notablement le déploiement de bâtiments américains et alliés dans le Golfe (24) et d'autoriser des tankers koweïtiens à battre pavillon américain.

Cette dernière protection américaine ne fut pas de pure forme. L'US navy répondit à chaque attaque iranienne avec une détermination croissante, en bombardant des installations off-shore iraniennes. A tous points de vue la confrontation était disproportionnée. D'un côté, une puissante armada composée de plus de 50 navires américains et alliés croisant dans le Golfe ou à proximité, assistée d'une logistique puissante pouvant bénéficier de la complicité active des Etats arabes de la région. De l'autre, un pays exsangue, l'Iran, doté de quelques frégates et corvettes; en tout une vingtaine de vedettes munies de munitions légères. La puissante armada ne dissuada toutefois pas l'Iran de poursuivre ses attaques contre les tankers battant pavillon américain (ou autre) provoquant ainsi l'escalade que les Etats-Unis cherchaient. Ce que les Etats-Unis considéraient comme une opération de dissuasion - le pilonnage des plate-formes pétrolières en réponse au minage du Golfe par l'Iran - fut interprété à Téhéran comme une provocation. L'Iran

multiplia ses attaques, prenant en quelque sorte l'initiative de l'escalade.

L'engagement américain eut un double effet : il resserra les liens entre Washington et les Etats arabes du Golfe; il amena aussi les alliés européens des Etats-Unis à s'engager à leur tour dans la région, en y dépêchant des éléments de leur flotte.

Entre Washington et les Etats de la rive arabe du Golfe des liens existaient déjà, qui se renforcèrent à la faveur de l'engagement des Etats-Unis contre les opérations iraniennes dans le Golfe. Cet engagement des Etats-Unis se traduisit notamment par des livraisons d'armes aux Etats arabes du Golfe et l'octroi de facilités navales et aériennes aux forces américaines engagées dans la région.

S'agissant, cette fois, de la coopération avec les alliés de l'OTAN, rien n'était acquis d'emblée, à cause des craintes d'une aventure militaire sans fin. En fait, en s'engageant aux côtés des Etats-Unis, leurs alliés avaient pour but de freiner l'escalade et de favoriser une solution diplomatique. S'il est vrai que la plupart des alliés européens de Washington envoyèrent des navires dans la région, leur objectif était à l'opposé de cette "diplomatie de la canonnière" que les Américains semblaient favoriser dans le Golfe. Ils voulaient éviter les conséquences d'une action militaire unilatérale des Etats-Unis dans une zone d'intérêt vital. De ce point de vue, on a pu dire, à juste titre, que la stratégie américaine a mieux réussi à mobiliser le soutien de ses alliés qu'à dissuader l'adversaire de multiplier ses attaques.

C. L'ESCALADE

C'est au printemps 1988 que la tension entre les Etats-Unis et l'Iran connût son paroxysme. En avril, une frégate américaine fut endommagée par une mine iranienne; les forces américaines réagirent en détruisant des plate-formes pétrolières et des frégates iraniennes. En s'attaquant aux installations iraniennes, les Etats-Unis s'engageaient dans le cycle des représailles et pouvaient difficilement prétendre encore jouer un rôle d'arbitre. Or c'était précisément ce que cherchait Téhéran : faire des Etats-Unis un acteur dans le conflit Iran-Iraq.

Cette escalade culmina avec l'affaire de l'Airbus iranien abattu par le croiseur "Vincennes" le 3 juillet 1988, provoquant la mort de 209 passagers. Les Etats-Unis prétendirent que le croiseur "USS Vincennes" avait pris l'Airbus pour un F-14. Plus tard, des explications embarrassées furent fournies concernant les doutes du capitaine du "Vincennes" sur le caractère civil ou militaire de l'avion qui se trouvait dans un champ de tir. L'Iran considéra que la "méprise" dont fut victime son Airbus relevait en fait du "terrorisme d'Etat". Pour les autorités iraniennes l'Airbus volait dans un couloir aérien habituel. En outre, les capacités de télédétection du "Vincennes" aurait dû lui permettre de discerner sans problème l'identité de l'avion en question.

Cette tragédie eut quand même une heureuse conséquence. Elle secoua profondément l'opinion publique iranienne et fut un facteur non négligeable de la suite des événements. En effet, additionné à d'autres faits, il contribua à pousser à son paroxysme l'obsession iranienne d'une action militaire américaine visant à renverser le régime en place (25). Quand on sait que la population iranienne était de plus en plus hostile à la poursuite du conflit avec l'Iraq (qui durait depuis 8 ans), on comprendra que Khomeyni ait fini par accepter un cessez-le-feu avec l'Iraq, dans le cadre de la résolution 598 de l'ONU. Par là même, l'Iran mettait fin à ses actions navales dans le Golfe et le trafic pouvait y reprendre son cours normal.

L'acceptation par Téhéran, le 18 juillet 1988, de la résolution 598 de l'ONU a sans doute conduit les autorités de Washington à croire que le déploiement de l'US navy dans le Golfe avait fini par dissuader l'Iran de poursuivre l'escalade, alors que c'est davantage la fragilisation du consensus intérieur et la détérioration de la situation économique qui, de concert, ont contribué à ce "retournement" à Téhéran. Il semble vrai toutefois que le régime iranien, après l'accident de l'Airbus, eut peur des conséquences d'une escalade avec les Etats-Unis.

Tout au long de la "guerre des tankers", la politique américaine s'apparenta à une "politique de la canonnière" et manqua de crédibilité à plusieurs titres : au lieu de s'en tenir à un rôle d'arbitre les Etats-Unis défendirent, en fait, les positions de l'Iraq et de ses alliés; c'est ainsi que, à l'abri du bouclier américain, l'Iraq poursuivit impunément ses

attaques contre les navires commerçant avec l'Iran; les Etats-Unis ne s'en prenaient qu'aux bâtiments iraniens à qui, en vertu d'une stratégie biaisée, ils infligeaient des dommages en représailles à leurs attaques contre les navires civils. C'est cette dissuasion trop unilatérale (dirigée exclusivement contre l'Iran, alors que l'Iraq s'attaquait tout autant aux tankers) qui rendit particulièrement discutable l'engagement américain dans le Golfe (26).

**IX. BILAN DE LA STRATEGIE DU RECOURS A LA FORCE A
DEPLOIEMENT RAPIDE**

La mise sur pied d'une "Force à Déploiement Rapide" répondait à la nécessité de disposer d'une force de dissuasion en Asie du Sud-Ouest. Lorsque cette idée se fit jour à Washington, en 1975, les Etats-Unis ne disposaient dans la région du Golfe ni d'infrastructure militaire ni de capacités d'intervention et de transport. Les bases américaines les plus proches se trouvaient dans le Pacifique. Des décisions durent donc être prises pour constituer une force d'intervention capable d'opérer rapidement dans le Golfe et suffisamment puissante pour dissuader les adversaires potentiels des Etats-Unis de s'attaquer aux intérêts américains dans la région. On constate que les objectifs de la RDF se sont heurtés à différents problèmes.

Une première série de problèmes concernait la coopération avec les Etats de la région. Pour mettre en oeuvre leur stratégie, les Etats-Unis devaient entreprendre des préparatifs considérables : il leur fallait se doter de bases et facilités aériennes/navales, prépositionner du matériel et organiser des plans d'intervention. Pour ce faire, Washington devait pouvoir compter sur le soutien d'alliés régionaux. Or, ce soutien était loin d'être automatique, les Etats-Unis ayant, en tant que superpuissance, des intérêts ne recoupant pas

nécessairement ceux des Etats du Golfe. Il leur était ainsi difficile, par exemple, de cautionner la position américaine dans le conflit israélo-arabe ou de se laisser entraîner dans une confrontation entre superpuissances en Asie du Sud Ouest.

Une seconde série de problèmes tournait autour de la perception qu'avait Washington des menaces pouvant affecter l'équilibre régional dans le Golfe. La stratégie américaine servant de cadre à la RDF était fondée sur le scénario d'une confrontation Etats-Unis/URSS. Par conséquent, elle ne prenait pas (ou pas assez) en considération d'autres scénarios de déstabilisation : un débordement du conflit Iran-Iraq, un blocus du détroit d'Hormuz, un coup d'Etat en Arabie saoudite, les ambitions hégémoniques d'un Etat de la région (comme le prouvera l'Iraq). Or il était de loin plus vraisemblable que la RDF serait déployée pour faire face à un de ces scénarios et non pour s'opposer à une hypothétique pénétration soviétique en Iran. La RDF ne comptait pourtant que peu d'unités préparées pour ces "conflits de faible intensité" (comme disent les experts) et les plans en la matière n'étaient pas très élaborés. On verra dans un autre chapitre comment les Etats-Unis adapteront leur stratégie à l'agression iraquienne au Koweït et organiseront une opération militaire de grande ampleur contre l'Iraq. Cette action confirmera la puissance américaine dans le rôle de gendarme international qu'elle entend jouer dans le cadre du "nouvel ordre international" issu de l'effondrement de l'URSS.

Une troisième série de problème a trait aux objectifs politiques des Etats-Unis concernant leurs alliés dans

le Golfe. Dans l'esprit des dirigeants américains, une coopération stratégique renforcée avec les Etats du Conseil de Coopération du Golfe devait amener ces derniers à adopter une attitude flexible dans une série de domaines tels que le conflit israélo-arabe, les décisions de l'OPEP, les facilités aériennes et navales pour les troupes américaines. Ces calculs furent en grande partie erronés. Les Etats de la région savaient que les Etats-Unis étaient quasiment disposés à leur vendre toutes les armes qu'ils voulaient acquérir parce que Washington entendait renforcer à tout prix la sécurité d'Etats amis dans une région particulièrement instable. Mais les transferts massifs d'armes américains n'impliquaient pas, aux yeux des bénéficiaires, l'obligation de s'aligner sur les Etats-Unis. Les réalités régionales imposaient aux dirigeants arabes une grande prudence, leur opinion publique étant sensible aux dénonciations iraniennes de "l'impérialisme du Grand Satan américain" et aux appels à l'insurrection contre les émirs "à la solde des Etats-Unis". Les ventes d'armes américaines à l'Iran émurent, en outre, fortement les Saoudiens et leurs alliés qui soupçonnèrent les Etats-Unis de vouloir affaiblir l'Iraq alors en guerre contre l'Iran. On sait à quel fiasco politique conduisit ce transfert d'armes vers l'Iran.

Tout se passa donc comme si les Etats-Unis étaient incapables d'adapter leurs objectifs stratégiques de grande puissance au contexte politique régionale. Cela provenait sans doute d'une perception incomplète des enjeux locaux. Le fait que Washington et ses alliés du Groupe de Coopération du Golfe n'aient pas été confrontés à un défi stratégique majeur dans le Golfe

explique sans doute aussi ce hiatus entre les objectifs des uns et des autres

Lorsque ces mêmes Etats seront enfin confrontés aux menaces iraqiennes et participeront à l'opération "Tempête dans le désert", alors la position américaine sortira renforcée dans les différents enjeux du moment et, en particulier, dans l'action diplomatique visant un règlement du conflit israélo-palestinien. Jouant sur le prestige retiré de la libération du Koweït, Washington a pu développer, à partir du printemps 1991, une médiation diplomatique de grande envergure qui allait déboucher sur une Conférence internationale pour un règlement de la crise du Moyen-Orient. Tout se passe donc comme si, Américains et Arabes modérés se rejoignent dans une action convergente, à partir d'une situation géopolitique remodelée par une guerre interarabe autant qu'internationale.

Le dilemme qui se posait aux Etats-Unis, n'était-il pas, en fin de compte, celui de la contradiction - à résoudre - entre des intérêts stratégiques spécifiques de grande puissance et des réalités politiques propres à la région du Golfe ? Ce dilemme subsistera dans la mesure où les Etats-Unis ne peuvent intégrer que partiellement dans leur stratégie les variables de la situation très complexe prévalant au Moyen-Orient. Du fait qu'Américains et Saoudiens divergent en partie dans la perception des menaces affectant la région, la stratégie de déploiement d'une force d'intervention sera toujours perçue comme une approche unilatérale. Tout l'art consiste donc à la faire endosser par le plus grand nombre.

NOTES

- (1) Longtemps les Etats-Unis négligèrent la valeur stratégiques du Golfe et de sa périphérie; c'est ce que Moorer et Cottrell appellent le "strategic neglect" des Etats-Unis. Ces deux auteurs, dans un article intitulé The search for US bases in the Indian Ocean : a last chance, (in Strategic Review, spring 1980, pp 30-38) expliquent ce "strategic neglect" par la conviction des Américains que, de toute façon, les Etats de la région ne peuvent se passer de l'Occident.
- (2) Message sur l'état de l'Union, (23/1/80) in Congressional Record, vol. 126 n° 7 (House Document n° 96-257) pp. 166-169.
- (3) Harold Brown, Defense annual report in U.S. Senate Committee on the Armed Services, 97th Congress, 1st session, January 29, 1981, pp. 83-422.
- (4) En septembre 1981 le Pakistan reçut des Etats-Unis une aide économique et militaire d'un montant de 3,2 milliards de \$, étalé sur 6 ans. En 1988 un nouveau programme d'aide de 6 ans fut octroyé (il a été gelé en 1991 suite au refus du Pakistan de cesser ses activités nucléaires à finalité militaire malgré l'insistance de Washington). Ce

programme prévoyait des crédits d'un montant de 4,02 mds. de \$.

- (5) Nous reprenons cette distinction à H. Mazeran, L'océan Indien : un enjeu pour l'Occident, Paris, PuF, 1987, pp.102-103.
- (6) Dieter Braun, The Indian Ocean : region of conflict or Peace Zone ?, (Canberra : Croom Helm 1983), p. 121.
- (7) Kim Beazley, Inaugural address to the Centre for Indian Ocean Regional Studies - the two oceans navy, Perth, 28.03.1988, inédit, p. 22.
- (8) Treaties and other International Act Series (TIAS), 6196.
- (9) André Oraison, A propos du litige anglo-mauricien sur l'archipel des Chagos, Revue Belge de Droit International, vol. XXIII, 1990, p. 12. A noter que l'auteur utilise BIOT au singulier mais que le pluriel se rencontre aussi : les BIOT.
- (10) Id., p.12.
- (11) US Congress, House Committee on Armed Services, Full Committee Consideration of H.R. 12 565, 93rd Cong., 2nd sess, March 1974 (Washington D.C.: GPO 1974).
- (12) US Department of State, Report on Indian Ocean Arms Limitations, letter to Congress, office of

Senator John Calver, 26 April 1976 (Washington D.C. : GPO 1976).

(13) TIAS, 8230.

(14) Bléjan et Damlaincourt, océan Indien, perspectives géopolitiques et géostratégiques, Défense nationale, juin 1974, p. 108.

(15) Ces trois îlots seront rétrocédés à la République des Seychelles le 28.06.1976, jour de son accession à l'indépendance, le BIOT se réduisant alors aux îles Chagos. Cependant la Grande-Bretagne, qui avait cédé l'usage militaire de ces îlots aux USA par le traité de 1966, mènera des négociations tripartites avec les Etats-Unis et les Seychelles qui aboutirent à des accords bilatéraux entre les différentes parties. En vertu du traité américano-seychellois du 29.06.1976 (in T.I.A.S.8385) les USA acceptent le principe de la restitution des îlots aux Seychelles mais y maintiennent par bail un centre d'observation des satellites.

(16) Lors de la visite d'Indira Gandhi à Port Louis en 1982.

(17) Charles Kupchan écrit à ce sujet : "Thus, in no uncertain terms the AWACS sale circumvented one of the RDF's main obstacles : the need to have large quantities of American equipment and sophisticated weaponry in the region. The United States had failed through diplomatic means to convince the Saudis to allow such prepositioning. The

solution, somewhat puzzling in its simplicity, was to sell the equipment to the Saudis rather than preposition it on their territory. The obvious question concerns why the Saudis were willing to play this game. The answer lay in its potential both to enhance Saudi defense capabilities and to further attempts to establish a regional security network in the lower Gulf." in The Persian Gulf & the West, Boston, Allen & Unwin, 1987, p.146.

- (18) Miles Ignotius est le pseudonyme d'un expert des questions de défense basé à Washington et proche de la Maison-Blanche. Son article intitulé Seizing Arab oil est paru dans Harper's magazine en mars 1975.
- (19) Michael T. Klare, The US role in energy wars in the Arabian Persian Gulf, in Leila Meo (ed.), US Strategy in the Gulf : intervention against liberation, Belmont, Mass, Association of Arab-American University Graduates, 1981, p. 116.
- (20) Généralement USCENTCOM est utilisé pour désigner les quartiers généraux de la force à déploiement rapide et RDF désigne les forces à la disposition de l'USCENTCOM.
- (21) Parmi les dispositions qui ont été prises, on note :
 - Le prépositionnement d'un stock de munitions, de fuel et de pièces de rechange pour une division du Corps des Marines à bord de 13 navires de préposi-tionnement dans l'océan Indien;

- Un renforcement des capacités de transport aérien vers le Golfe grâce aux avions-cargos géants de type C-5A Galaxy, C-141 Starlifters et aux C-130 ainsi que les avions tankers KC-10.

Pour plus de détails on pourra se référer à Maxwell Johnson, The military as an instrument of US policy in Southwest Asia : The Rapid Deployment Force, 1979-1982, Boulder, Westview, 1983.

- (22) Sherwood S. Cordier, US military power and rapid deployments requirements in the 1980's, Boulder, Westview Press, 1983, pp. 60-61.

- (23) Kenneth Waltz, A strategy for the Rapid Deployment Force, International Security, n° 5, 1981, pp. 49-73.

- (24) Le nombre de bâtiments américains et alliés dans le Golfe a varié notablement, depuis leur déploiement en juillet 1987. A cette époque 11 tankers koweïtiens furent escortés par la flotte américaine dans le Golfe; il y avait 24 navires américains et approximativement 15.000 hommes dans le Golfe. En septembre 1987 l'US navy reçut le renfort de bâtiments de Grande-Bretagne, de

France, d'Italie, de Belgique et des Pays-Bas. En février 1988 l'US navy avait ramené à 29 le nombre de ses navires dans la région; sans entrer dans le détail de la composition des flottes en question, on nota que la flotte américaine comprenait des croiseurs et des destroyers dotés de missiles téléguidés, des frégates équipées de missiles mer/mer, des frégates, des navires pour le débarquement amphibie et des navires de soutien logistique. La France, le Royaume-Uni et les autres pays alliés envoyèrent des frégates et des chasseurs/dragueurs de mines dans le Golfe.

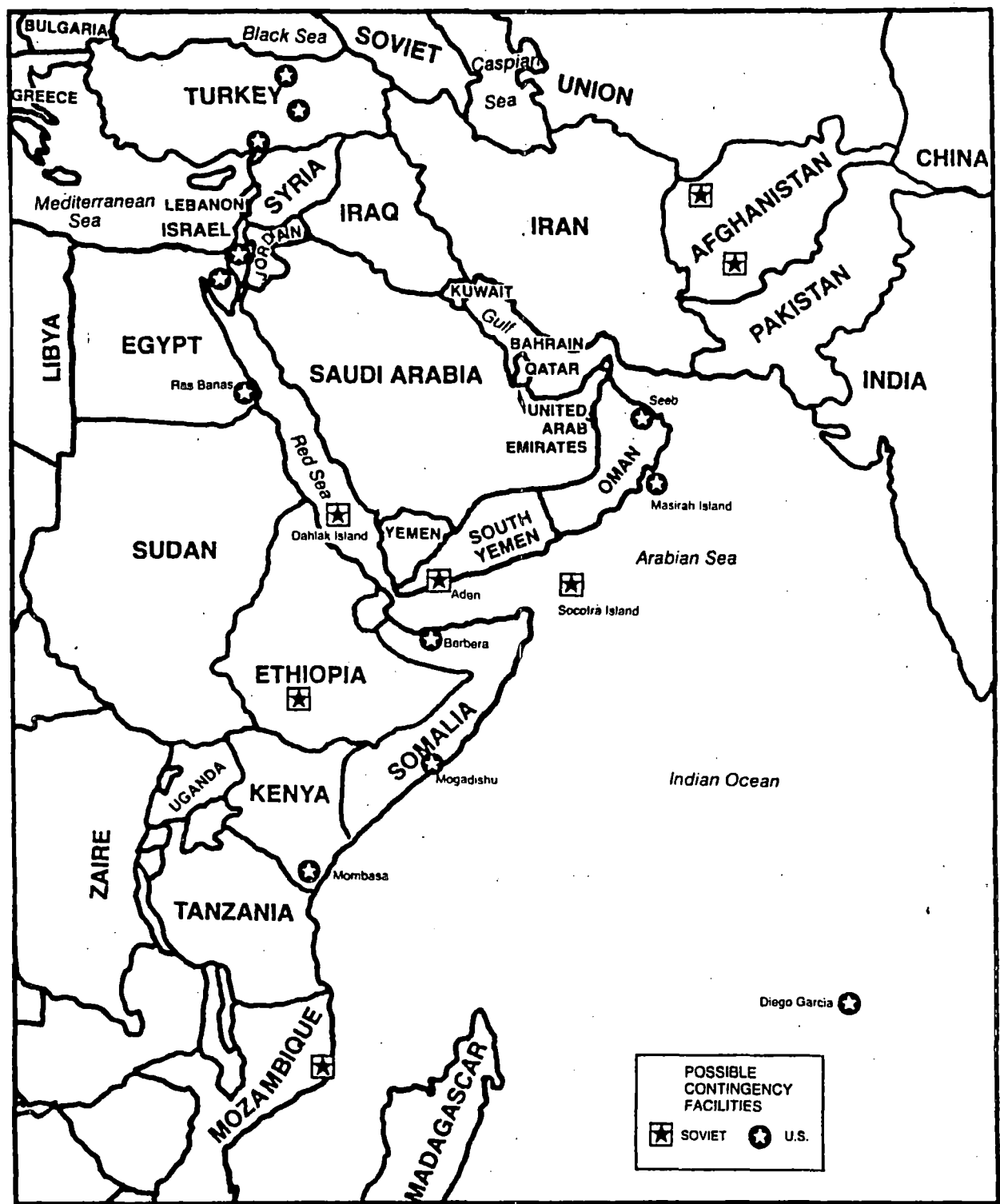
Ces flottes bénéficiaient d'une couverture aérienne sous forme de chasseurs A-6 et F-18, d'avions de brouillage électronique, d'avions-radar E-2C et de chasseurs-intercepteurs F-14.

- (25) Nader Entessar écrit à ce sujet : "Since the US sponsored coup of 1953 which brought the Shah back to power the fear of the USA's "duplicity" in domestic Iranian affairs has remained a genuine and deep-rooted one. The recent US military build-up in the Persian Gulf, attacks carried out by US forces against Iranian targets in the region,

and periodic vitriolic statements by high-level US officials against the Islamic Republic of Iran, have all confirmed in the minds of the Iranian leadership that the ultimate goal of the USA in the region is the overthrow of the Islamic Republic of Iran. This genuine apprehension about US policy objectives in the Persian Gulf is a major force in Iran's foreign policy." in *Superpower and Persian Gulf security : The Iranian perspective*, Third World Quarterly, N° 4, 1988, pp.1450-1451.

- (26) Pour reprendre le titre d'un article, il s'agissait de "The wrong strategy in the right place" - (Janice Gross Stein, The wrong strategy in the right place. The US in the Gulf, in International Security, winter 1988/89, n° 3, pp. 142-167).

BASES ET FACILITES DES ETATS-UNIS ET DE L'U.R.S.S. A
LA PERIPHERIE DU GOLFE (Carte)



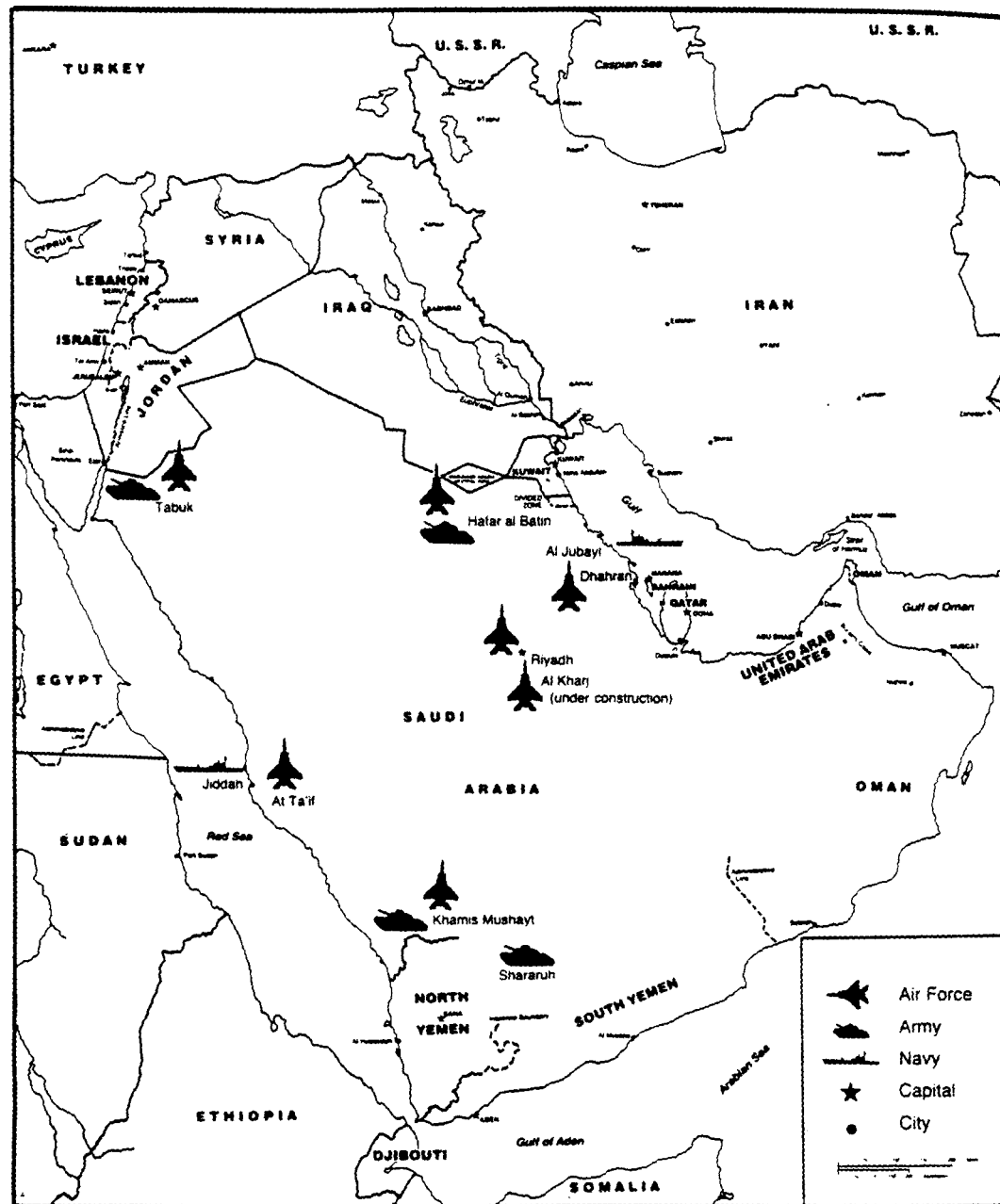
Adapted from *Newsweek*, 17 March, 1981, *New York Times*, 3 December, 1981, and Secretary of Defense, Annual Report, FY 1984, Washington, January, 1983.

Source : A. Cordesman, *op. cit.*, p. 834.

BASES ET FACILITES AERIENNES ET NAVALES A LA
DISPOSITION DES ETATS-UNIS ET DE L'U.R.S.S.

(description)

	PAYS	VILLE	TYPE DE FACILITE
ETATS - UNIS	Oman	Seeb	terrain d'aviation/port
		Thumrait	terrain d'aviation
		Khasab (péninsule de Musandam)	terrain d'aviation/port
		Salalah	terrain d'aviation
		Masirah (île)	terrain d'aviation
	Somalie	Berbera	terrain d'aviation/port
		Mogadiscio	terrain d'aviation/port
	Kenya	Mombassa	terrain d'aviation/port
		Nairobi	terrain d'aviation
		Nanyuki	terrain d'aviation
	Egypte	Ras Banas (mer Rouge)	terrain d'aviation/port
	Royaume-Uni (prêt aux USA)	Diego Garcia	terrain d'aviation/port
	Turquie (orientale)	Erzurum	terrain d'aviation
		Batman	terrain d'aviation
		Mus	terrain d'aviation
U.R.S.S.	Sud Yémen	Aden	port
		Socotra (île)	port
		Périm (île)	mouillage
	Ethiopie	Assab	port
		Asmara	terrain d'aviation
		Massawa	port
		Dahlak (îles)	mouillage
	Mozambique	Maputo	terrain d'aviation/port
		Nacala	port
		Beira	port
	Madagascar	Antseranana (ex Diego-Suarez)	mouillages occasionnels
		Ivoto	terrain d'aviation
		Arianimano	terrain d'aviation
	Seychelles	Mahé	mouillages occasionnels
	Chagos	îles éparses	mouillages occasionnels
	Maurice	Port-Louis	mouillages occasionnels
	Inde	Vishkapatnam	ports
		Cochin	ports
	Afghanistan	Bombay	ports
		Shindand (Kandahar)	terrain d'aviation
		Herat	terrain d'aviation
		Farah	terrain d'aviation



Installations militaires saoudiennes
 (A. Cordesman, *The Gulf and the search for strategic stability*, Boulder, Co,
 Westview Press, 1984) p 282.